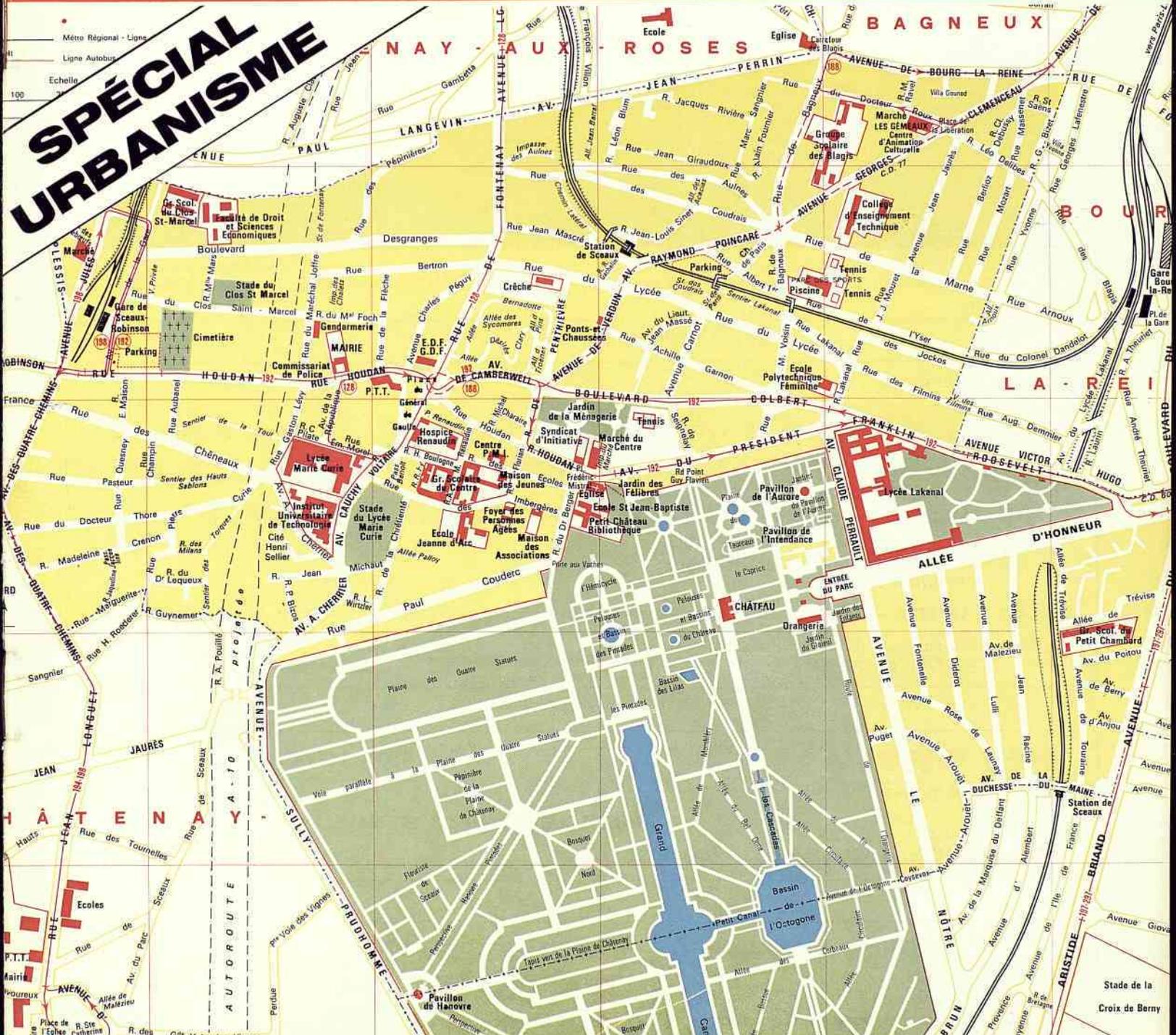


SCEAUX

bulletin municipal d'information



SIREINE AUTOMOBILE

VOTRE
CONCESSIONNAIRE

PEUGEOT

4.000 m² A VOTRE SERVICE

Mécanique - Tôlerie - Peinture en cabine

Station-Service - Lavage rapide

Exposition permanente voitures neuves et d'occasion



12 à 14, avenue du Général-Leclerc - nationale 20 ~ 92 340 BOURG-LA-REINE

☎ 350-48-40

Plus que jamais

La  *de lin*

*habille de la naissance à 18 ans,
sobrement, confortablement*

CADEAUX - LAYETTE - JOUETS - LINGE DE MAISON

A Sceaux, au cœur de la rue Houdan (n° 84)

☎ 702-53-34

La Boutique à Sceaux

*vous rappelle son prêt à porter,
sa lingerie pour dames
(40 au 54)*

RETOUCHES SUR VOS VETEMENTS

65, rue Houdan - 92330 SCEAUX

☎ 702-00-94

Ets ORTIN

Anciennement GELIN

TAPISSERIE - LITERIE - DECORATION

Moderne - Style

REFECTIONS SOMMIERS ET MATELAS DANS LA JOURNEE

15, avenue Georges-Clemenceau ~ 92330 SCEAUX

☎ 702-17-67

PEINTURES - PAPIERS PEINTS - VITRERIE - DECORATION - RAVALEMENT

r. bourgoin

9 bis, rue des Aulnes (Les Blagis) ~ 92330 SCEAUX

☎ 702-59-17

DEVIS GRATUITS



SCEAUX

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

15^e année - N° 60

Mars - Avril 1974

Rédaction

Mairie de Sceaux, 92330 SCEAUX
Tél. 702-29-50

Comité de rédaction

Hervé AUDIC, Roger JECHOUX, Pierre
MONCEAUX, Jean-Louis OHEIX, Mo-
nique PHILIPPART, Henri WATREMEZ.

Administration Publicité Petites annonces

SEBMIS

Société d'Édition du Bulletin Municipal
d'Information de Sceaux

Association déclarée
régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
122, rue Houdan, 92330 SCEAUX
Tél. 660-20-65 - Poste 353

Imprimerie « La Cootypographie »
6 bis, rue Denis-Papin
92600 ASNIERES

SPÉCIAL URBANISME

Un dossier de 35 pages, consacré à la
présentation de l'ensemble des problèmes d'urba-
nisme qui se posent à Sceaux (pages 3 à 39)

AU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 27 février 1974	41
FORMATION PERMANENTE : Une source d'information	43
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES	43
BILAN DE LA GENDARMERIE POUR 1973	44
POURQUOI DES TROUS DANS NOS RUES	45
SERVICES DE GARDE	47
PETITES ANNONCES	48

STUDIO - SUD

Reportages photographiques

☎ 702-04-85

PAVILLON DE L'AURORE

☎ 660-24-32

Listes de Mariage



**ETS
HANNEBERT**

CHRISTOFLE - ERQUIS
HAVILAND - BERNARDAUD
Porcelaines de Paris
Porcelaine d'Auteuil
BACCARAT - DAUM - VILLEROY et BOCH
Etain à la Rose Etains du Manoir
BOUILLET - BOURDELLE
ABATS-JOUR

124, avenue du Général-Leclerc
BOURG-LA-REINE

R. MONCOUYOUX

Maison de confiance

BOUCHERIE

VOLAILLES - TRIPERIE - GIBIERS

Viande de 1^{er} choix

39, rue Houdan, 92330 SCEAUX ☎ 702-00-52

"LA PROVIDENCE"

Toutes assurances

CABINET ROBERT

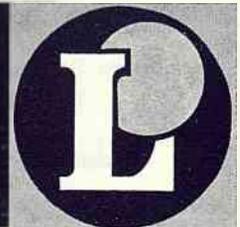
Incendie - Accidents - Crédit Automobile
Risques divers - Vie - Assurances Recours

☎ 350.19.93

151, rue Houdan - 92330 SCEAUX
(Près de Multi-Sceaux)



centre distributeur E. LECLERC



HABILLEMENT

117, avenue du Général-Leclerc - 92340 Bourg-la-Reine

☎ 350-06-96

Ouvert du mardi au samedi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30
service nuit : ☎ Nocturne le vendredi jusqu'à 21 h 30

LE CENTRE LECLERC vend réellement moins cher.

Il vous le prouve :

PAS DE LUXE INUTILE - PAS DE DECORATION DISPENDIEUSE.

Aucuns frais généraux n'augmentent le prix de toutes les marques connues (pour lesquelles des comparaisons de prix sont faciles) :

ARIES - LE MINOR - LEE COOPER - K'WAY, et d'autres encore...

PAS DE SPECULATION, mais le reflet immédiat des conditions d'achat. Nous tenons nos factures à votre disposition pour vous permettre de contrôler nos marges bénéficiaires.

RETOUCHES GRATUITES.

RAYON LITERIE DECORATION

DUNLOPILLO - EPEDA - MERINOS - SIMMONS

Prix : 22 % inférieurs aux tarifs - Livraisons gratuites dans toute la France

La consultation de la population sur l'urbanisme

par E. GULDNER, Maire de Sceaux, Conseiller général des Hauts-de-Seine

Ce n'est pas la première fois que ce Bulletin vous parle d'urbanisme. Sans remonter aux numéros de 1961 et 1964 consacrés au projet d'autoroute, je vous renvoie à celui de mars-avril 1973 (n° 55), où vous retrouverez un article posant les principaux problèmes de l'urbanisme à Sceaux. Mon précédent éditorial (bulletin n° 59 de janvier-février 1974) a fait le point de la consultation en cours sur l'urbanisme, et a précisé ce que j'attends de cette initiative municipale : une meilleure information des Scéens, une plus étroite collaboration entre eux et l'équipe qu'ils ont élue pour gérer les affaires communales.

Mais c'est la première fois qu'un véritable dossier, touchant l'ensemble des problèmes d'urbanisme, a été constitué pour être présenté à l'ensemble des habitants, sous une forme aussi parlante que possible. Ce faisant, Sceaux est sans doute dans le peloton de tête des communes de France qui essayent d'associer tous les citoyens à l'examen des questions d'aménagement urbain qui les concernent.

Dans ce dossier vous trouverez d'abord **ce que voient les Scéens** : des photos et quelques chiffres illustrant l'évolution récente de notre ville.

Un article est ensuite consacré aux **idées et documents d'hier** ; ce sont ces documents qui sont à l'origine de ce que nous voyons s'éduquer sous nos yeux : chacun sait qu'en matière de construction et d'urbanisme, plusieurs années séparent la définition d'une politique et même l'élaboration d'un projet de la réalisation sur le terrain. Parce que beaucoup d'entre vous se sont interrogés sur elle, un article particulier traite de la Z.A.C. Voltaire.

Les **décisions récentes (et encore invisibles)** sont ensuite exposées : comment les décisions prises en 1972 et 1973 sont-elles appelées à modifier le cours des choses, comment vont-elles conduire à des réalisations différentes des réalisations récentes ?

Les problèmes d'urbanisme ne se posent pas dans l'abstrait. Il y a, pour chaque commune, des **données fondamentales** qu'il faut toujours avoir présentes à l'esprit. Il a semblé utile de rappeler quelques unes de ces données, qui commandent l'évolution de notre ville.

Si chaque quartier présente de l'importance pour ceux qui y vivent, le centre intéresse tout le monde. Le départ de l'imprimerie Charaire donne une grande actualité au problème : que mettre à la place et que faire de tout ce quartier ? L'article intitulé « **Le centre : préserver, réhabiliter, créer** » apporte à ces questions des éléments de réponse.

Les questionnaires que divers groupements ont fait circuler depuis le lancement de la consultation n'ont pas vraiment posé toutes les questions sur lesquelles, concrètement, la Municipalité s'interroge. C'est pourquoi, regroupées en quatre thèmes, sont posées « **Quelques vraies questions** ».



Studio Sud

PARFUMERIE DU PARC

Toutes les grandes marques en exclusivité
Dépositaire GUERLAIN
INSTITUT DE BEAUTE

MAROQUINERIE CADEAUX

« tout feu »
« tout flamme »

Briquets et Stylos DUPONT
DUNHILL « spécial dealer »

15, rue Michel-Charaire
92330 SCEAUX
Téléphone : 702-17-51

infini
the new perfume by Caron



CARON paris

sofrapeint

RÉSIDENCE PIERRIER - Centre commercial
78, RUE BERNARD ISKE
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

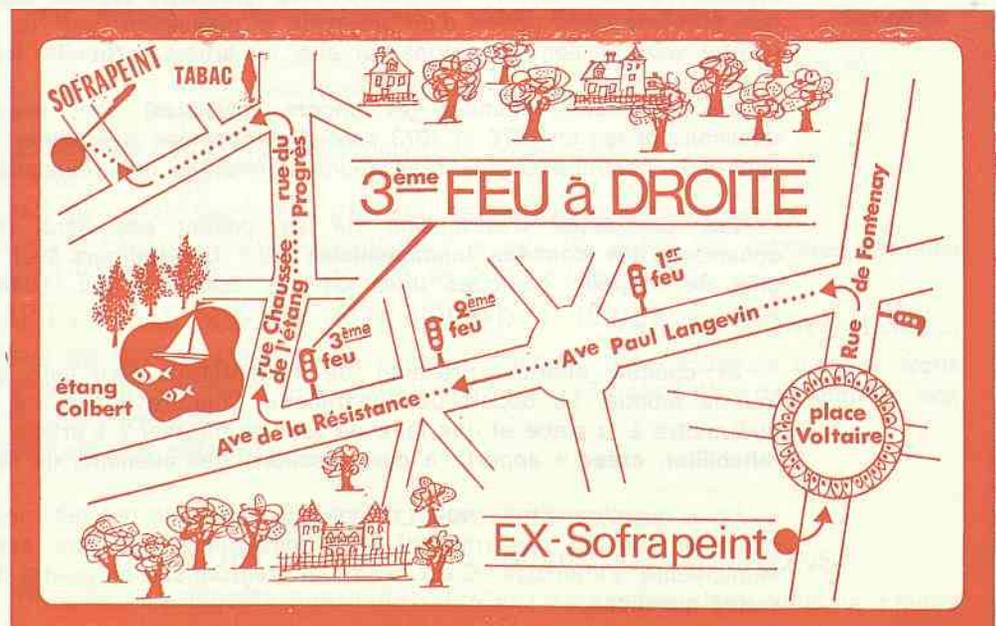
702-00-95

Peintures
Papiers peints

Remise habituelle
Prix « grandes surfaces »

Nouveaux rayons

ÉLECTRICITÉ
QUINCAILLERIE
BRICOLAGE
MÉNAGE
CADEAUX - JOUETS



A ces analyses s'ajoutent :

— **deux fiches d'information**, l'une sur **les équipements destinés aux sportifs et aux jeunes**, l'autre sur **le programme d'aménagement du Parc de Sceaux** ;

— **une tribune libre** sur un sujet brûlant, **l'autoroute A 10** ; cette tribune libre contient :

- une critique du projet, présentée par l'Association des Usagers des Transports en commun ;
- une défense du projet, présentée par le Service Régional de l'Équipement de la Région Parisienne ;
- la motion votée par le Conseil municipal de Sceaux le 27 février 1974, qui se prononce contre le projet.

— enfin, **une série de documents** :

- six cartes, qui montrent successivement :
 1. l'occupation effective du sol,
 2. les coefficients d'occupation du sol,
 3. la comparaison entre l'occupation effective du sol et les COS autorisés,
 4. les équipements publics selon leur nature,
 5. les équipements publics selon la collectivité responsable,
 6. les alignements et voies projetées ;
- deux textes émanant de la Direction départementale de l'Équipement :
 1. des extraits du projet de schéma du secteur sud des Hauts-de-Seine (secteur qui comprend quatorze communes, parmi lesquelles Sceaux) ;
 2. l'introduction au projet de Plan d'Occupation des Sols de Sceaux.
- un tableau qui résume les règlements de construction actuellement applicables dans les différentes zones de la ville.

La lecture de ce numéro spécial paraîtra peut-être un peu aride à certains. L'équipe de conseillers municipaux qui l'a rédigé a choisi de vous apporter des informations assez détaillées. Il lui a semblé, à l'occasion des contacts pris au cours de la consultation, que les Scéens étaient suffisamment désireux d'être bien documentés et intéressés par les problèmes d'urbanisme pour qu'il vaille mieux être un peu long que trop superficiel.

Peut-être d'ailleurs certains lecteurs resteront-ils encore sur leur faim ? Soit verbalement, soit par écrit, soit dans une prochaine livraison de ce Bulletin, selon le cas, la Municipalité leur apportera volontiers des compléments d'information.

Etre bien documenté est en effet la condition pour pouvoir émettre un avis et la Municipalité attache beaucoup de prix aux avis que vous pourrez lui donner. N'hésitez donc pas à écrire au Maire pour lui faire connaître votre position sur le ou les points qui vous paraissent particulièrement importants. Vos réactions, vos suggestions, recevront la plus grande attention.

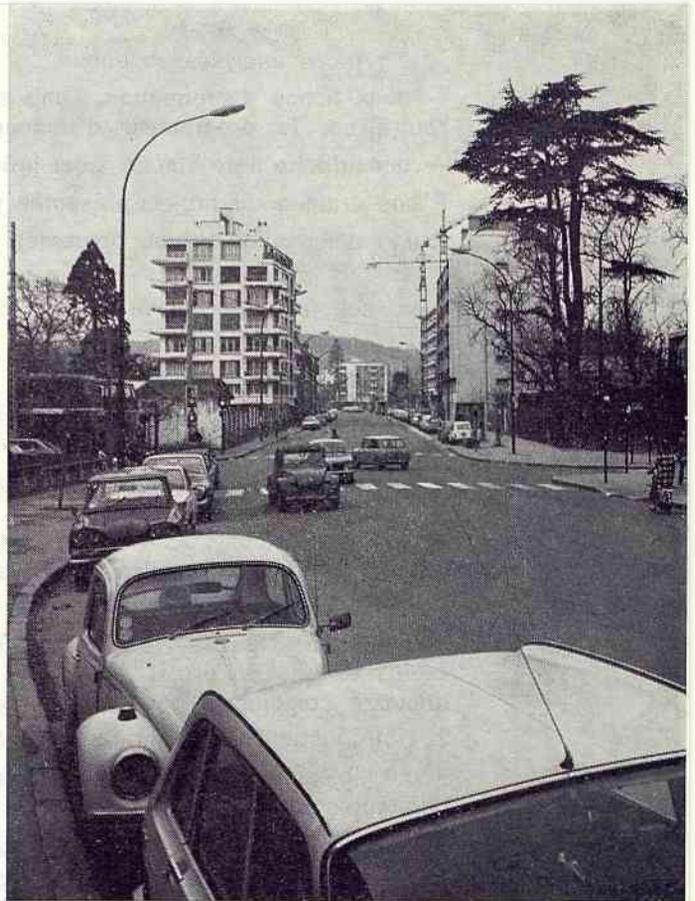
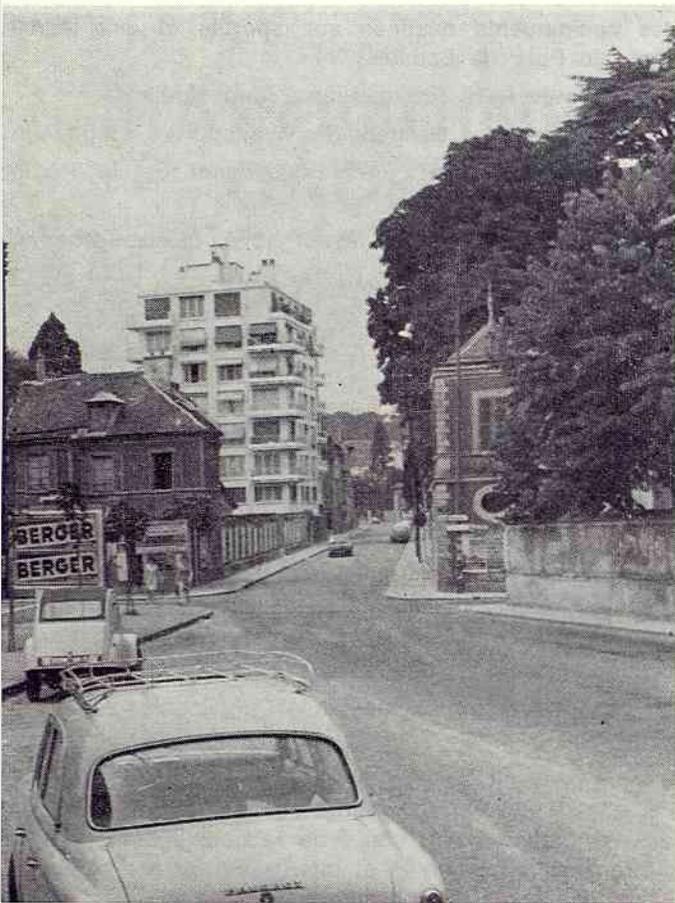
La Municipalité, après mûre réflexion, a renoncé à encarter dans ce Bulletin un questionnaire systématique. Quel que soit le soin qu'on eût mis à le rédiger, certains n'auraient pas manqué de lui reprocher d'être orienté. Et puis, l'organisation d'un referendum consultatif, c'est une science et une technique. C'est pourquoi nous avons préféré charger un organisme spécialisé bien connu de procéder à un sondage d'opinion à Sceaux. Dans les semaines qui viennent un échantillon de la population, suffisamment large pour être représentatif, et choisi selon une méthode scientifique, va donc être questionné par les enquêteurs spécialisés de cet organisme. Bien entendu, les résultats de ce sondage, au dépouillement duquel la Municipalité ne participera évidemment pas, seront publiés et commentés.

En outre, la concertation se prolongera au sein des groupes de travail dont je vous ai annoncé la création dans le précédent Bulletin. Ces groupes comprendront, à côté de quelques élus municipaux, des Scéens ayant manifesté de l'intérêt pour les problèmes en cause. En assez petit nombre pour pouvoir vraiment travailler et faire progresser des études ou des projets. Il ne s'agit pas, bien sûr, de remplacer la responsabilité du Conseil municipal par une autre, mais d'éclairer les responsables et de les seconder.

Trois groupes de travail sont dès maintenant prévus : l'un étudiera le règlement d'urbanisme, l'autre l'aménagement du centre de la ville, le troisième les problèmes de transports en commun et de circulation. D'autres pourront être constitués par la suite, selon les besoins. La consultation que la Municipalité a engagée ne doit en effet pas être, dans mon esprit, un épisode sans lendemain mais l'amorce d'une participation élargie et durable. **E. GULDNER**

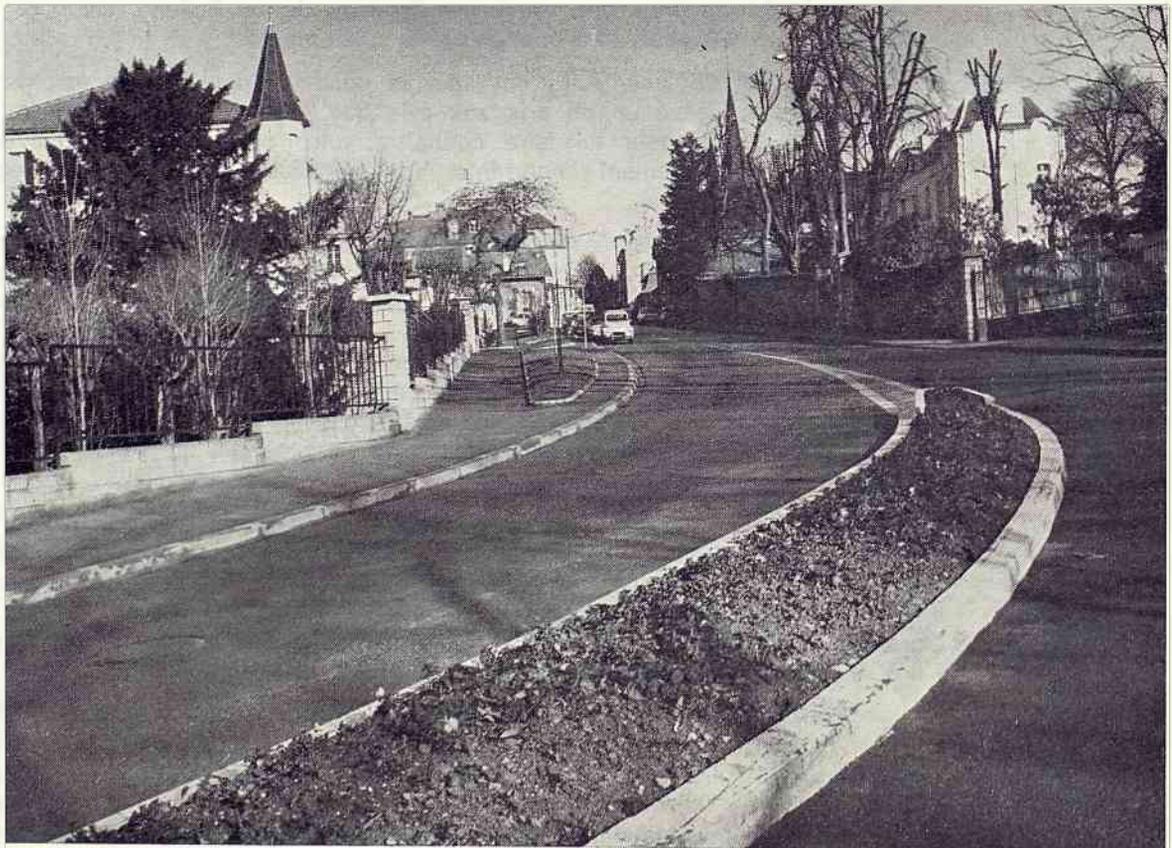
L'urbanisme récent : ce c

La rue Houdan en 1968...



... et en 1973, après l'élargissement réalisé par le Département

Rue du Dr-Berger
Rue Paul-Couderc



Un mauvais virage bien aménagé

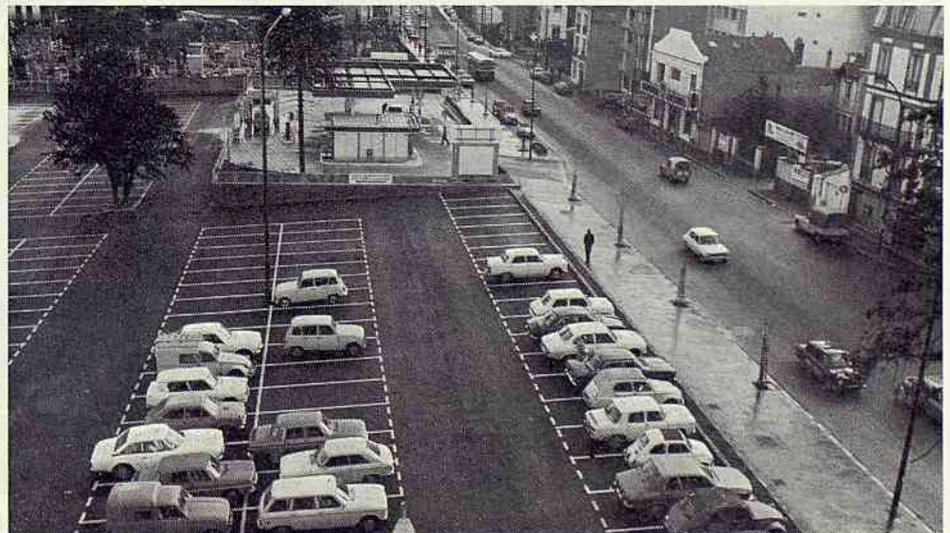
que voient les Scéens...



Les voitures sur les trottoirs...



... ou sur les parkings ?



L'urbanisme récent : ce



L'entrée de la partie étroite de la rue Houdan



Logements collectifs...

Le nouveau bâtiment n'est pas plus haut que l'ancien mais bien peu de Scéens ont aimé ce changement d'aspect



... ou individuels jumelés

e que voient les Scéens...

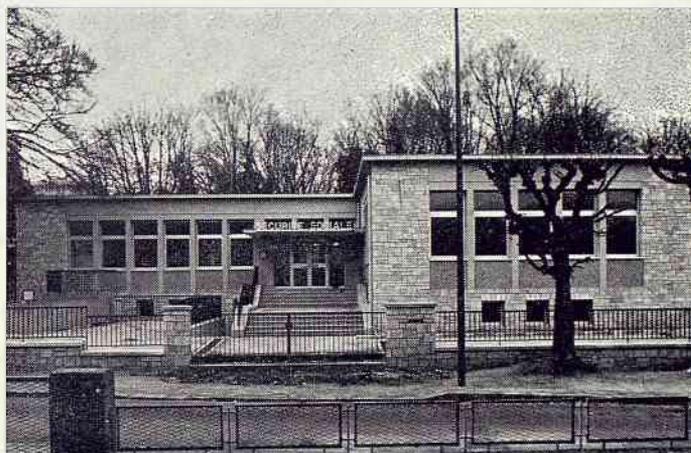


Des équipements publics encore mal lotis...

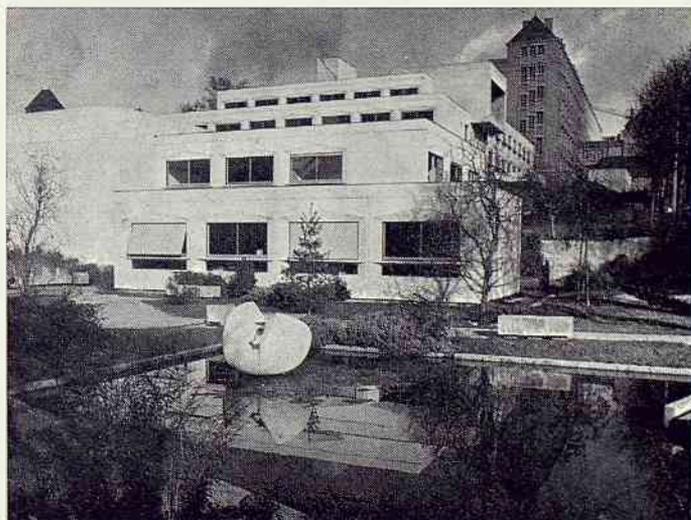
Photos Studio Sud

PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES

Années	Nombre de logements	Dont en pavillons	Dont en immeubles collectifs
1954	741	36	705
1955	500	20	480
1956	489	51	438
1957	242	28	214
1958	387	17	370
1959	327	14	313
1960	230	12	218
1961	116	8	108
1962	128	17	111
1963	104	20	84
1964	250	17	233
1965	74	24	50
1966	56	12	44
1967	268	15	253
1968	306	16	290
1969	194	13	181
1970	396	23	373
1971	295	16	279
1972	275	15	260
1973	409	10	399
1974 (1 ^{er} trim.)	3	3	—



... mais la Sécurité Sociale enfin dans ses murs



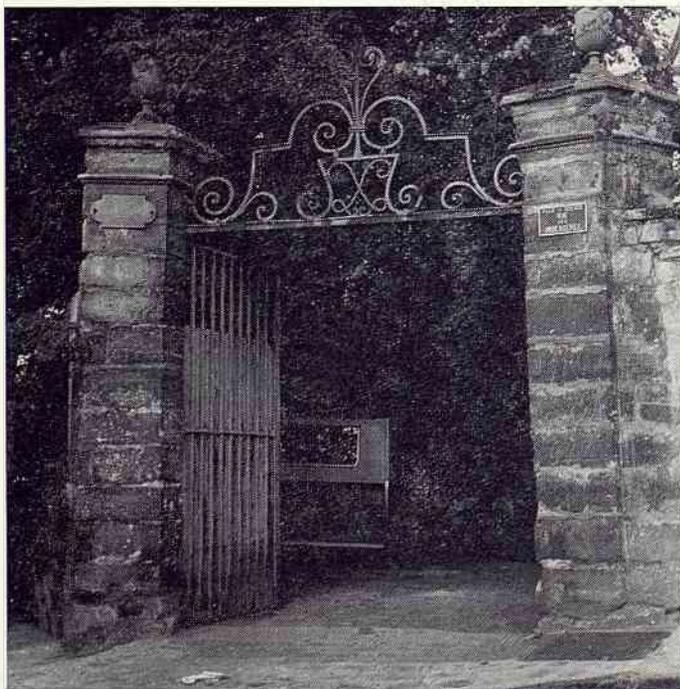
Etablissements d'enseignement d'hier (le Lycée Marie-Curie) et d'aujourd'hui (l'I.U.T.)

Ce que voient les Scéens...



Le Centre d'Animation Culturelle.
Sa position excentrée est peut-être un handicap...

Restauration ou réhabilitation



A ce portail reconstitué ne manque que la patine du temps

Idées et documents d'hier

Nos prédécesseurs étaient-ils moins clairvoyants que nous le sommes aujourd'hui ? non, sans doute. Mais les idées sur ce que doit être une ville comme Sceaux ont évolué si rapidement et si profondément que les documents qui les expriment nous paraissent maintenant complètement dépassés, et dans certains cas plus nocifs qu'utiles.

Il vaut néanmoins la peine de connaître ces idées, et ces documents, parce que c'est par eux que l'urbanisme de notre ville a été régi jusqu'à des dates récentes ; et que par conséquent ce qui est sorti de terre dans les années passées a été construit en application des règles qu'ils avaient fixées.

Le plan « d'urbanisme » de 1933 : un plan de voirie

Le dernier plan d'urbanisme applicable à Sceaux remonte à 1933 ; l'idée qui est à sa base est l'amélioration de la voirie, afin de faciliter la circulation automobile partout dans la ville :

— en complétant les itinéraires en lacune : c'est ainsi qu'ont été créées l'avenue de Camberwell, dans le sens est-ouest, et l'avenue Cauchy, au sud de la place de Gaulle, dans le sens nord-sud ;

— surtout, en élargissant les voies les plus étroites, dans les vieux quartiers

et, notamment, dans le quartier du centre, au sud de la rue Houdan.

Cet ancien plan d'urbanisme approuvé par le décret du 23 avril 1933 sonnaient le glas du vieux Sceaux agreste, avec ses grandes propriétés encloses de hauts murs et, autour, des bicoques charmantes, bien que souvent inconfortables et délabrées.

La percée de la rue Voltaire, décidée par le Conseil général de la Seine en 1937 après la construction du Lycée Marie-Curie et réalisée de 1939 à 1941, qui a entraîné la démolition de tout le centre du vieux Sceaux et la création de la place Voltaire, a été faite en application de ce plan. De même, l'élargissement de la rue Houdan, entre les Quatre-Chemins et la Poste, n'est que l'exécution de ce plan, ainsi que la mutation de la rue des Imbergères, engagée en 1936, avec la construction des groupes scolaires comportant gymnase et ateliers.

A partir de 1959, le Conseil municipal a profondément modifié ce plan en décidant, en particulier, de maintenir la partie de la rue Houdan comprise entre la place de Gaulle et la rue de Pen-thièvre, ainsi que la rue des Ecoles et la rue des Imbergères à leur largeur actuelle.

La conception actuelle — qui est celle de la Municipalité — consiste au contraire à spécialiser les voies :



La rue du Four avant les démolitions faites de 1939 à 1941 pour le percement du chemin départemental n° 67 (rue Voltaire)

ELARGISSEMENT DES RUES

Ne pas confondre...

La procédure d'alignement : c'est à l'occasion de la démolition d'un bâtiment ancien et de la construction d'un bâtiment nouveau que la rue est élargie, morceau par morceau. La réalisation totale de l'élargissement peut demander plusieurs dizaines d'années. **Exemple :** la rue du Lycée, entre l'avenue de Verdun et la rue de Fontenay.

La déclaration d'utilité publique : l'élargissement est fait d'un seul coup ; les terrains nécessaires sont acquis, et les bâtiments qui s'y trouvent démolis. **Exemple :** l'avenue Sully-Prudhomme.

La combinaison des deux procédures : lorsque les servitudes de reculement ont été appliquées pendant des années, les autorités publiques peuvent juger nécessaire d'utiliser l'expropriation pour cause d'utilité publique pour le ou les immeubles qui ne sont pas encore alignés. **Exemple :** la rue Houdan, entre la rue Gaston-Lévy et l'avenue de la Gare.

— les autoroutes et les grandes nationales — la N 20 dans le sens nord-sud ; la N 186 dans le sens est-ouest — pour les circulations à longue distance ; il est utile de noter que ces nationales ne traversent pas notre ville, mais la côtoient seulement ;

— les départementales — en particulier de l'avenue Sully-Prudhomme à la rue de Fontenay dans le sens sud-nord, de la rue Houdan au boulevard Colbert dans le sens est-ouest — pour le transit à moyenne distance ;

— les autres voies, généralement communales, pour la circulation lente à usage purement résidentiel ; ceci conduit à ne pas favoriser l'usage de ces voies par des automobilistes en transit, qui, pour gagner du temps ou éviter un feu, perturbent des rues tranquilles (*) ;

(*) Qui d'entre nous, friand d'itinéraire subtil, ne l'a jamais fait sans se soucier de la gêne causée aux habitants de telle ou telle commune voisine.

La restructuration de l'îlot Volta

— des voies piétonnes, comprenant à la fois les voies les plus animées (telle la partie centrale de la rue Houdan, bientôt), et les sentiers tranquilles qui ne desservent que des villas ;

— enfin, pour le stationnement des voitures, des parkings souterrains chaque fois que possible, afin d'éviter l'encombrement des voies de grande circulation ou des trottoirs.

Le projet de Plan d'Occupation des Sols de 1969 : la densification

Le projet de Plan d'Occupation des Sols a été préparé, pour Sceaux comme pour les autres communes des Hauts-de-Seine, par les fonctionnaires de la Direction Départementale de l'Équipement au cours de l'année 1969, c'est-à-dire il y a cinq ans.

A cette époque, qui n'est pourtant pas si lointaine, l'idée dominante était que lorsque l'on disposait d'une zone pas trop éloignée de Paris et assez bien desservie, il était normal d'y loger un assez grand nombre d'habitants supplémentaires. L'exemple des grands ensembles, plus éloignés et mal reliés au centre de Paris, faisait penser que l'on avait négligé à tort les possibilités offertes par la banlieue proche. Avant de construire loin, et d'avoir à réaliser des équipements nouveaux à partir de zéro, disait-on alors, pourquoi ne pas utiliser les vides qui demeurent à quelques kilomètres seulement de ce rassemblement d'emplois qu'est le centre de Paris ? Les habitants s'y trouveront mieux que dans les grands ensembles.

Cet état d'esprit aboutissait à un projet de Plan d'Occupation des Sols qui autorisait des immeubles collectifs dans toute la ville, sauf dans le quartier du parc, protégé par son cahier des charges. L'application de ce plan aurait conduit, après quinze ou vingt années, à doubler sensiblement la population des quartiers pavillonnaires — ce qui ne veut pas dire doubler la population de la commune entière — c'est-à-dire à la porter sans doute entre 25 000 et 30 000 habitants (contre 20 342 au recensement de 1968).

Maintenant, les autorités responsables de l'urbanisme, à tous les niveaux, sont davantage sensibles à l'argument qu'au delà d'un certain seuil, où nous nous trouvons à peu près à Sceaux, continuer à construire est rendre un mauvais service à la fois aux nouveaux arrivants et aux anciens occupants, parce qu'il arrive un stade où la densification supprime précisément les avantages de calme et de niveau satisfaisant des équipements que l'on recherchait.

Cela signifie-t-il qu'il faut arrêter radicalement toute construction nouvelle ? Nous retrouverons ce problème dans quelques pages.

Les origines et les causes de l'opération

1°) Le percement du chemin départemental n° 67 (rue Voltaire, avenue Alphonse-Cherrier) par le Département de la Seine, en 1939, à la suite de la construction du Lycée Marie-Curie, percement qui avait entraîné la destruction du pâté de maisons situé entre la rue du Four et la rue Voltaire, avait laissé subsister au centre de la ville un espace non aménagé, entouré de pignons échancrés et de bâtiments défectueux.

2°) Le caractère très vétuste et souvent minuscule de la majorité des constructions, le manque d'installations sanitaires avaient amené la Direction de l'Urbanisme du Département de la Seine à considérer comme îlots défectueux le passage Benoît (qui relie la rue Voltaire à la rue des Imbergères), le passage Renaudin (entre la rue Voltaire et la rue Marguerite-Renaudin) et le côté sud de la rue Michel-Charaire. Or, la plupart des propriétaires de ces constructions étaient dans l'incapacité de les restaurer, de les équiper convenablement ou de les remplacer.

3°) L'occupation du sol, au centre de la ville, était désordonnée : il était opportun d'utiliser mieux le terrain aussi bien pour améliorer les conditions d'habitation et accroître le nombre de logements que pour satisfaire les besoins des commerces, de l'artisanat et des services publics (exemple : la Recette principale des P.T.T. et le Central téléphonique ont des locaux très insuffisants et leur desserte est peu pratique).

4°) Le plan d'urbanisme de détail de la ville, établi en 1933, ne tendait absolument pas à conserver les caractéristiques essentielles des vieilles rues de Sceaux.

C'est pour ces différentes raisons que, lorsqu'un décret du 31 décembre 1958 eut institué une procédure de rénovation urbaine permettant, avec le concours financier de l'État, d'assainir les quartiers vétustes des villes, le Conseil Municipal de Sceaux, par une délibération du 23 novembre 1959, demanda à l'Administration supérieure l'application de cette procédure à l'îlot Voltaire, délimité par la rue Voltaire, la rue du Four, la rue Emile-Morel et l'avenue de la République

(à l'exclusion des immeubles ayant une façade sur cette voie), ainsi qu'au passage Benoît.

Par une seconde délibération, en date du 29 juin 1962, le Conseil Municipal demanda l'extension de la procédure au passage Renaudin et aux immeubles environnant la Poste au sud et à l'est.

Les études et les étapes préparatoires de la rénovation

La mise au point, par l'État, de la procédure de rénovation prévue par le décret du 23 novembre 1959 demanda près de deux ans. Pour obtenir la prise en considération de sa demande, la ville devait constituer un dossier comportant notamment l'inventaire détaillé de toutes les propriétés des îlots à rénover et le recensement de leurs occupants, un projet de programme de rénovation et le bilan financier de l'opération. Le Conseil Municipal chargea donc d'abord la Société d'Études Techniques et Économiques (S.E.T.E.C.) d'effectuer l'enquête socio-économique des îlots (1963); puis il demanda à la Société Centrale de Rénovation Urbaine, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, de faire, sur la base du rapport de la S.E.T.E.C., les études techniques et financières préalables à la rénovation.

Ces études furent compliquées par la réorganisation de la Région parisienne et la création de nouveaux départements, qui entraîna une modification complète des services et circuits administratifs. La doctrine officielle en matière de rénovation urbaine changea : l'aide financière de l'État ne fut plus accordée que dans des cas exceptionnels. Dans la pratique, la procédure de rénovation se révéla être d'une application si difficile que même les organismes de rénovation les plus officiels se montrèrent peu enclins à l'utiliser. Et puis il fallut insérer l'opération de rénovation dans le nouveau plan d'urbanisme de détail de la ville dont l'établissement fut décidé par le Ministère de l'Urbanisme au début de 1966 et qui a été remplacé par le Plan d'Occupation des Sols.

A ces causes de retard d'ordre général s'étaient ajoutées deux circonstances particulières à Sceaux : d'une part, la difficulté de trouver des garanties suffisantes pour le logement de tous ceux qui seraient touchés par la rénovation; d'autre part, la nécessité de modifier le périmètre de rénovation en mai 1966 et d'y inclure l'îlot Charaire, parce qu'il

était fortement question, à cette époque, du départ de l'Imprimerie de Sceaux et de la vente du terrain qu'elle occupe.

C'est ainsi que l'approbation de principe de l'opération par l'autorité de tutelle — sans aucune promesse de subvention, naturellement — n'a pu être obtenue que le 5 août 1967, à la suite de quoi a pu être conclue avec la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts, agissant pour le compte d'une de ses filiales à créer (la S.C.I.C. Ile-de-France) une convention l'autorisant à prendre des options sur les terrains et immeubles compris dans le périmètre de rénovation et la chargeant d'établir, en accord avec la ville, un programme général de constructions et d'équipements collectifs. Il est, notamment, spécifié dans cette convention :

— que l'îlot E (passage Benoît) est réservé à la construction de logements sociaux par l'Office Municipal d'H.L.M. pour le compte duquel la S.C.I.C. acquiert les propriétés situées dans cet îlot;

— qu'on ne toucherait pas à l'îlot Chaire tant que l'imprimerie fonctionnerait à Sceaux et que, de toutes manières, la rue Houdan, entre la rue Voltaire et la rue de Penthièvre ne sera pas élargie et gardera son aspect actuel.

Cette convention contient en outre des clauses donnant des garanties suffisantes en ce qui concerne l'information, l'indemnisation ou le relogement des habitants touchés par la rénovation. Il était convenu, aussi, que, par la suite, après la déclaration d'utilité publique de l'opération de rénovation, la S.C.I.C. se transformerait en Société d'économie mixte, à participation communale majoritaire.

Aussitôt après la signature de la convention, les architectes-urbanistes de la Ville de Sceaux, MM. ARRETCHÉ et KLEIN, furent chargés par la S.C.I.C. d'élaborer le projet de plan-masse des îlots à rénover.

La rénovation de l'îlot Voltaire, précipitée et en partie compromise par les propriétaires des plus grandes parcelles de l'îlot

La convention avec la S.C.I.C. n'était pas encore approuvée par l'autorité de tutelle lorsque, le 22 novembre 1968, le Préfet des Hauts-de-Seine accorda un permis de construire au propriétaire des plus grandes parcelles de l'îlot Voltaire (représentant plus du quart de la super-

ficie de l'îlot). Ce permis était délivré contre l'avis formel du Maire, qui avait fait observer que le terrain concerné était situé dans le périmètre d'une opération de restructuration décidée par le Conseil Municipal. Mais il faut reconnaître que le Préfet avait fait une exacte application des dispositions du code de l'urbanisme : le propriétaire en question avait, en effet, déposé déjà au début de 1962 une première demande de permis de bâtir qui avait fait l'objet d'une décision de sursis; par suite des lenteurs de la procédure de rénovation, le délai de sursis était largement expiré et le propriétaire ne pouvait pas être privé plus longtemps de la disposition de ses terrains. Il n'en reste pas moins que la délivrance du permis de bâtir compromettrait tout le plan de restructuration de l'îlot Voltaire et même l'équilibre financier de l'ensemble du projet de rénovation, d'autant plus qu'entre-temps le propriétaire en question avait formé avec d'autres propriétaires de l'îlot (dont l'un est un promoteur professionnel connu) une association syndicale, qui demandait à participer à l'opération de rénovation.

Plutôt que de laisser, au cœur de la ville, chaque propriétaire agir à sa guise, le Conseil Municipal préféra charger le Maire et la S.C.I.C. de négocier avec le propriétaire qui avait obtenu le permis de bâtir et les autres propriétaires de l'îlot, afin de les amener à accepter de construire selon un plan établi en accord avec l'architecte-urbaniste de la Ville qui, rappelons-le, avait aussi été désigné par la S.C.I.C. pour établir le plan-masse des îlots à rénover.

En même temps le Conseil Municipal, par délibération du 8 décembre 1968, décidait de poursuivre la procédure de rénovation en demandant au Préfet la déclaration d'utilité publique de l'opération. L'enquête « *de commodo et incommodo* » pour tout le périmètre de rénovation et l'enquête parcellaire pour le seul îlot D eurent lieu du 4 au 24 septembre 1969; elles aboutirent, malgré les nombreuses observations faites et les questions posées par les habitants, à un avis favorable du Commissaire enquêteur.

Les négociations avec les propriétaires des parcelles de l'îlot furent difficiles à cause du fait accompli que constituait le permis de construire délivré au principal d'entre eux, et à cause de l'augmentation spectaculaire du prix des terrains au centre de Sceaux. Elles ont cependant abouti à des résultats, qui sont un moindre mal :

1°) L'îlot Voltaire est reconstruit, non pas en désordre, au gré et selon les moyens de chaque propriétaire des par-

celles qui le composent, mais selon un plan d'ensemble qui assure :

— un tracé rationnel des voies, et l'aménagement de la place Voltaire (maintenant place du Général-de-Gaulle) qui deviendra un mail planté d'arbres;

— la construction d'un ensemble d'habitations confortables, entourées d'espaces verts, dont l'aspect, quoi qu'on puisse en penser (j'admire ceux qui croient pouvoir en juger avant que les constructions et l'aménagement des voies et jardins soient terminés) sera sans doute plus plaisant que les masures qu'elles remplacent et, en tous cas, que les constructions disparates qui auraient existé si on avait laissé chaque propriétaire de parcelle agir à sa guise;

— 500 m² de locaux commerciaux sur la place du Général-de-Gaulle.

2°) La S.C.I.C. et les constructeurs privés, en plus du paiement de la taxe locale d'équipement, cèdent à la Ville les terrains nécessaires au redressement et à l'élargissement des voies. En outre, la S.C.I.C. s'est engagée à rétrocéder gratuitement à la commune l'immeuble sis 1, rue du Four, et à acquérir pour le compte de l'Office Municipal d'H.L.M. les propriétés de l'îlot du passage Benoît.

Compte tenu des circonstances relatives ci-dessus, l'équilibre financier de l'opération ne permettait pas d'exiger davantage des constructeurs.

✱

L'opération fut compliquée encore du fait que le Conseil Municipal avait dû, entre temps, pour remédier au retard de la déclaration d'utilité publique, instituer un C.O.S. de dissuasion sur tout le périmètre de rénovation, qui rendit nécessaire la constitution, in extremis, d'une petite Z.A.C. pour l'îlot Voltaire. Le C.O.S. finalement atteint dans l'îlot est de 1,79, ce qui apparaissait comme modeste au moment où il fut autorisé, car la doctrine officielle (premières instructions de M. CHALANDON) était alors en faveur de la densification des constructions au centre des villes, pour construire le plus grand nombre de logements près des lieux de travail. Ce C.O.S. est en tous cas nettement inférieur à celui qui est admis dans le centre des communes voisines de Sceaux.

Décisions récentes (et encore invisibles)

On ne croit que ce que l'on voit. C'est lorsque l'on voit tomber des pavillons ou des maisons anciennes et s'élever à leur place des immeubles de sept étages que l'on prend conscience de la nécessité de réglementer l'usage du droit de propriété.

Ce que l'on voit, c'est le résultat des décisions d'hier, c'est-à-dire des années passées, s'appuyant sur des documents anciens.

Depuis 1972, des coups de barre ont été donnés.

Mars 1972 : le Ministre de l'Équipement met fin aux dérogations

Le premier coup de barre a été donné par le Ministre de l'Équipement ; le problème, en effet, était bien loin d'être limité à la ville de Sceaux. Par une circulaire de mars 1972, qui constituait un revirement complet par rapport aux directives antérieures tendant à la densification du centre des villes, le Ministre a interdit — enfin — à ses services (ce qui signifie, en clair, qu'il s'est interdit à lui-même) toute dérogation en matière de densité. Les conséquences de ce changement d'orientation sont considérables ; c'est ainsi qu'à Sceaux, la mésaventure de l'îlot situé au sud de la Poste (où, contre l'avis du Maire, un permis de construire avec dérogations a été accordé par le Préfet), ne peut plus se reproduire.

1972 : la Municipalité prend le contrôle de l'aménagement du centre de la ville

L'annonce de la cessation d'activité de l'imprimerie du centre a rendu actuel un problème qui aurait pu attendre : la rénovation de l'îlot Charaire.

La Municipalité a aussitôt estimé que le centre de Sceaux ne devait pas être constitué uniquement de logements — quelle que soit leur nature — mais d'un ensemble d'équipements publics et privés et de logements (*). Ce n'est pas par l'application d'une règle générale qu'un tel résultat peut être atteint, mais cas par cas, îlot par îlot.

La loi a prévu cette nécessité du « sur mesure » : c'est la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

(*) Cf ci-après : « Le centre : préserver, réhabiliter, créer. »

Mais une Zone d'Aménagement Concerté ne peut être créée que par un arrêté préfectoral, sur demande de la commune, qui doit avoir déjà fixé sa position sur l'essentiel : ce n'était pas le cas au milieu de 1972, car la Municipalité est consciente de l'importance du choix à opérer pour l'avenir de notre ville. Il fallait donc une disposition provisoire : ce fut la fixation à un niveau très bas (0,5) du Coefficient d'Occupation des Sols des zones centrales à rénover.

L'objectif n'était pas que le centre de Sceaux soit à peu près vide ; mais bien de se donner le temps de réfléchir, afin de décider le moment venu en connaissance de cause.

1973 : la Municipalité freine la densification

Pour donner un coup d'arrêt au remplacement des pavillons par des immeubles collectifs denses, le Coefficient d'Occupation du Sol d'une vaste zone qui couvre à peu près la moitié du ter-

ritoire de la commune a été abaissé de 0,7 à 0,4 — ce qui est le C.O.S. du quartier du parc — : cela signifie que sur un terrain de 800 m², il n'est plus possible que de construire 320 m² de surface habitable, au lieu de 560 m².

Les cartes ci-après montrent clairement que la possibilité de densifier se trouve limitée à quelques zones mixtes, pavillons et immeubles à la fois, de faible étendue. Il en résultera à coup sûr une diminution considérable dès 1974, et encore plus en 1975, des permis de construire délivrés.

Plus tard viendra le moment d'apprécier si le coup de frein ainsi donné à la construction a été assez, ou bien trop brutal.

Ainsi, les options ont été prises : dans les quartiers périphériques, maintien de la densité et du niveau de population actuelles, dans les quartiers centraux, une dominante de service et d'équipements collectifs.

Ne pas confondre...

**ZAC NE SIGNIFIE PAS
IMMEUBLE DE GRANDE HAUTEUR
OU UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE**

**ZAC SIGNIFIE
ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ**

Concerté entre qui et qui ?

Entre la commune et l'aménageur, qui peut être :

- un promoteur privé ;
- une société publique (HLM, Caisse des Dépôts) ;
- une société d'économie mixte comprenant la commune.

Que contient une convention de ZAC ?

- le programme, c'est-à-dire le catalogue de ce qui sera construit ; le programme est fixé par la commune ;
- le plan d'aménagement de zone, c'est-à-dire la répartition sur le terrain des éléments du programme (logements, bureaux, parkings) ; le PAZ est proposé par l'architecte ;
- des dispositions financières, qui sont la conséquence du programme et du plan d'aménagement.

Quelques données fondamentales

Quiconque veut émettre un avis sur l'urbanisme à Sceaux ne doit pas oublier les données fondamentales du problème dont il est utile de rappeler quelques unes.



1. La Municipalité, comme tous les Scéens, souhaite conserver à Sceaux son caractère de petite ville aérée et tranquille. Personne ne veut favoriser son évolution vers une ville dense, peuplée et opulente. Mais il ne faut pas oublier la réalité : Sceaux se trouve dans l'agglomération parisienne, qui, par suite de la centralisation excessive de la France et de l'urbanisation accélérée caractérisant notre époque, s'agrandit de 6.000 ha par an et passe en peu d'années de 8 millions à 13 ou 15 millions d'habitants. Le P.O.S. de Sceaux s'inscrit dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne et, plus précisément, dans le schéma du secteur sud de Hauts-de-Seine (H.S. 2) qui concerne 14 communes ayant connu une croissance spectaculaire au cours de ces dernières années. Penser que l'on puisse éviter totalement les répercussions de l'évolution de l'ensemble de la Région parisienne, c'est du romantisme. Le problème est de trouver les moyens les plus efficaces pour limiter, à Sceaux, les effets de cette évolution. Le choix qui s'offre à nous n'est pas entre l'immobilité et la transformation, mais entre d'une part, une évolution spontanée et plus ou moins désordonnée et, d'autre part, un avenir organisé.



2. Si nous avons la chance d'être situés en dehors du maillage des routes nationales (à part la R.N. 20 qui nous frôle à l'est et le projet de prolongement de l'autoroute A 10), il ne faut pas oublier que Sceaux est traversé de part en part par une voie départementale dite de circulation rapide, dans le sens est-ouest (Rue Houdan, Avenue de Camberwell, Avenue Roosevelt et Boulevard Colbert) et une autre voie de même nature dans le sens nord-sud (Rue de Fontenay, Rue Voltaire, Avenue Cauchy, Avenue Alphonse-Cherrier). En outre une voie départementale traverse la ville à son extrémité ouest (Avenue Jules-Guesde) et une autre la limite au nord (Avenue Paul-Langevin, Avenue Jean-Perrin). Il est évidemment impossible d'entourer Sceaux de murailles, avec des ponts-levis !



3. Sceaux n'est pas seulement une ville résidentielle, c'est aussi un centre de tourisme et de loisirs, à cause du Parc et de la proximité de Robinson et de la Vallée-aux-Loups, et un centre scolaire et universitaire. Par tradition (les Nuits de Sceaux, les Félibres, les Amis de la Musique, le Musée de l'Île-de-France) Sceaux est, en outre, un foyer culturel de la banlieue sud. Même si nous le voulions, nous ne pourrions pas fuir ce destin. Il faut donc adapter nos équipements et nos institutions à ce rôle. Au demeurant, même une ville essentiellement résidentielle ne peut pas être uniquement une ville-dortoir, sous peine de devenir une commune assistée, gérée par les autorités de tutelle et inhabitable, faute de pouvoir se payer les équipements collectifs indispensables. Il faut un centre de ville actif, avec des commerçants et des artisans, des lieux de rencontre, des restaurants et cafés, des services procurant des emplois sur place et, naturellement, des équipements collectifs.



4. Sceaux est un lieu de résidence de plus en plus désiré à cause du Parc, des trois stations du R.E.R., des lycées et établissements d'enseignement supérieur. Or la Commune n'a qu'une superficie de 360 ha dont 120 sont pris par le Parc. C'est dire qu'il est inévitable que les terrains y soient de plus en plus rares, convoités et chers. Or nous vivons — fort heureusement — dans une société fondée sur le respect des libertés et de la propriété. Les propriétaires privés construisent beaucoup plus que les collectivités publiques. L'expérience quotidienne montre que bon nombre de propriétaires de Sceaux, comme ceux d'autres villes, sont partisans d'un coefficient d'occupation des sols très bas aussi longtemps qu'ils n'ont pas l'intention de construire, de s'agrandir ou de vendre leur propriété.

Vouloir que Sceaux garde son caractère actuel, qu'il n'y ait plus d'immeubles importants, que la densité des constructions soit la plus faible possible, cela veut dire que l'on souhaite voir imposer à tous les propriétaires de Sceaux des servitudes draconiennes. Il faut bien voir que ces servitudes constituent en fait une expropriation partielle sans indemnité et qu'elles accentuent la rareté des terrains.

Certains se promettent des merveilles de la « municipalisation des sols ». Cet euphémisme cache malheureusement une expropriation plus ou moins généralisée et, pratiquement, sans indemnisation, car

quelle commune serait capable d'acheter la majeure partie des terrains situés sur son territoire ? En France, le régime des finances locales et une politique traditionnelle très restrictive en ce qui concerne les emprunts des collectivités locales n'a pas permis à beaucoup de communes de constituer d'importantes réserves foncières au cours des dernières années.

Votre Municipalité mettant l'accent sur la qualité de la vie, ne recule pas devant la limitation du droit de propriété dans l'intérêt commun, ni, lorsque c'est nécessaire, devant l'expropriation, naturellement moyennant une juste indemnisation. Mais dans ce domaine, comme dans tous les autres, il faut agir avec mesure. Les plus fervents partisans de la limitation du droit de propriété deviennent souvent enragés lorsque c'est leur propre bien qui est touché par un projet d'utilité publique !



5. La construction de logements sociaux pose une question de principe importante : vaut-il mieux que le Gouvernement accorde une « aide à la pierre », en subventionnant la construction de certaines catégories de logements, ou une « aide à la personne » sous la forme de l'allocation de logement ? Personne ne peut nier que « l'aide à la pierre » comporte de graves inconvénients ; c'est un système qui manque de souplesse, car, malgré le sur-loyer, il est courant que des familles restent dans des logements aidés même lorsque leurs revenus dépassent les plafonds fixés ; l'aide à la pierre crée des inégalités, car il n'y aura jamais assez de logements sociaux pour satisfaire tous les besoins, tandis que l'allocation de logement peut être accordée à tous ceux qui remplissent les conditions fixées ; enfin les immeubles dits « sociaux » peuvent créer une ségrégation qui n'est pas souhaitable. C'est pour ces raisons que le Gouvernement a récemment élargi les conditions d'attribution de l'allocation de logement. Il est souhaitable qu'on aille plus loin dans cette voie.

Néanmoins, dans l'état actuel des choses, la construction de logements aidés reste nécessaire. Mais il est évident, qu'à Sceaux de telles constructions posent un problème particulièrement difficile du fait de la rareté des terrains, qui ne permet pas d'envisager des opérations ayant les dimensions normalement prévues pour la construction de logements sociaux, et du fait du prix du mètre carré de terrain. D'où la question posée quelques pages plus loin !

Le Centre : préserver, ré

La vague d'urbanisation qui a étalé autour des très grandes villes d'interminables faubourgs sans âme, a provoqué, par réaction, le besoin d'ordonner le développement urbain autour de centres secondaires : de là sont nées les villes nouvelles. Mais cette vague a aussi rencontré sur son chemin quelques centres préexistants qui, préservés et renforcés, peuvent, dans une certaine mesure, jouer un rôle semblable.

Sceaux paraît dotée d'assez de personnalité, d'histoire et de culture, pour espérer jouir durablement, à l'échelle modeste qui est la sienne, d'un vrai centre de ville, dont la portée dépasse celle des centres de quartiers regroupant seulement quelques services au pied d'un clocher, comme aux Blagis, par exemple.

Le centre de Sceaux, tout le monde le situe : il se développe sensiblement de la Mairie à l'Eglise en passant par la Poste, les écoles et la Maison des Jeunes, les magasins et le Marché.

Ce centre est composite. On peut y distinguer trois zones :

— **une zone ancienne et relativement bien entretenue**, au sud-est, qui à partir de l'Eglise englobe sensiblement le secteur délimité par la rue Houdan et la rue des Imbergères ;

— **une zone ancienne et vétuste**, à l'ouest de la précédente, qui comprend les passages Renaudin et Benoît, et comprenait, au moins pour partie, l'îlot Voltaire ;

— **une zone nord**, entre la rue Houdan et l'avenue de Camberwell, qui appartient au centre par sa situation géographique, mais n'a jusqu'à présent jamais joué un rôle central, si ce n'est par sa frange commerciale le long de la rue Houdan, en raison de l'occupation massive du cœur de l'îlot par l'imprimerie Charaire. Le seul service public qui s'y trouve aujourd'hui, la Perception, sera transféré dans le futur Hôtel des Finances, rue du Maréchal-Joffre.

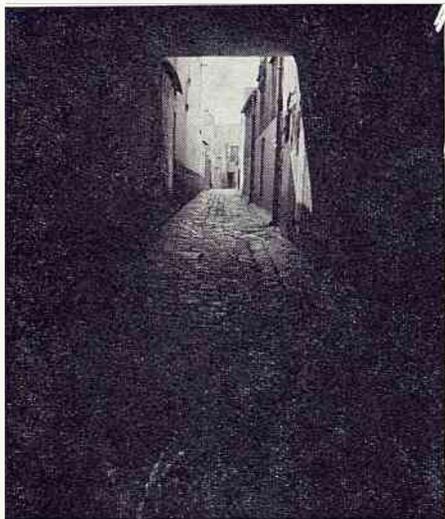
Il va de soi que même si, par commodité, le terme de rénovation est souvent employé, le traitement de ces différentes parties du centre doit être tout à fait différent.

POUR LA ZONE ANCIENNE ET RELATIVEMENT BIEN ENTRETENUE, l'essentiel est de préserver.

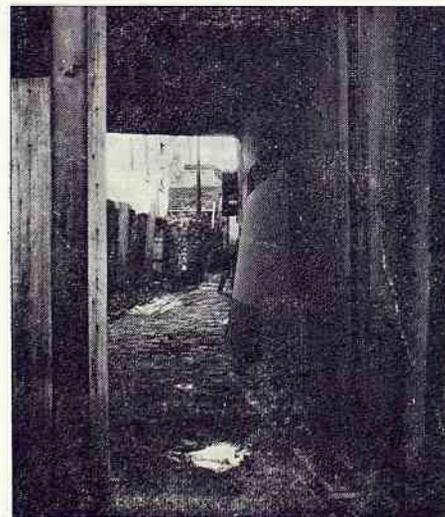
Cette préservation ne saurait exclure la réalisation des équipements indispensables dans ce quartier : extension de la Maison des Jeunes et de certains bâtiments de l'Ecole du Centre, en particulier pour créer un nouveau restaurant scolaire ; réalisation d'un gymnase. Mais elle impose que le genre de construction réalisé, sans tomber dans le pas-



Rue des Imbergères
L'essentiel est de préserver



Le passage Renaudin
Une « réhabilitation »...



Le passage Benoît
...est-elle possible ?

tiche, respecte le gabarit et l'allure générale du quartier. C'est ainsi que le futur gymnase scolaire de la rue des Imbergères a été conçu, grâce à l'appui de l'Architecte en chef des Monuments historiques et à la compréhension du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, en deux bâtiments reliés par une galerie, le gymnase proprement dit se situant, en contrebas, au fond du jardin, masqué par un bâtiment normal le long de la rue.

Il a été décidé, aussi, de sortir de ce quartier les ateliers municipaux et les garages des bennes à ordures, qui y furent malencontreusement installés il y a une vingtaine d'années.

POUR LA ZONE ANCIENNE ET VÉTUSTE, il convient de déterminer si certains bâtiments peuvent être conservés, c'est-à-dire confortés et améliorés dans leur équipement intérieur ; c'est ce que l'on appelle la réhabilitation. Cette expertise doit être faite en pensant davantage à ceux qui habiteront — et qui souffriraient de l'ombre ou de la mauvaise disposition des lieux — qu'au visiteur de passage, dont l'œil peut être charmé un instant par des masures sans confort. Sur le passage Benoît, la Municipalité a décidé de confier cette expertise à un architecte spécialisé, en même temps qu'une esquisse des bâtiments neufs qui pourraient être construits à côté des bâtiments anciens éventuellement conservés. Que mettre là ? Des logements sociaux, dont certains pourraient être adaptés aux personnes âgées valides ? Des locaux pour des artisans aux services desquels les habitants de Sceaux et des communes voisines pourraient recourir ?

L'ÎLOT CHARAIRE constitue la seule partie du centre où une restructuration peut et doit être envisagée. Les propositions initiales d'aménagement présentées par le promoteur propriétaire du terrain de l'imprimerie (*), qui constituaient la seule référence disponible pour répondre aux questions posées au début de la consultation, ont fait l'objet de variantes et de transformations successives. Quel que soit le parti finalement adopté, certaines caractéristiques du projet initial ont d'ores et déjà été définitivement écartées (hauteur maximale à R + 8 des constructions, en particulier).

(*) Ce propriétaire a commencé la démolition des bâtiments de l'ancienne imprimerie en exécution d'un permis de démolir concernant un ensemble de constructions à usage d'ateliers et de bureaux, délivré le 11 janvier 1974 par le Préfet des Hauts-de-Seine. Ce permis de démolir ne préjuge en rien l'obtention du permis de construire.

r, réhabiliter, créer

L'orientation actuellement en faveur à la Commission de l'urbanisme du Conseil municipal consiste à faire en sorte que ce vaste terrain, en partie clos de murs et aujourd'hui inaccessible, malgré sa situation exceptionnelle, aux Scéens qui n'y habitent pas, devienne un centre de vie, un pôle d'attraction pour tous les habitants de la commune.

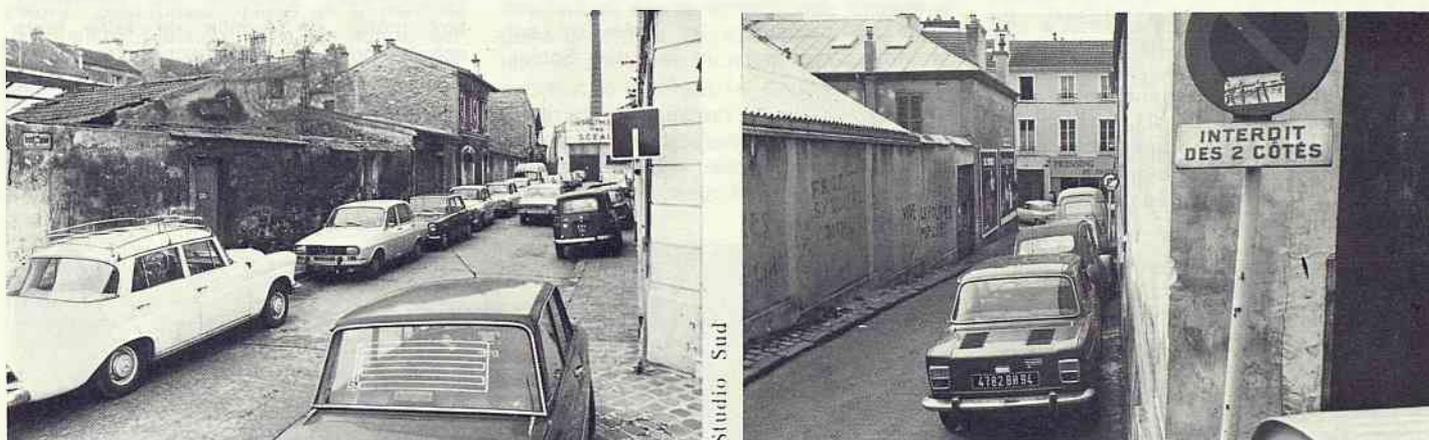
rapprochera un peu lorsqu'elle sera devenue piétonnière, mais elle ne sera jamais qu'un endroit où l'on se croise, pas un lieu où l'on se retrouve. Elle peut, en revanche, en devenir le point de départ si on saisit l'occasion de la fermeture de l'imprimerie pour aménager, tout à côté de la rue piétonnière et communiquant avec elle, un plateau piétonnier entouré d'équipements collectifs

piétonnière, un parking souterrain, parallèle à la rue Houdan, allant de la hauteur de la rue Marguerite-Renaudin jusqu'à l'ancienne Mairie. Sceaux serait alors l'une des rares villes de banlieue à disposer d'un parking à la fois central et invisible.

Rétablir la primauté du piéton dans un cœur de ville, c'est aussi ne pas multiplier les « pelouses interdites au pu-



L'îlot Charaire vu du Jardin de la Ménagerie...



...et vu de plus près !

Qu'est-ce qui fait le cœur d'une cité vivante ? Un livre paru il y a deux ans (*) l'a fort bien analysé. Deux éléments qui parfois se combinent, paraissent fondamentaux : une « agora », c'est-à-dire un lieu de rencontre, et une « acropole », un haut lieu. Sceaux est une des rares villes de banlieue parisienne à avoir une sorte d'acropole : le Château et son Parc. Il lui manque une agora. La partie commerçante de la rue Houdan pourrait en être l'embryon mais elle ne saurait en tenir lieu. Elle s'en

et d'un nombre limité de logements. Ce choix pose toutefois un problème de coût financier, venant s'ajouter au coût social, plus ou moins élevé, de toute rénovation urbaine. Il vaut la peine de s'arrêter sur ces différents points.

1. Pourquoi un plateau piétonnier ? Pour rendre aux gens, à l'endroit où ils ont à régler leurs affaires, un espace où ils puissent s'attarder sans en être chassés par les voitures. Cela conduit à ménager un secteur d'où les automobiles soient bannies, mais auquel les automobilistes puissent aisément accéder. C'est pourquoi est prévu, sous la dalle

blic », d'autant plus que le Parc est proche et le Jardin de la Ménagerie tout à côté. Mais il y a place pour des arbres qui donneraient de l'ombre à quelques bancs, peut être pour des arcades, sûrement pour une terrasse de café, un snack-bar, un restaurant, lieux de rencontre par excellence où les gens s'arrêtent, se donnent rendez-vous.

2. On est ainsi conduit tout naturellement à prévoir autour de la place réservée aux piétons des équipements commerciaux. La rue Houdan doit son animation à ceux qui existent déjà. Ils peuvent sûrement se développer encore : c'est une question de mesure et de style. →

(*) Bernard OUDIN : « Plaidoyer pour la ville ».

Le Centre : préserver, réhabiliter, créer (suite)

Personne n'a jamais songé refaire, dans l'îlot Charaire, Vélizy ou La Belle-Epine : les nouvelles surfaces de vente qui peuvent être envisagées seraient vingt fois moins importantes (de l'ordre de 2.000 à 3.000 m² au total). Elles seraient d'ailleurs proposées en priorité aux commerçants déjà installés à Sceaux. Elles ne doivent pas viser à attirer à Sceaux une clientèle venue de tout un vaste rayon de la banlieue sud, mais à offrir à la clientèle proche ce qu'elle va encore, dans bien des cas, chercher au loin.

Pour atteindre son but, il faut que l'agora — c'est-à-dire la place publique centrale — de Sceaux apporte au public autre chose que ce qu'il trouve dans ces sortes d'usines tertiaires que sont les centres commerciaux géants. Le cadre d'un quartier réservé aux piétons y fera beaucoup mais le style de l'équipement commercial lui-même est aussi fort important. Pour s'accorder avec ce cadre et avec l'esprit d'une ville qui souhaite ne pas trop endosser l'uniforme des banlieues, on est porté à imaginer des galeries marchandes qui chercheraient leur inspiration — leur inspiration, non leur modèle — davantage dans les rues et les places de notre enfance que dans le shopping-center d'un quartier neuf américain.

Parmi les équipements commerciaux à envisager, un hôtel sans prétention excessive (une ou deux étoiles), de quelques dizaines de chambres, serait sûrement le bienvenu à Sceaux ; également des bureaux offrant entre cent et deux cents emplois. Il ne faut pas oublier que Sceaux est une ville dortoir et qu'elle a la plus faible patente par habitant de tout le département des Hauts-de-Seine.

3. Décisive aussi pour créer une atmosphère toute différente de celle d'un centre commercial serait la présence d'équipements publics à côté des magasins.

On peut envisager, par exemple, d'implanter dans le nouvel îlot Charaire la Bibliothèque municipale, qui étouffe au Petit-Château. L'affectation à la bibliothèque du 1^{er} étage du Petit-Château, après que le Service de l'Enregistrement aura trouvé place dans l'Hôtel des Finances, dont la construction est maintenant prochaine, ne suffira pas. Or, il n'est pas certain que l'on puisse construire un bâtiment annexe à la place des communs du Petit-Château (la « Courge »), qui, de l'avis des hommes de l'art, ne méritent pas la réhabilitation, et de l'affreux mur qui les précède dans la cour du Petit-Château car, ne l'oublions pas, ce Château est la propriété du Département qui l'a loué à la Ville, et c'est un monument historique. Il faut donc songer à une solution de rechange, car la fréquentation considérable de la bibliothèque et son importance pour la



La partie commerçante de la rue Houdan, libérée des voitures, point de départ d'une zone piétonnière entourée des équipements qui en feront un vrai centre.

vie culturelle exigent absolument son agrandissement.

Il faut étudier aussi la possibilité de transférer sur la future place centrale la Maison des Jeunes et de la Culture, avant de poursuivre le projet de son agrandissement dans la rue des Ecoles.

Divers services pratiques pourraient également être regroupés sur l'agora : le Syndicat d'initiative - office de tourisme, dont l'activité s'est beaucoup dé-

veloppée, le Service d'accueil de la Mairie et une antenne administrative pour certaines formalités courantes, un bureau de consultations juridiques, une ou plusieurs salles de réunions, une halte-garderie d'enfants qui permettrait aux mères de famille de faire leurs achats ou leurs démarches en toute tranquillité, etc.

4. Faut-il enfin **des logements** dans le nouvel îlot Charaire ? Oui sans doute, car si un centre n'est pas fait que de logements, il ne doit pas non



Exclure de la restructuration une partie de l'îlot Charaire ou la limiter au seul terrain de l'Imprimerie...

plus en être dépourvu. Un centre désert à sept heures du soir n'en est plus tout à fait un. En revanche, pour être avenante et hospitalière, notre agora ne saurait être enserrée dans une haute muraille d'immeubles. C'est là que réside la véritable limitation du nombre de logements et aussi, du même coup, une partie du problème financier.

5. Il y a des emplois du sol qui rapportent : les logements de luxe, les bureaux, les commerces (pas tous, notamment pas les hôtels, là où leur rentabilité est trop incertaine). Il y en a qui coûtent : les équipements publics, les espaces libres, verts ou non, et les logements sociaux.

Or, la conception qui aurait les préférences de la Municipalité ferait une grande place aux équipements publics et aux espaces libres et une place restreinte aux logements. Même en ne construisant, à cet emplacement, que des logements qui contribuent à redresser et non à alourdir le bilan de l'opération, celle-ci exigerait, sans nul doute, dans cette conception, un effort financier très sérieux de la Commune.

6. La restructuration de l'îlot Charaire comportera — et cela quelle que soit la solution finalement adoptée — une perturbation pour les habitants actuels de l'îlot. De cela aussi il faut tenir compte. Sans laisser l'intérêt de quelques-uns paralyser un projet qui serait utile à tous, il importe d'examiner, dès le stade des études, les problèmes d'ordre social que celui-ci peut poser, même si le nombre de familles touchées par l'opération est relativement limité, comme c'est ici le cas.

C'est en tenant compte de toutes les considérations ci-dessus et en ayant toujours présents à l'esprit les aspects

financiers de l'opération, qu'il y a lieu d'apprécier s'il faut étendre la restructuration à l'ensemble de l'îlot compris entre l'avenue de Camberwell, la rue de Penthièvre et la rue Houdan (à l'exception de cette dernière qui doit garder son aspect actuel), ou s'il est possible et opportun d'en exclure une partie de l'îlot, voire de la limiter au terrain de l'imprimerie, cette dernière solution restreignant évidemment beaucoup les possibilités d'équipement et d'aménagement. Notons que si la Ville renonçait à tout projet sur l'îlot Charaire, le promoteur, propriétaire du terrain de l'imprimerie, demanderait un permis de construire pour des logements de luxe et des bureaux sur le terrain qui lui appartient. Pourvu qu'il observe le COS applicable à la zone (0,5) et le règlement d'urbanisme, le permis ne saurait bien entendu lui être refusé. A ce niveau de densité, les constructions ne risqueraient pas de défigurer le quartier. Mais il va de soi que la chance de donner à Sceaux son agora ne se retrouverait plus.

Le projet initial établi par le promoteur, propriétaire du terrain de l'imprimerie, respectait l'objectif d'implanter sur l'îlot Charaire un certain nombre d'équipements publics et commerciaux dans une zone piétonnière. Mais il était à dominante de logements de grand confort, pour équilibrer le bilan d'aménagement et pour dégager un surplus destiné à permettre, sur un autre site, la construction d'H.L.M. Celle-ci est, en effet, devenue pratiquement impossible à Sceaux, dans les plafonds réglementaires de charge foncière, sans une très forte subvention communale.

L'étude du dossier a amené la Municipalité à cerner de plus près les données du problème et à préciser ses objectifs, sous réserve de la consultation en cours, dans le sens indiqué plus haut. Le promoteur, propriétaire du terrain de l'imprimerie, lui a remis, à sa demande, des contre-propositions. La Commission de l'urbanisme a décidé d'aller plus loin : un bureau d'études va être consulté sur la possibilité d'engager un programme plus conforme à ses désirs, et sur les modalités et les conséquences financières d'un tel programme. Une sous-commission extra-municipale, en voie de création, sera consultée sur ce dossier.

Dès maintenant, la Municipalité serait heureuse que beaucoup de lecteurs de ce Bulletin lui fassent connaître leur avis, notamment sur les points suivants :

1/ **En ce qui concerne les passages Benoit et Renaudin**, si l'étude qui vient d'être engagée n'aboutissait pas à des conclusions tranchées, si par exemple on ne pouvait pas aménager à des conditions raisonnables des logements H.L.M. dans des locaux restaurés et qu'il fallait faire un choix entre, d'une part, la réhabilitation de bâtiments anciens et le maintien d'ateliers d'artisans et, d'autre part, la construction neuve de logements sociaux, à laquelle de ces deux options donneriez-vous la préférence ?

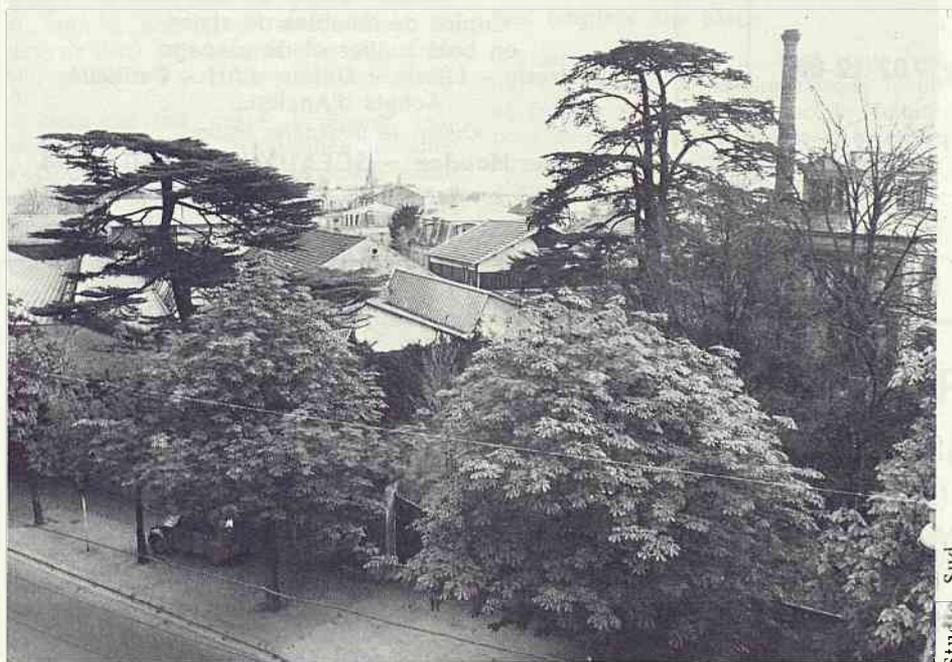
2/ **En ce qui concerne l'îlot Charaire :**

a) Etes-vous favorable à l'idée d'aménager une agora (c'est-à-dire une place publique) constituant, avec la partie commerçante de la rue Houdan, un cœur de ville réservé aux piétons, pourvu de parkings souterrains et d'équipements divers et constituant un centre d'échanges, de démarches, de rencontres ?

b) Y a-t-il certains équipements que vous souhaiteriez particulièrement y trouver, en dehors de ceux qui ont été mentionnés plus haut ?

c) Si, compte tenu de l'effort fiscal supplémentaire que pourra raisonnablement envisager la Commune sur les années à venir, le projet n'était financièrement réalisable qu'avec des immeubles d'une assez grande hauteur, faudrait-il, à votre avis, accepter ou que les bâtiments les plus élevés atteignent R + 6 ? ou se fixer comme limite R + 5 ? ou seulement R + 4 ? (il s'agit de la hauteur maximale, pas de la hauteur moyenne). Il va de soi que plus la hauteur est faible, plus l'opération est lourde pour les finances communales à moins de densifier les constructions en réduisant les espaces libres au sol.

La Municipalité vous remercie par avance de vos réponses et de toutes autres suggestions que vous voudrez bien lui faire.



Studio Sud

...restreindrait très largement les possibilités d'équipement et d'aménagement



SOINS
ESTHETIQUES

beauté du visage
du buste, des jambes
épilation, bronzage

BIO THERM
CARITA



Jacqueline Borel

112 bis, rue Houdan
92330 SCEAUX

1, avenue Charles-Péguy
☎ 702.84.45



COIFFURE - BRUSHING
membre de la Haute Coiffure Française



SOINS
CAPILLAIRES

bains et soins
bains de plantes
couleur - forme

KERASTASE
CARITA



CHAUFFAGE - PLOMBERIE
CARRELAGE - COUVERTURE
MAÇONNERIE - FUMISTERIE
DEPANNAGE

VALLADON
Frères

MAGASIN D'EXPOSITION

9, rue des Ecoles, 92330 SCEAUX

☎ 350-03-38 - 735-72-10

POMPES FUNEBRES

 **GENERALES**

71, rue Houdan SCEAUX

Tél. 702 03-04

Avantages spéciaux aux Assurés Sociaux
et aux Organismes Mutualistes

**Dans les moments difficiles P.F.G.
votre conseiller pour toute la France**



Fernand HUET
FLEURISTE

150, avenue du Général-Leclerc (N. 20)

(Parc de Sceaux)

92330 SCEAUX

☎ 702-12-06

SPECIALISTE DU CADEAU FLEURI

*Le passé
Le présent*

Copies de meubles de styles
en bois fruitier et de placage
Lustrerie - Literie - Objets d'Art - Cadeaux
Achats d'Ancien...

Ouvert le dimanche matin

198, rue Houdan ~ SCEAUX ☎ 660-12-94

ENTREPRISE
CAPRON

MAÇONNERIE — BETON ARME
MENUISERIE — PLOMBERIE
SPECIALISTE DE TOUS TRAVAUX
DE TRANSFORMATIONS

8, boulevard Desgranges

92330 SCEAUX

☎ 702-01-42

Entreprise Générale de Nettoyage
Ponçage — Vitrification

TOUS PARQUETS

ENTRETIEN JOURNALIER DE BUREAUX,
MAGASINS, USINES

HUMBLET Lucien

La Folie Bessin - 91400 ORSAY

☎ 928-77-21

Quelques vraies questions

Les décisions récentes qui viennent d'être rappelées interdisent un accroissement massif de la population, une densification du centre sans contrôle.

Mais suffit-il de se garder de tout changement et de se défendre contre tout ce qui peut venir de l'extérieur — de Paris ou des communes voisines ? Est-ce ainsi que le bien commun sera le mieux assuré, pour les jeunes comme pour les personnes âgées, pour les habitants des Blagis comme pour ceux du quartier des Sablons, pour les locataires modestes comme pour les propriétaires ?

Cela serait trop simple. Prenons donc quatre cas, et cherchons simplement à voir comment se rapprocher de ce bien commun qui est l'objectif de tous ceux qui essaient de dépasser leurs intérêts ou leurs habitudes :

- le logement des personnes modestes ;
- les équipements pour les jeunes ;
- les emplois sur place ;
- l'envahissement des automobiles.

Le logement des personnes modestes

Si vivre dans une ville comme Sceaux est enviable pour beaucoup, et pour beaucoup un rêve irréalisable, deux catégories méritent une attention particulière :

— ceux qui travaillent à Sceaux, dans des emplois publics et privés qui n'assurent souvent que de petits salaires, et qui, le soir venu, sont obligés de repartir dans une commune moins agréable, où ils ont pu trouver un logement ;

— ceux qui ont passé à Sceaux leur jeunesse et sont condamnés à aller s'établir ailleurs parce que leurs salaires de début ne leur permettent pas de se loger à Sceaux.

Faciliter le logement de ces deux catégories ? Tout le monde en est d'accord en principe, mais, en pratique, cela signifie :

— construire, car peu de logements existants deviennent vacants à Sceaux ; on ne peut à la fois souhaiter que les enfants des Scéens puissent se loger à Sceaux et être hostile à toute construction de logements dans notre ville ;

— subventionner, car il est peu probable que, malgré son extension, l'allocation-logement résolve tous les cas ; subventionner, sur le budget communal, la construction de logements sociaux de divers types, afin que le coût du ter-

rain et la dimension forcément réduite de l'opération n'empêche pas de se tenir dans la limite des prix-plafonds.

Etes-vous prêts à accepter que la ville perçoive les impôts nécessaires pour verser entre 10 000 et 30 000 francs de subvention pour chaque logement social construit à Sceaux, c'est-à-dire pour un programme de 50 logements par exemple de 500 000 à 1 500 000 francs ?

Les équipements pour les jeunes

Les tas de sable pour les bébés ne soulèvent guère d'oppositions. Mais lorsque les bébés ont grandi, ils n'ont pas moins besoin de détente à leur mesure : et ce sont gymnases qui ne peuvent toujours être à l'échelle des bâtiments voisins, salles de réunion à la porte desquelles se pressent des dizaines de vélomoteurs pétaradants, jardin d'aventures où le goût de la construction et des cabanes à la campagne s'exprime avec les matériaux disparates que l'on trouve en ville. Tout cela, aux yeux et aux oreilles des voisins et des passants, est bruyant, déplaisant.

Faut-il alors ne rien faire d'autre que des jardins publics où la seule distraction offerte consiste à se promener sagement dans quelques allées ? Faut-il dire que les petits ont tort de vouloir faire de la bicyclette, et les grands de s'asseoir dehors autour d'une guitare ?

Sinon, après avoir lu la page suivante qui fait le point des projets en cours, dites-nous quels équipements sportifs, quels terrains de jeux vous paraissent les plus nécessaires et où l'on devrait, à votre avis, les implanter.

Les emplois sur place

Beaucoup d'hommes sont plus ou moins résignés à prendre chaque matin et chaque soir le métro ou la voiture pour se rendre à leur travail et en revenir. Pour eux, pas besoin d'emplois sur place, pensent-ils souvent eux-mêmes.

Mais il y a aussi de plus en plus de femmes qui travaillent. Qui a vu les jeunes mères de famille se hâter de mettre leur enfant à la crèche ou chez une voisine avant de partir le matin, se hâter de le reprendre le soir, ne peut s'empêcher de penser qu'une heure et demie de trajet économisée chaque jour — trois quarts d'heure à l'aller et autant au retour — transformerait leur vie.

Ne faut-il pas alors, sans dénaturer votre Ville, accepter qu'elle ne soit pas uniquement résidentielle ? Envisager, par exemple, la construction des locaux commerciaux nécessaires et de quelques centaines de mètres carrés de locaux à usage de bureaux, répartis en petites unités, afin qu'un plus grand

nombre de Scéens puissent trouver des emplois sur place.

L'envahissement des automobiles

On pense d'abord à celles des autres : celles qui traversent Sceaux en provenance et à destination d'autres communes de banlieue et de Paris, ni plus ni moins que les voitures des Scéens traversent et parfois encombrement Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine, Bagneux, Montrouge, etc.

Mais il ne faut pas oublier que ce sont essentiellement les voitures des Scéens qui emplissent nos rues et, bien souvent, occupent les trottoirs, soit pour stationner au plus près des commerces, services ou habitations, soit parce que des résidences construites il y a dix ans et plus, selon des normes anciennes, n'offrent pas assez de parkings pour leurs habitants. Les familles possédant deux voitures et davantage ne sont pas rares à Sceaux.

Que faire pour lutter contre l'envahissement des rues de Sceaux par les voitures des Scéens et par celles des habitants d'autres communes qui viennent à Sceaux pour y faire leurs achats ou leurs études ou pour se promener dans le Parc ?

● Des parkings ? Deux existent aux extrémités de la partie étroite de la rue Houdan ; deux sont ouverts aux gares de Robinson et de Sceaux ; le projet de restructuration du centre en prévoit en sous-sol à l'un des endroits où ils seront le plus nécessaire. Faut-il en prévoir ailleurs et à quel emplacement ?

● Des minibus ? Ils fonctionnent depuis janvier. Jusqu'ici, le taux de fréquentation reste faible. Que suggérez-vous pour l'améliorer, c'est-à-dire, en somme, pour que les minibus rendent pleinement les services que les Scéens peuvent en attendre ? Et pour que leur exploitation ne soit pas par trop déficitaire ?

Certes, les personnes qui ne sont pas logées à Sceaux n'ont guère l'occasion d'y exprimer leurs regrets, non plus que les jeunes qui restent à Sceaux tous les week-ends et la plus grande partie des vacances ; les femmes qui travaillent ne sont pas la majorité, et les piétons, s'ils sont la majorité, n'en sont pas moins silencieux.

Pour beaucoup, les problèmes qui viennent d'être évoqués — et d'autres auraient pu l'être — ce sont les problèmes des autres. Raison de plus pour que tous ceux qui s'entendent responsables du bien commun y soient attentifs.

Equipements destinés aux sportifs et aux jeunes

Avant de présenter les différents projets qui seront réalisés au cours des mois ou des années à venir, il est bon de rappeler ce qui a été fait dans un passé récent.

Les principales opérations immobilières ont été :

— l'aménagement d'une **Maison des Jeunes et de la Culture**, rue des Ecoles, puis l'extension de cette maison dans d'autres locaux de la même rue et, finalement, l'utilisation de locaux complémentaires, pris sur un immeuble de la rue des Imbergères après une sérieuse remise en état ;

— la construction d'une piscine et de courts de tennis, rue de l'Yser ;

— la rénovation de la salle des sports et des terrains d'évolution qui l'entourent, rue des Clos-Saint-Marcel.

Ces différentes constructions nouvelles ou aménagements de locaux anciens ont apporté une importante amélioration aux infrastructures mises à la disposition des jeunes et des sportifs. Cependant, tous les problèmes ne sont pas encore résolus. Différents projets sont, actuellement, en cours de réalisation ou à l'étude, afin de compléter les équipements de la ville.

Parmi ces projets, il faut citer :

— Un gymnase et des salles d'entraînement pour 1974 ou début 1975, rue des Imbergères ; le dossier d'adjudication est en cours. Il sera utilisé par le groupe scolaire voisin et, en dehors des heures scolaires, par des associations sportives ou des activités de la M.J.C. Ce gymnase permettra, en particulier, d'augmenter le nombre des équipes de basket en acceptant de nombreux jeunes que les installations actuelles ne peuvent pas recevoir.

— Un autre gymnase sera construit en 1975 ou 1976 dans le quartier des Blagis, à proximité du groupe scolaire ; il sera complété par un terrain d'évolution comportant piste de course à pied, aires de lancer et de saut, volley-ball, etc. Le dossier technique a été agréé, il reste à obtenir une subvention d'Etat avant de passer à la construction.

— Un petit gymnase pourra, dans le même temps, être construit dans le groupe scolaire des Clos-Saint-Marcel.

— Dans le projet général d'aménagement du Petit Parc, il est prévu des installations sportives améliorées avec trois tennis en quick, un mur d'entraînement, et des vestiaires convenables ; une nouvelle distribution des jeux de boules et des vestiaires correspondants, ainsi que des aires de jeux pour les jeunes enfants.

— La Maison des Jeunes et de la Culture doit actuellement faire fonctionner ses diverses activités dans des locaux

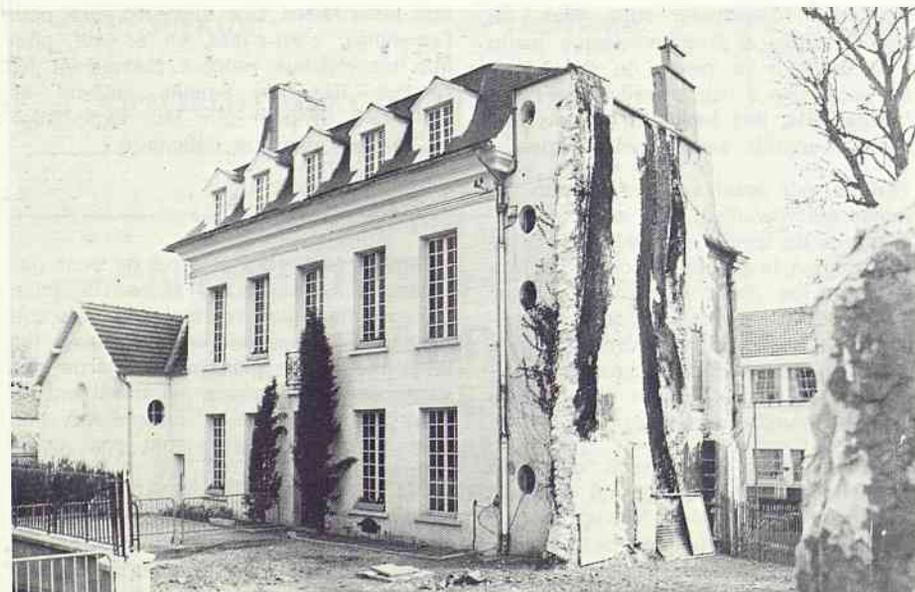
dispersés et dont certains n'ont été remis en état que d'une façon sommaire et provisoire.

Vu le nombre de ses adhérents et usagers, il est temps de mettre à la disposition de la M.J.C. des locaux plus vastes et plus fonctionnels. Le projet actuellement en cours d'étude prévoit la construction d'un nouveau bâtiment à côté du siège actuel de la M.J.C. : sur les terrains compris entre celui-ci et l'école maternelle du Centre (terrains qui supportent présentement des bâtiments en mauvais état et dépourvus d'intérêt architectural). Mais il ne serait pas trop tard pour envisager une autre solution, à savoir la construction d'une nouvelle M.J.C. dans l'îlot Charaire (sur l'agora).

Enfin il faut aussi prévoir une deuxième salle des sports proche de celle qui existe, rue des Clos-Saint-Marcel. Ce projet ne pourra se réaliser que lorsqu'il deviendra possible à la ville d'acquérir un complément de terrains vers l'Est ;



La piscine des Blagis



La Maison des Jeunes et de la Culture
Son succès l'a rendue trop petite

ceci suppose qu'une décision ait été prise en ce qui concerne l'utilisation des terrains réservés initialement pour la ligne de chemin de fer Paris-Chartres, et maintenant pour l'autoroute A 10.

Parmi tous ces dossiers « en cours » il est possible de prévoir, avec une bonne précision, des délais d'exécution pour les trois premiers. Pour les autres, les délais sont plus incertains parce que ces dossiers ne sont pas encore en état d'être approuvés par l'autorité de tutelle et parce que les ressources financières de la Ville ne permettent pas de tout faire en même temps.

Habitants de Sceaux, la Municipalité apprécierait que vous lui fassiez savoir quels seraient, à vos yeux, parmi les équipements en cause — ou d'autres qui n'auraient pas été mentionnés ici — ceux qui mériteraient d'être réalisés en priorité.

Le programme d'aménagement du Parc de Sceaux

Le Parc de Sceaux avec les bâtiments qui s'y trouvent (Musée de l'Île-de-France, Orangerie, Pavillon de l'Aurore, Pavillon de Hanovre) est un domaine départemental, heureusement d'ailleurs, car la ville n'aurait vraiment pas les moyens de l'entretenir. Mais l'existence du Parc sur le territoire de la Commune qui — il faut le dire — constitue l'atout principal de Sceaux, a des répercussions sur la vie de la cité. Les habitants en subissent quelques inconvénients, en particulier le flot des voitures des milliers de visiteurs hebdomadaires ; mais ils en retirent surtout d'incalculables bienfaits. Il est donc naturel qu'ils se posent des questions au sujet de son aménagement.

Rappelons que le Domaine de Sceaux était, depuis 1926, propriété du Département de la Seine et qu'à la suite de la réorganisation de la Région parisienne, la propriété en a été dévolue au Département des Hauts-de-Seine.

Le parc paysager

La procédure de dévolution des biens de l'ancien Département de la Seine a demandé plusieurs années et a posé des problèmes de personnel délicats. Pendant ces années et jusqu'en 1970, l'entretien du parc qui continuait à être assuré par la Ville de Paris, a laissé à désirer et tous les projets d'aménagement ont été stoppés.

C'est en 1970 seulement que le Conseil général des Hauts-de-Seine, qui a toujours considéré le domaine de Sceaux comme un des joyaux du Département, a été en mesure de prendre en main sa gestion, après avoir créé une Direction générale des parcs et jardins pour les Hauts-de-Seine (le siège de cette Direction générale étant d'ailleurs installé dans le Parc).

La Ville de Paris ayant repris le personnel de l'ex-département de la Seine, l'entretien courant du Parc a été confié par contrat à une entreprise privée.

En même temps, le Conseil général a voté un **premier « Plan quinquennal d'aménagement du Domaine »**. Les travaux prévus, s'étendant sur les années 1971 à 1975, concernent essentiellement la Plaine des Quatre-Statues, les perspectives aboutissant au Pavillon de Hanovre, à la Grenouillère et au Fer à Cheval et les clôtures.

Il s'agissait tout d'abord, d'enlever l'immense dépôt d'ordures qui s'était amoncelé près de l'entrée de la Grenouillère, de supprimer les jardins personnels que les anciens gardiens et jardiniers avaient dans l'enceinte du Parc depuis 1941 et d'engazonner toutes les surfaces ainsi dégagées pour en faire des tapis verts.

Ensuite, il fallait réaliser les « *viabilités lourdes* » (l'assainissement, les adductions d'eau, l'aménagement des allées, des pelouses et des terre-pleins), nettoyer les sous-bois, planter des arbres.

Au 1^{er} avril 1974, les sommes dépensées pour l'exécution du plan quinquennal s'élevaient à 2 810 000 F.

Les travaux de viabilité et d'aménagement se poursuivront jusqu'en 1975. Le Conseil général devra alors voter un 2^e plan quinquennal, qui comportera certainement des aménagements sportifs et de loisirs (terrains de jeux pour enfants, utilisation du bassin pour le canotage ou l'aviron et pour les modèles réduits de bateaux, etc.) et des escaliers permettant d'accéder aux différents niveaux du Parc.

D'autres parties encore interdites seront ouvertes au public.

Les bâtiments

1) Le Château et le Musée de l'Île-de-France : le Conseil général a voté les crédits nécessaires pour l'acquisition de nouvelles œuvres d'art par le Musée et pour l'aménagement de quelques petites salles nouvelles. Il a créé un poste de Conservateur en chef et doté le Musée du personnel indispensable. Le classement du Musée vient d'être demandé. Le District s'y intéresse aussi, en raison de sa vocation régionale.

Le Musée a entrepris, en accord avec les directeurs d'établissements scolaires de Sceaux une intéressante action d'initiation des élèves aux arts plastiques et à l'histoire régionale.

Le problème est de trouver de nouveaux locaux pour le Musée qui étouffe dans l'actuel Château.

2) L'Orangerie est transformée en palais d'exposition, de réception et de fêtes. Une première tranche de travaux tendant à la restauration intérieure est très avancée : dallage de marbre, peinture des murs et de la voûte, lustres et appliques de cristal. L'inauguration par le conseil général est prévue pour le lundi 24 juin.

Une deuxième tranche de travaux aura pour objet l'aménagement de vestiaires et de toilettes au sous-sol.

3) Un crédit de 250 000 F a été voté pour une première tranche d'abris-toilettes dans différentes parties du Parc.

4) La restauration du Pavillon de Hanovre a fait l'objet d'une étude approfondie. Il est envisagé de l'agrandir sur les ailes afin qu'il soit possible d'y exploiter un café-salon de thé. Mais aucune décision n'est encore prise.

Le parc des sports et la piscine de plein air

Le très beau parc des sports que le Département de la Seine avait fait aménager dans l'angle S.-E. du Parc de Sceaux, sur le territoire de la Commune d'Antony, n'a pas été dévolu entièrement au Département des Hauts-de-Seine. Il est la propriété d'un Syndicat interdépartemental comprenant la Ville de Paris et notre Département.

Paris continue à utiliser ces équipements pour moitié et supporte, en contre-partie, la moitié des dépenses d'entretien.

Pendant les années qui ont suivi la réorganisation de la Région parisienne, tant que la dévolution n'était pas pro-

noncée et pendant les mois nécessaires pour constituer le Syndicat interdépartemental, recruter le personnel du Syndicat, élaborer le règlement du parc des sports et de la piscine, il y a eu quelques flottements dans l'entretien et l'attribution des terrains et courts. La construction de la piscine était arrêtée à la suite de la faillite de l'entreprise principale.

Maintenant, le bon fonctionnement et l'entretien sont assurés. Une commission d'attribution des terrains et courts a été créée. Les associations sportives agréées par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et les organismes municipaux peuvent obtenir les terrains et courts à jours et heures fixes : les joueurs individuels et les sociétaires non agréés doivent se contenter des heures qui restent, après les attributions annuelles. En ce qui concerne notre ville, le Centre municipal des loisirs, la Maison des Jeunes et de la Culture, l'A.S.A.S. et les lycées bénéficient de ce parc des sports, qui est bien situé pour nous.

La piscine, qui fonctionne depuis trois ans, profite à toute la population. Malheureusement, elle n'est utilisable que pendant la belle saison. Les projets tendant à la couvrir ont été abandonnés après des études techniques et financières sérieuses. En revanche, il a été décidé de construire une patinoire à côté de la piscine. L'ouverture de cette patinoire était espérée pour l'automne 1974. Malheureusement, les négociations entre le Conseil général des Hauts-de-Seine et le Conseil de Paris pour la répartition de la dépense d'investissement n'ont pas encore pu aboutir à un accord complet.

L'Allée d'honneur

L'Allée d'honneur, de la route d'Orléans au Château, fait partie du domaine départemental.

L'éclairage des contre-allées a été réalisé à la demande de la Ville de Sceaux, qui a pris en charge la moitié de la dépense.

Le Conseil général a fait procéder à la réfection complète des allées, trottoirs, pelouses et bordures. Les travaux sont sur le point d'être terminés.

Très attaché à la conservation des espaces verts et à la protection de l'environnement, le Conseil général aura toujours le souci de parfaire l'aménagement du Domaine de Sceaux. Il a défendu et le défendra contre toute construction et toute nouvelle emprise. Contrairement aux bruits qui ont couru, il n'est pas question d'y construire une école hôtelière, ni d'y aménager un parking pour les voitures des visiteurs. La seule atteinte qu'il a fallu accepter — elle est légère et il n'y avait pas d'autre solution — est l'élargissement de l'emprise de la R.N. 186 afin de permettre le prolongement vers la Croix-de-Berny et Choisy-le-Roi de l'autoroute A 86.

L'AUTOROUTE A 10 ET L'U

L'opinion de la Fédération des Usagers des Transports

Présentée par le Comité de Sceaux

A l'occasion du débat largement engagé sur l'urbanisme local, le Comité de Sceaux de la Fédération des Usagers des Transports tient à exprimer son point de vue sur l'incidence d'une construction éventuelle de l'autoroute A10. Notre objet n'est pas de poser ici le problème général de la A10. Rappelons simplement que cette autoroute, tout en causant des nuisances considérables à la zone fortement urbanisée située entre Palaiseau et Paris est le fruit d'une conception périmée de la satisfaction des besoins de transport. En 1974, une telle autoroute radiale en zone urbaine constituerait incontestablement un sacrifice de l'intérêt général à de puissants intérêts privés. Rappelons aussi que les incidences sur l'urbanisme, que nous allons discuter maintenant, se retrouveraient à Fontenay, à Châtillon, à Paris, etc.

Les nuisances

Certaines sont évidentes : le bruit et la pollution atmosphérique atteindraient une large zone de part et d'autre de l'autoroute. Cette zone comprend de nombreux logements individuels ou collectifs et de nombreux établissements publics, particulièrement écoles, lycée, I.U.T., U.E.R. de droit, Parc de Sceaux. Il faudrait aussi dégonfler le mythe d'un éventuel tunnel ou tranchée couverte (éventuel car cela coûterait cher...), qui entraînerait des nuisances accrues aux deux extrémités et qui ne pourrait rien contre les vibrations.

Une nuisance considérable et moins évidente est l'effet de coupure. Prenons un exemple concret. Les nombreux enfants du quartier Pépinières - Maréchal-Joffre - Alsace - Bretagne devraient traverser quatre fois par jour (sur une passerelle ?) cette autoroute. Nous disons oui à la rue piétonnière, rue Houdan... mais quelle belle voie piétonnière se prépare pour ces enfants ! Une grande coupure représente la mort progressive du tissu urbain (traversée désagréable, désaffection progressive du voisinage). De ce point de vue, les quartiers à l'ouest de l'axe rue de Fontenay - rue Voltaire constituent une zone sacrifiée.

La circulation et les transports

Quelle serait l'influence de la construction de la A10 sur la circulation à Sceaux et sur le transport des habitants ? Certains pensent que les déplacements seraient facilités et la circulation automobile diminuée dans certaines rues. Cela serait sans doute vrai, mais pour peu de personnes et pendant peu de temps. Nous poserons le problème en termes plus généraux, car nous pensons que la réalisation de la A10 serait en

contradiction avec la priorité largement proclamée pour les transports en commun. Elle s'inscrirait dans le cadre de la priorité donnée en fait à des équipements payés par les contribuables et servant le développement anarchique de l'utilisation de l'automobile.

Quelques exemples pour les Scéens d'une telle politique :

— Mauvaise qualité et insuffisance de la ligne de Sceaux ; absence de toute liaison par transports en commun de banlieue à banlieue (par exemple vers les zones industrielles du Petit-Clamart, de Rungis-Orly, vers l'hôpital de Clamart, vers Nanterre).

— Augmentation générale de la circulation automobile domicile-travail, avec nécessité d'élargir de nombreuses rues, de multiplier les parkings (à moins d'utiliser les trottoirs...), avec le danger pour

les enfants, etc. La circulation induite par la A10 entre dans cette perspective : si l'autoroute sert, il faudra bien que les voitures se rendent aux échangeurs (dans la dernière étude, les échangeurs les plus proches sont à la A86 et à Châtillon-sous-Bagneux).

— Multiplication de l'effet de coupure, cité auparavant, à tous les grands axes existants ou en développement : rue de Fontenay, rue Voltaire, Verdun - Clemenceau, avenue Le Nôtre, Houdan-Camberwell-Colbert. La multiplication des grands axes nord-sud est d'autant plus dommageable que Sceaux possède un axe privilégié de développement urbain en est-ouest (suivant la rue Houdan). La ville se trouve donc progressivement hachée par les voies perpendiculaires à grande circulation.

Suite page 26



CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

Autoroute A10

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et les rapports de MM. WATREMEZ, PIQUARD et DOMMEL,

Vu le Code de l'Administration communale, ensemble la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu ses délibérations des 25 novembre 1960 et 18 décembre 1964 demandant que la plate-forme de l'ancienne ligne de Paris à Chartres, par Gallardon, soit utilisée pour la construction d'une ligne de chemin de fer et non pour celle d'une autoroute,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme,

Considérant que le prolongement de l'autoroute A10 au delà de son débouché sur l'autoroute A86 et jusqu'au Boulevard périphérique de Paris n'apporterait aux habitants de Sceaux que des nuisances graves : bruit et pollution atmosphérique, qui, du fait de la direction des vents dominants, n'épargnerait ni le Parc de Sceaux ni aucun quartier de la Ville,

Considérant qu'à moins de 200 mètres de part et d'autre du tronçon d'autoroute projeté, qui traverserait le centre de la Ville, habitent plusieurs milliers de personnes et que dans ces zones riveraines existent de nombreux établissements d'enseignement supérieur, secondaire et primaire, fréquentés par des milliers d'enfants et de jeunes gens et dont le fonctionnement serait gravement perturbé par les nuisances de l'autoroute,

La résolution ci-dessus a été votée par le Conseil municipal après un long débat au cours duquel divers points de vues se sont exprimés.

Il serait précieux pour la Municipalité de connaître aussi complètement que possible le sentiment des habitants de la commune. Pourriez-vous donner le vôtre ?

1. A la lumière des positions exposées dans les articles qui précèdent, est-ce que vous approu-

vez la résolution hostile au principe même de l'autoroute qu'a adoptée le Conseil municipal ?

Estimez-vous au contraire qu'il fallait concentrer les revendications de la Municipalité sur une lutte efficace contre les nuisances et sur la sauvegarde des possibilités de transport en commun sur le même axe de communication ?

2. Dans l'hypothèse où les autorités de l'Etat décideraient, con-

L'URBANISME A SCEAUX

Le point de vue du Ministère de l'Aménagement du Territoire

Présenté par le Service régional de l'Équipement de la Région parisienne

Nécessité de la réalisation de l'autoroute A 10 entre Palaiseau et Paris

L'autoroute qui arrive à Palaiseau est en fait le tronc commun de deux autoroutes : Autoroute Aquitaine vers Orléans, Tours, Poitiers et Bordeaux, et l'Autoroute Océane vers Le Mans, Nantes et Rennes. Aujourd'hui aux abords de la grande agglomération parisienne, ce tronc se divise en deux branches, l'une vers l'Est qui rejoint l'Autoroute du Soleil ainsi que les Portes d'Orléans et d'Italie, l'autre vers le Nord-Ouest - F 18 qui mène au Pont de Sèvres.

Or l'Autoroute du Soleil est déjà fort encombrée et devrait l'être encore plus à l'avenir du fait du développement de la ville nouvelle d'Evry, de Rungis et de l'Aéroport d'Orly. La voie rapide F 18

va, quant à elle, jouer un rôle important de rocade entre Evry, Corbeil, le plateau de Saclay en plein développement et la proche banlieue Ouest de Paris. C'est dire qu'elle sera rapidement fort chargée. C'est pourquoi une troisième branche est nécessaire pour l'accès de l'Autoroute A 10 en Région parisienne. C'est la section Palaiseau-Paris qui devra permettre aux usagers l'accès à la zone centrale de l'agglomération parisienne.

Il s'agit donc non d'une concentration de trafic vers Paris, mais d'une branche supplémentaire (la troisième) pour la diffusion du trafic.

Cette troisième branche sera à péage à partir de Châtillon en venant de Paris, ce qui permettra de soulager les budgets de l'Etat et du District qui pourront consacrer davantage de ressources, ainsi que le Gouvernement en a pris ré-

cemment la décision, aux autoroutes de rocade, si essentielles pour la Région parisienne.

Cette autoroute aura deux fois deux voies entre Palaiseau et Châtillon, ce qui est cohérent avec les deux fois trois voies au Sud de Palaiseau et l'éclatement à Palaiseau vers l'autoroute du Sud. En revanche, elle aura deux fois trois voies entre Châtillon et Paris, compte tenu de l'apport de trafic venant de la RN 306.

L'arrivée à Paris de cette autoroute sera conjuguée avec la construction par la Ville de Paris de la radiale Vercingétorix : les automobiles ne seront donc pas « condamnées » au périphérique. Elles pourront se partager entre celui-ci, les boulevards des maréchaux et un accès au cœur de la rive gauche.

Transports en commun

Cette autoroute a pour rôle primordial, comme d'ailleurs toutes les autoroutes en étoile de la Région parisienne, d'assurer l'écoulement du trafic longue distance. En revanche, les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail doivent être assurés, pour l'essentiel, par les transports collectifs.

Dans ce domaine, deux ouvrages ont été, dans la banlieue sud, jugés prioritaires. Le premier est la prolongation de la ligne de métro n° 14 jusqu'à Châtillon, qui est en cours de travaux et qui sera prolongée ultérieurement vers Clamart. Le second est la prolongation jusqu'au Châtelet de la ligne de Sceaux, dont le débouché sera ainsi grandement amélioré.

Il est possible qu'à l'avenir on mette à profit la trouée de l'autoroute pour réaliser une desserte de type ferré longeant le même tracé entre la ligne n° 14 à Châtillon-sous-Bagneux et la ligne de Sceaux à Massy-Palaiseau. Aucune décision n'a encore été prise sur ce point.

Nuisances

● La pollution

L'essentiel de la pollution atmosphérique est souvent attribué à la circulation automobile. Il faut savoir que cette dernière n'en représente, en France, en milieu urbain, que 25 à 35 %. Le reste vient des industries et surtout du chauffage.

Il faut savoir aussi que les améliorations apportées aux véhicules automobiles au cours des dix dernières années et qui se poursuivent ont déjà permis de diminuer de 60 % les pollutions émises par un moteur.

Suite page 26

MUNICIPALITÉ DE SCEAUX

Commission - Séance du 27 février 1974

Le Vœu A 10 :

Considérant qu'il ne paraît pas opportun de prolonger l'autoroute A 10 jusqu'au centre de Paris ; que sans parler des raisons d'ordre économique, ni du problème de la circulation à Paris, la protection de l'environnement conduit à faire déboucher cette autoroute sur une rocade extérieure,

Considérant que les moyens de transports en commun sont très insuffisants dans la banlieue parisienne, et qu'en particulier les voies ferrées n'ont pas été développées en proportion de l'accroissement de la population : qu'une priorité absolue doit être donnée aux transports en commun pour répondre aux besoins urgents de la population,

DELIBERE :

Il est demandé une nouvelle fois aux autorités compétentes d'abandonner le projet de prolongement de l'autoroute A 10 à travers Sceaux et d'affecter la plate-forme jadis aménagée pour une voie ferrée de Paris à Chartres à un moyen de transport en commun en site propre, de préférence à une voie ferrée.

Les villes voisines également menacées par l'autoroute A 10 sont invitées à joindre leur action à celle de la Municipalité de Sceaux pour s'opposer à la réalisation d'un projet qui présenterait de très graves inconvénients pour leur population et pour obtenir en toute priorité l'amélioration des transports collectifs dans notre banlieue.

trairement au vœu exprimé par le Conseil municipal, de construire le tronçon d'autoroute Palaiseau-Porte de Vanves, une question se poserait : le tronçon sera en effet, dans ce cas, à deux fois deux voies, alors que l'emprise foncière permettrait de construire deux fois trois voies.

L'emprise ainsi libérée le long du tracé peut être utilisée soit pour aménager un moyen de transport collectif (voie ferrée ou voie supplémentaire, matérielle-

ment séparée et réservée exclusivement à des autobus rapides). Elle peut l'être aussi pour établir des protections contre les nuisances : talus, plantations, etc.

Dans la mesure où il faudrait faire un choix entre ces deux emplois de l'emprise foncière disponible, donneriez-vous la priorité au premier (un transport en commun) ou au second (renforcement de la protection contre les nuisances) ?

→

L'AUTOROUTE A 10 ET L'URBANISME A SCEAUX

L'opinion de la Fédération des Usagers des Transports, présentée par le Comité de Sceaux

Suite de la page 24

La spéculation immobilière et la densification

On imagine aisément la publicité suivante : « *Appartements grand standing - Le Parc de Sceaux sous vos fenêtres - A 5 minutes de Montparnasse par l'autoroute A 10* ».

Du fait de cet argument commercial, la présence de l'autoroute attirerait vers Sceaux les promoteurs privés, et la spéculation immobilière augmenterait dans des proportions considérables. On pourrait probablement distinguer deux zones dans la ville : la zone voisine de l'autoroute, vouée aux nuisances, et le reste, voué aux promoteurs. Le Plan d'Occupation des Sols permet théoriquement d'y résister. Mais des groupes immobi-

liers importants peuvent y parer aisément : par des opérations de Zone d'Aménagement Concerté, ou (à l'expiration du Plan d'Occupation des Sols), en obtenant une réévaluation « réaliste » des Coefficients d'Occupation des Sols.

Utilisation de l'emprise

A l'opposé du désastre urbanistique que représenterait la réalisation de la A 10, de quelle utilité seraient d'autres utilisations de la voie réservée, actuellement propriété S.N.C.F. ! Pour répondre aux besoins de transport, il pourrait s'y construire un métro ou une voie ferrée (qui nécessitent beaucoup moins de largeur qu'une autoroute, et causent bien moins de nuisances). Si la S.N.C.F. ou la R.A.T.P. n'y construisent pas une ligne ferrée, l'emprise pourrait consti-

tuer ces terrains qui font dramatiquement défaut pour des réalisations publiques d'intérêt général. Il serait préférable d'y réaliser des équipements qui ne détruisent pas irréversiblement le caractère linéaire de l'emprise Palaiseau-Paris, à réserver pour un avenir lointain imprévisible (stade, terrain d'aventure, jardins, crèche, piste cyclable...).

Les choix semblent clairs. La population de Sceaux doit se prononcer. Pour notre part, nous proposons la signature d'une pétition, qui a déjà circulé dans de nombreux secteurs de la ville. Dans ce domaine comme dans d'autres, on ne peut se passer d'analyser objectivement les obstacles à la satisfaction des besoins réels des gens, et ensuite... de passer à l'action.

Le point de vue du Ministère de l'Aménagement du Territoire

Suite de la page 25

Présenté par le Service Régional de l'Équipement de la Région parisienne

Il faut savoir surtout qu'entre une voie à circulation continue et une voie ordinaire avec des croisements et des feux rouges, l'écart en pollution est de l'ordre de 200 % parce que l'échappement des gaz est plus fort au ralenti et dans les changements de régime des moteurs.

En ce qui concerne plus particulièrement Sceaux, la ville doit être traversée par une longue tranchée couverte, pour laquelle la ventilation et l'élimination des gaz d'échappement sont étudiées avec une particulière attention.

● Les vibrations

La transmission des vibrations créées par la circulation est un phénomène complexe. Des facteurs très divers interviennent : caractéristiques des véhicules, des sols sur lesquels sont construites la chaussée et fondés les immeubles voisins, structure et fondations des mêmes immeubles. Le recours à la méthode expérimentale est la seule voie valable pour résoudre un problème particulier. Mais d'une manière générale, les vibrations mécaniques ne sont pas cause de nuisances importantes. C'est ainsi qu'une étude approfondie a conduit à la conclusion que l'autoroute de l'Ouest pourrait passer au droit de l'Hôpital Ambroise-Paré sans affecter le fonctionnement des appareils de précision installés dans cet établissement.

A Sceaux, en particulier, le passage en tranchée couverte est de nature à diminuer les vibrations transmises par l'autoroute au terrain car les véhicules pourront rouler sur des chaussées de type souple, fondées sur le terrain en profondeur, et non sur des radiers généraux solidaires de l'armature bétonnée de la tranchée couverte.

● Le bruit

La même tranchée couverte aura pour effet de diminuer fortement le bruit de l'autoroute pour les habitants de Sceaux.

Il n'est pas exclu de la prolonger vers le sud si les études des nuisances de bruit, au niveau du Lycée Marie-Curie et des constructions environnantes, en démontrent la nécessité. L'autoroute sera à tout le moins en tranchée ouverte à cet endroit et le bruit en sera donc atténué.

De toutes manières, le bruit de l'autoroute sera beaucoup moins sensible aux riverains que ne l'est celui d'une route nationale à grande circulation telle que la RN 20.

Incidences sur la circulation dans Sceaux

Deux questions peuvent se poser :

● L'autoroute risque-t-elle d'amener dans Sceaux un afflux de circulation nouvelle ?

La circulation automobile ne devrait pas augmenter dans Sceaux du fait de l'autoroute et il n'est pas question d'élargir les rues pour l'accès à l'autoroute puisqu'il n'est plus envisagé de faire un diffuseur à Sceaux.

On peut même penser que la circulation va diminuer, car une partie du trafic qui traversait Sceaux se reportera sur l'autoroute. C'est un fait que tous les matins et tous les soirs, pendant plusieurs heures, plusieurs rues importantes de Sceaux sont saturées de voitures et de pollution par le transit de banlieue plus au Sud vers Paris et réciproquement. Faire passer ces voitures, dont le nombre actuel peut être de l'ordre de 10.000, sur une voie à circulation continue située presque entièrement dans un tunnel serait un avantage pour Sceaux.

On aurait pu, en sens inverse, redouter un supplément de trafic lié à une urbanisation induite par l'autoroute A 10 dans la zone traversée plus au Sud. Pour prévenir une telle urbanisation, que ne prévoit pas le S.D.A.U. de la région

parisienne, le Ministre de l'Équipement a créé, à l'époque, une des plus grandes zones d'aménagement différé de France permettant ainsi de « geler » les terrains. La mesure a eu un succès total et cette politique sera certainement poursuivie.

Dans le même sens, le nombre d'échangeurs entre l'autoroute et les voies locales est étroitement limité sur le parcours qui traverse la Région parisienne. Or, seule la proximité des entrées et sorties de l'autoroute est de nature à favoriser la promotion immobilière.

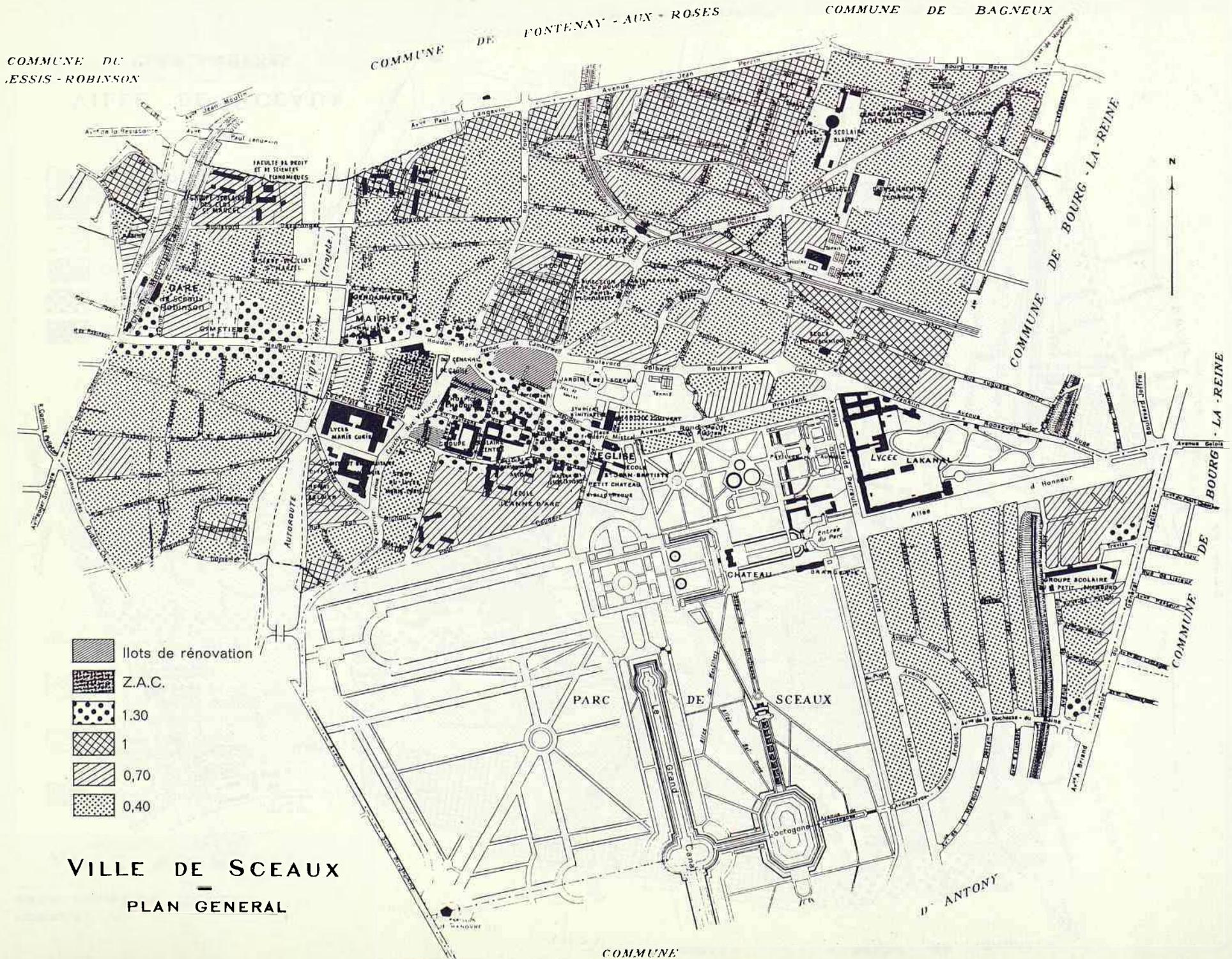
● L'autoroute va-t-elle entraver la circulation ancienne entre les différentes parties de la ville ?

La perturbation apportée à la circulation intérieure, automobile ou piétonnière, entre les quartiers est et ouest, sera extrêmement limitée. La tranchée couverte évitera que la ville ne soit séparée en deux par l'autoroute. Celle-ci ne coupera qu'une seule rue (le boulevard Desgranges), au niveau de la sortie nord de la tranchée couverte, grâce à la déclivité du terrain. Une voie ferrée empruntant le même tracé aurait d'ailleurs le même inconvénient.

Toutes les études techniques qui sont actuellement menées cherchent à concilier les préoccupations d'aménagement du territoire national, qui commandent la construction de la nouvelle branche de dégagement de l'autoroute A 10 de Palaiseau vers Paris et l'intérêt des habitants des villes traversées, dont on veille à préserver l'environnement.

Les services de l'Équipement ont l'intention d'examiner avec les élus municipaux de Sceaux les problèmes posés par cette importante infrastructure avant que ses caractéristiques ne soient définitivement arrêtées et que la réalisation de l'ouvrage ne soit engagée.

Occupation effective du sol



-  Ilots de rénovation
-  Z.A.C.
-  1.30
-  1
-  0.70
-  0.40

VILLE DE SCEAUX
PLAN GENERAL

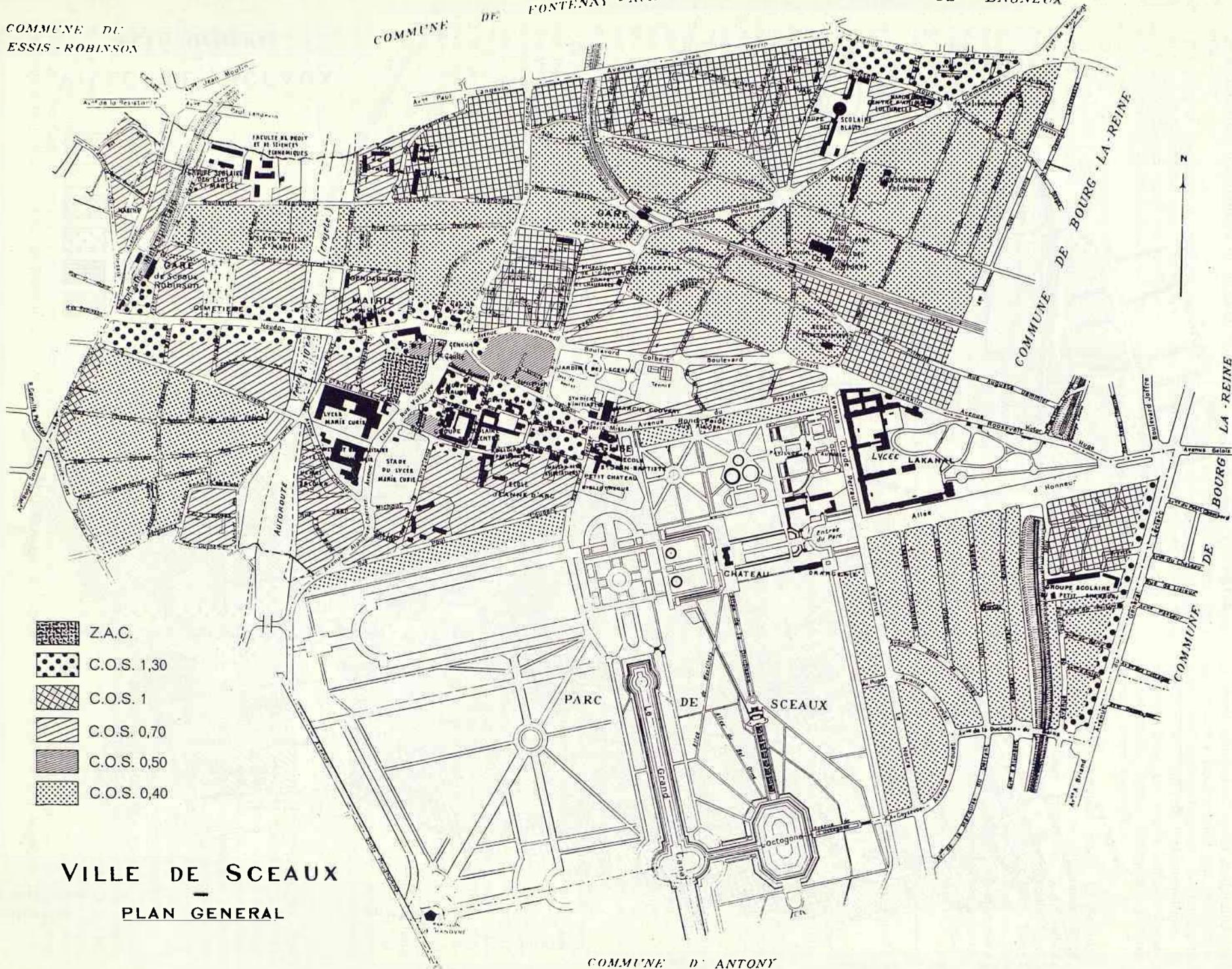
COMMUNE DU
ESSIS - ROBINSON

COMMUNE DE
FONTENAY - AUX - ROSES

COMMUNE DE
BAGNEUX

DOCUMENT 2

Coefficients d'occupation du sol autorisés



VILLE DE SCEAUX
PLAN GENERAL

COMMUNE D'ANTONY

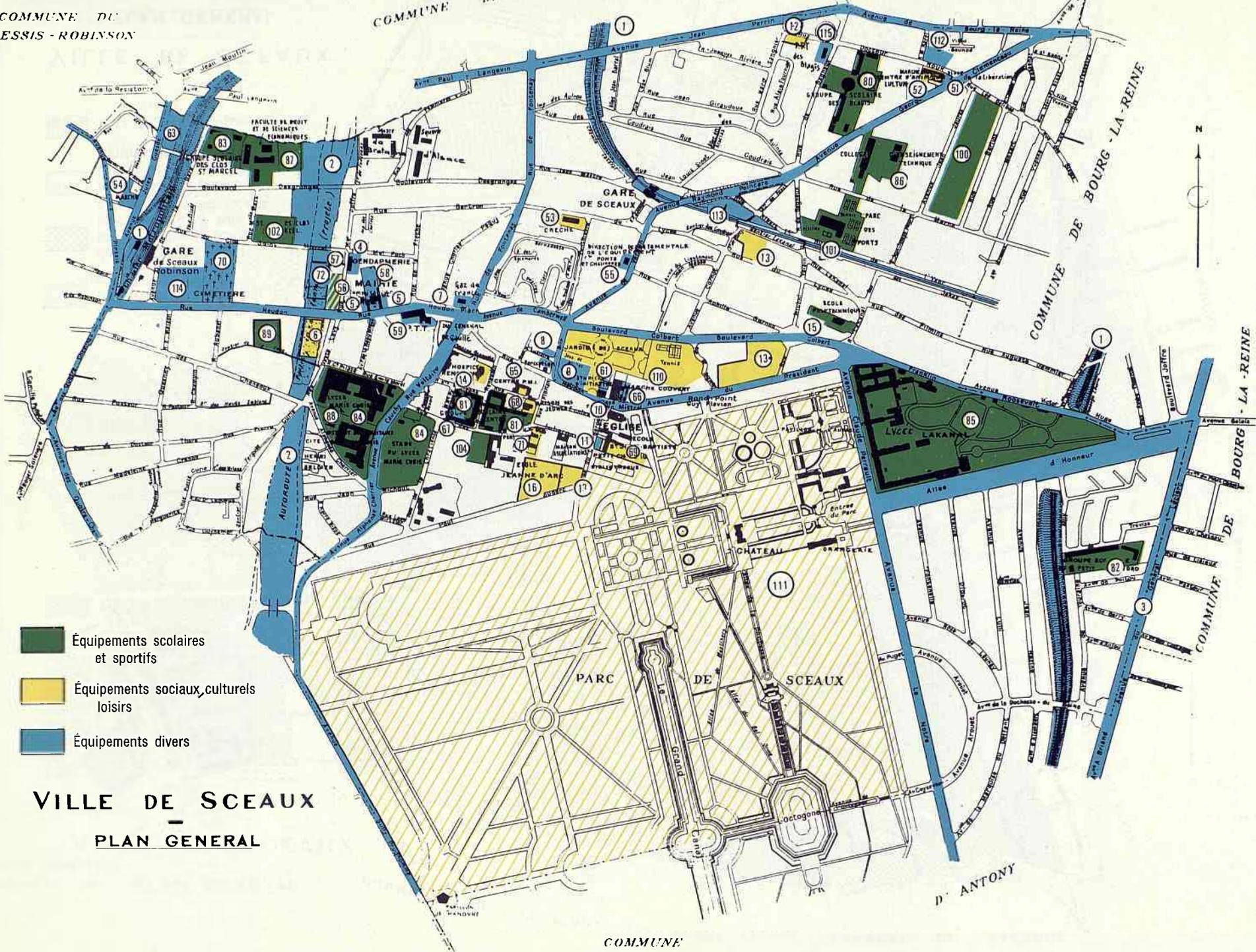
COMMUNE DU
ESSIS - ROBINSON

COMMUNE DE FONTENAY - AUX - ROSES

COMMUNE DE BAGNEUX

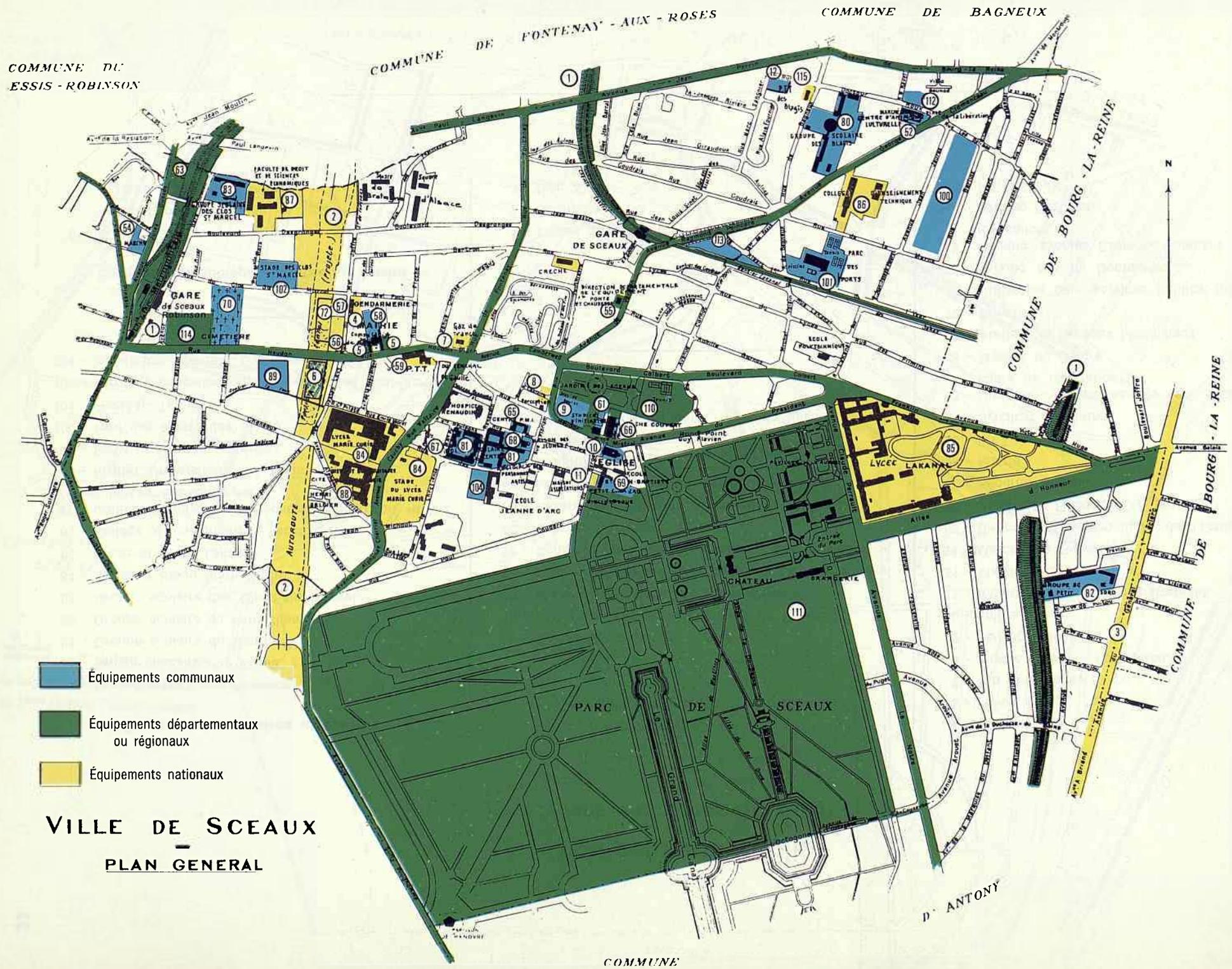
Équipements publics selon leur nature

Voir liste page 32



Équipements publics selon la collectivité responsable

(voir liste page 32)



COMMUNE DU
ESSIS - ROBINSON

COMMUNE DE FONTENAY - AUX - ROSES

COMMUNE DE BAGNEUX

COMMUNE DE BOURG - LA - REINE



VILLE DE SCEAUX
PLAN GENERAL

COMMUNE

D'ANTONY

Équipements publics

(Plans des pages 30 et 31)

Équipements scolaires et sportifs

- 15 - Ecole Polytechnique Féminine.
- 80 - Groupe scolaire des Blagis.
- 81 - Groupe scolaire du Centre.
- 82 - Groupe scolaire du Petit-Chambord.
- 83 - Groupe scolaire des Clos-Saint-Marcel.
- 84 - Lycée et Stade Marie-Curie.
- 85 - Lycée et Stade Lakanal.
- 86 - Collège d'Enseignement Technique.
- 87 - Unité d'Etude et de Recherche en Droit et en Sciences Economiques.
- 88 - Institut Universitaire de Technologie.
- 89 - Ecole maternelle projetée.
- 100 - Parc des sports des Blagis.
- 101 - Piscine - Tennis.
- 102 - Terrain d'éducation physique des Clos-Saint-Marcel.
- 104 - Installation sportive Gymnase Imbergères.

Équipements sociaux - culturels - loisirs

- 6 - 95, rue Houdan :
 - Croix-Rouge Française,
 - Halte - Garderie d'enfants,

- Jardin d'enfants spécialisé,
- Centre d'Information et d'Orientation.

- 12 - Centre Socio-Culturel « Alfa ».
- 13 - Fondation Santé des Etudiants de France.
- 14 - Maison de Retraite Marguerite-Renaudin.
- 16 - Maison de Retraite pour cadres « La Faïencerie ».
- 52 - Centre d'Animation Culturelle « Les Gémeaux ».
- 53 - Crèche Départementale.
- 65 - Centre de Protection Maternelle et Infantile.
- 68 - Maison des Jeunes et de la Culture.
- 69 - Bibliothèque.
- 110 - Jardin de la Ménagerie.
- 111 - Musée de l'Ile-de-France - Parc de Sceaux.

Divers

- 1 - Lignes de métro R.A.T.P.
- 2 - Autoroute A 10.
- 3 - R.N. 20.

- 4 - Gendarmerie.
- 5 - Police.
- 7 - Gaz de France.
- 8 - Impôts Directs - Perception.
- 9 - Parking Ménagerie.
- 10 - Eglise.
- 11 - Impôts Indirects - Enregistrement.
- 51 - Marché des Blagis.
- 54 - Marché de Robinson.
- 55 - Direction Départementale de l'Équipement.
- 56 - Hôtel des Finances (en projet).
- 57 - Sécurité Sociale.
- 58 - Mairie.
- 59 - P.T.T.
- 61 - Syndicat d'Initiative.
- 63 - Direction Départementale de l'Équipement (en cours de réalisation).
- 66 - Marché du Centre.
- 67 - Ateliers et Garages Municipaux.
- 70 - Cimetière.
- 72 - Utilisation pour services publics (en projet).
- 112 - Parking rue du Docteur-Roux.
- 113 - Parking avenue Raymond-Poincaré (en cours de réalisation).
- 114 - Parking Robinson.
- 115 - P.T.T. Blagis.

Extraits de l'avant-projet du schéma du s

Le Schéma du Secteur Sud des Hauts-de-Seine concerne 14 communes, soit 500.000 habitants en 1968 (2) : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon-sous-Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Meudon, Montrouge, Le Plessis-Robinson, Sceaux et Vanves.

L'espace étudié est limité au Nord par la Seine et par le boulevard périphérique, à l'Est par la R.N. 20, et du Sud-Ouest au Sud-Est, par le bois de Meudon, le bois de Verrières, la R.N. 186, la limite départementale rejoignant de là, la vallée de la Bièvre à Antony.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la région parisienne, rendu public en 1965, ne comporte que peu d'indications pour les zones de la couronne urbaine jouxtant Paris. Si la Défense, Orly-Rungis ou Créteil sont figurés, le tissu intersticiel ne comporte que l'indication de densités décroissantes à partir de Paris.

Le Schéma du Secteur Sud des Hauts-de-Seine a donc pour objet de préciser l'avenir et les aménagements à mettre en œuvre pour ces 500.000 habitants actuels.

Ce qu'il faut noter avant toute étude, ce sont les pôles pris en compte dans l'organisation de la région Sud de Paris et ayant une influence sur le secteur :

— **tout d'abord, Paris lui-même** (et en particulier le pôle de Montparnasse) ;

— **ensuite, deux pôles à l'Ouest et à l'Est :**

— Vélizy-Villacoublay qui va voir la création d'un centre commercial « à l'américaine » fondé sur la proximité de deux autoroutes. Ce centre commercial est excentré par rapport à notre secteur d'étude et ne présentera aucune des caractéristiques d'un « centre urbain ». Il ne peut structurer la banlieue.

— Orly-Rungis-Thiais à l'Est, qui est situé au-delà de l'autoroute du Sud et qui ne peut avoir une influence intéressante que sur une faible partie des communes du Sud-Est du secteur étudié (Antony, Bourg-la-Reine). Notons que ce sera, outre un centre commercial, un très important pôle d'emplois : aéronavale d'Orly, marché, gare routière, zone d'activité industrielle et d'entrepôts.

Le Schéma directeur prend également en compte cinq éléments essentiels situés soit dans le secteur étudié, soit à sa limite :

a) **La zone d'activité de Clamart-Plessis-Robinson (ZIPEC)** presque entièrement occupée en 1969 (de l'ordre de 12.000 emplois).

b) **La zone d'activités industrielles de Vélizy-Villacoublay** qui va s'implanter dans les mois à venir.

c) **Le complexe universitaire de Verrières** hors du secteur étudié mais à sa limite Sud.

d) **L'ensemble du maillage autoroutier** comprenant :

- l'autoroute A 10 qui va, du Nord au Sud, traverser et irriguer cette zone ;
- les voies rapides F 18 et F 87 qui facilitent les courants de circulation du Plateau de Trappes et de Saclay vers Paris ;
- et, en rocade, l'autoroute A 86 au Sud et le boulevard périphérique et la voie rive gauche de Seine au Nord.

Ce maillage est complété par les voies de distribution dont l'élément nouveau le plus important sera la rocade intercommunale des Hauts-de-Seine irriguant Bagneux, Châtillon-sous-Bagneux et Clamart et devant se prolonger sur Meudon.

e) **Deux prolongements de voies ferrées :**

- le prolongement du métro à petit gabarit de la Porte de Vanves vers Vélizy-Villacoublay ;
- le prolongement de la ligne à grand gabarit de la gare de Robinson vers Verrières et le plateau de Saclay. Ce prolongement suppose en fait le triplement de la ligne de Sceaux entre Bourg-la-Reine et Paris, à brève échéance.

L'évolution de la région depuis 20 ans

Un des secteurs les plus en expansion de toute la région parisienne, mais qui n'a reçu aucun aménagement d'importance intercommunale.

Les 14 communes du Sud des Hauts-de-Seine ont connu ces dernières années une croissance spectaculaire : 196.000 habitants nouveaux se sont installés depuis 1954, soit en 14 ans, une population correspondant à une commune de l'importance de Lille, ou à deux fois la commune de Versailles.

En effet, mises à part les quatre communes périphériques à Paris (3) qui sont stabilisées depuis 1936 à peu près au même niveau, le reste du secteur a vu sa population se multiplier par 2,5 passant de 133.500 habitants (indice 100 en 1936) à 344.000 habitants en 1968 (indice 258). Ajoutons que ces 14 communes ont absorbé près de 54 % de la croissance du département depuis 1936.

C'est donc bien une transformation radicale qu'a connue cette banlieue depuis une quinzaine d'années. Elle représente maintenant 500.000 habitants, soit 1/20 de la région parisienne.

On peut se demander alors si, pour ces habitants nouveaux, on a mis en place des emplois et des équipements nouveaux, et rattrapé en même temps le retard qui pouvait exister il y a 20 ans.

1° Une croissance appréciable des emplois

C'est en ce domaine que le retard entre l'accroissement des besoins et leurs possibilités de satisfaction sur place est le moins important. De 1954 à 1962, on constate même une légère amélioration du rapport emplois/actifs résidents (celui-ci passant de 0,70 à 0,74) amélioration qui correspond à la création, pendant cette période, de 49.000 emplois (4).

Toutefois le bilan reste nettement négatif en 1962 (déficit de 54.000 emplois dont 36.000 dans le secteur tertiaire). Il s'explique sans doute en partie par la structure socio-professionnelle particulière de la population qui comporte un pourcentage élevé de cadres et de professions libérales qui ne trouvent d'emplois qu'à Paris. Mais cette situation conduit à des migrations alternantes considérables qui touchent près de 200.000 personnes chaque jour (5).

2° Aucune installation nouvelle de transports en commun

Le bilan est rapide : aucune ligne de transports ferrés n'a été créée dans le secteur depuis des dizaines d'années, et les améliorations apportées aux lignes existantes ont été insignifiantes (la seule gare nouvelle, prévue à Antony, fonctionnera en 1969).

3° Aucune implantation d'équipements d'importance intercommunale, à part un cimetière, et un hôpital en construction

Aucun hôpital public nouveau n'a été mis en service depuis des dizaines d'années pour les 500.000 habitants de cette banlieue.

Malgré la création de nombreuses cliniques privées et l'extension des hôpitaux parisiens de l'Assistance publique, les besoins théoriques restent de l'ordre de 2.900 lits d'ici à 1975 (1.200 lits de médecine générale — 1.700 lits psychiatriques) (6).

A Clamart, un hôpital de l'Assistance publique est actuellement en cours de construction : il sera ouvert au public prochainement.

— Aucun centre commercial capable de rayonner sur la population de plusieurs communes du secteur n'a été aménagé, et la structure de la plupart des centres existants est vieille et inadaptée. La plus grande unité commerciale que l'on trouve dans les 14 communes ne dépasse pas 2.500 m² de surface de vente.

secteur sud des Hauts-de-Seine (1970)¹

— Ajoutons qu'aucun équipement sportif (mis à part Antony), aucun équipement culturel ou de loisir à une échelle autre que communale n'a été mis en place depuis 20 ans ; il reste que le seul élément positif ait été la création du cimetière intercommunal de Clamart (32 ha).

4° Aucune transformation essentielle des centres urbains existants ni création de centres à rayonnement intercommunal

Les centres urbains existant il y a 20 ans étaient à l'échelle de leur commune ; leurs fonctions et leur rayonnement étaient limités à la fois par le faible peuplement (7) et par le relief accidenté de la région où les ruptures de pente prononcées, difficiles à franchir, isolaient les communes entre elles.

Certains de ces centres ont subi quelques transformations, parfois même des rénovations planifiées (exemple : centre de Fontenay-aux-Roses), d'autres ont été créés (centres des Blagis à Sceaux, de Meudon-la-Forêt), mais aucun n'a été aménagé pour remplir des fonctions à une échelle dépassant la commune ou le quartier.

Entre Paris et ces centres disséminés, il n'existe aucun pôle ayant un rayonnement intercommunal. Cette absence pèse lourdement sur la vie de cette banlieue.

5° Quelques établissements d'enseignement supérieur de création récente

Ce secteur de la banlieue accueille des établissements d'enseignement supérieur d'importance régionale ou même nationale, publics ou privés, le plus souvent d'ordre scientifique.

Ce sont en particulier :

- L'École Normale Supérieure à Montrouge (utilisée en I.U.T. depuis la rentrée 1968) ;
- L'École Supérieure d'Electricité à Malakoff ;
- L'École Normale Féminine à Fontenay-aux-Roses ;
- L'École Polytechnique Féminine et 2 I.U.T. tertiaires à Sceaux en cours de construction ;
- L'École Normale Supérieure d'Education Physique de Jeunes Filles, et l'École Centrale des Arts et Manufactures (en cours de construction) à Châtenay-Malabry.

Trois Facultés sont de plus prévues à court terme à Châtenay-Malabry (Pharmacie) et Verrières-le-Buisson (Lettres et Droit).

Malheureusement ces établissements ont été jusqu'à présent implantés en ordre dispersé, sans qu'aucun lien puisse facilement se créer entre eux.

Le bilan des aménagements apportés à cette population de 500 000 habitants ces dernières années apparaît donc singulièrement négatif : une croissance exceptionnellement importante (47 000 logements supplémentaires de 1954 à 1962 ; 22 650 logements autorisés de 1962 à 1968 ; mais réalisée de façon dispersée, abandonnée semble-t-il à la seule initiative des promoteurs.

Cette banlieue ne manquait certes pas d'atouts : qualité de ses sites, présence des plus beaux bois et parcs du département, et surtout grande abondance de terrains libres de construction : cultures maraîchères, terres de grande culture, nombreuses et vastes propriétés privées... Ces atouts ont été mal utilisés par des opérations immobilières morcelées et n'ont pas contribué à améliorer le niveau des équipements ni le cadre de vie des habitants. On a même vu disparaître certains équipements, tel le stade Buffalo à Montrouge.

La solution retenue

La première indication qu'il faut retenir de l'analyse régionale est l'existence des trois pôles hors du secteur.

1° Paris qui forme une immense zone dont le centre le plus proche des 14 communes sera très bientôt Montparnasse (centre commercial et centre de bureaux).

Son influence continuera à être prépondérante sur les communes de la première couronne : Issy-les-Moulineaux, Vanves, Malakoff, Montrouge et Meudon.

2° Le grand pôle d'Orly-Rungis-Thiais qui représentera dans les 15 ans à venir une masse de 80 000 emplois avec, en particulier, un centre commercial de plus de 100 000 m². Son influence s'exercera sur une partie des communes de Bourg-la-Reine et Antony.

3° Enfin, le pôle de Vélizy-Villacoublay qui n'existait pas il y a dix ans mais qui, dès 1972, représentera 20 000 emplois et comportera en particulier un centre commercial « à l'américaine » de 68.000 m² de plancher. Son influence s'exercera sur le grand ensemble de Meudon-la-Forêt, le quartier du plateau de Clamart et sur une partie du Plessis-Robinson.

L'existence de ces centres régionaux périphériques donne donc une importance particulière à l'axe de la rocade de banlieue (A. 86) qui les relie et constitue de plus une liaison directe vers Versailles. L'importance des échanges le long de cet axe justifierait peut-être une liaison par un transport en commun en site pro-

pre (monorail ou véhicule du type « urba »). Les communes du Sud branchées sur cet axe participent directement à l'organisation de ce complexe urbain.

C'est le cas surtout d'Antony, Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson, de Meudon-la-Forêt et du Sud de Clamart.

Mais, entre cet axe et Paris, la partie centrale du secteur reste en dehors des zones d'influence des pôles régionaux. Il s'agit d'une zone de plus de 200 000 habitants qui couvre les communes de Bagneux, Châtillon-sous-Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Clamart.

Le Centre intercommunal de Châtillon-sous-Bagneux

Or, au centre de ces trois pôles et des 14 communes du secteur, une zone aura dans quelques années une position privilégiée : sur l'autoroute A. 10, l'échangeur dit de « Bagneux » (qui sera aussi un diffuseur sur la voirie urbaine) reliera ses abords à tout le système autoroutier de la région parisienne et notamment au boulevard périphérique et à Montparnasse.

(1) La lecture de ce document en 1974 fait apparaître que certains des éléments ou des précisions qui y sont exprimés se trouvent dépassés.

(2) Résultats du recensement de l'I.N.S.E.E. : population légale, doubles comptes inclus : 502.349.

(3) Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Montrouge, Vanves.

(4) Depuis vingt ans, le Sud-Ouest de la région parisienne, et particulièrement cette région, ont vu s'implanter de très nombreux laboratoires de recherche scientifique, aussi bien publics que privés, et de spécialités variées (exemple : Thomson-Houston à Bagneux, C.S.F. à Montrouge, O.N.E.R.A., Nord-Aviation, C.E.A., Schlumberger à Châtillon, Fontenay et Clamart...).

(5) Les migrations alternantes se décomposent ainsi :

— migrations externes :	
• actifs résidant dans le secteur et travaillant en dehors	118.850
• actifs résidant hors du secteur et y travaillant	65.350
Total	184.200
— migrations internes :	
• actifs résidant et travaillant dans le secteur mais hors de leur commune d'origine	25.100
Total général	209.300

(6) Estimation provisoire en attendant la réalisation de la carte sanitaire du département.

(7) En 1936, trois communes seulement dépassaient 30.000 habitants : Clamart, Issy-les-Moulineaux et Montrouge.

On sait que la rocade intercommunale des Hauts-de-Seine est branchée également sur cet échangeur, et permet d'accéder facilement à l'axe d'emplois du secteur que constitue la R.N. 306.

Le prolongement de la ligne de métro n° 14 Montparnasse-Porte de Vanves vers le Sud en direction de Vélizy-Villacoublay irriguera la zone de l'échangeur.

Enfin, la position de cette zone, aujourd'hui encore hors des grands courants, a maintenu libre d'occupation dense une quinzaine d'hectares qui prendront donc dans les dix années à venir, une valeur insoupçonnée jusqu'alors.

Il est donc proposé de construire sur ces terrains de la commune de Châtillon-sous-Bagneux un « centre urbain » intercommunal qui n'existe pas dans les 14 communes et qui devrait avoir aussi bien une influence culturelle qu'une influence commerciale. Sa position au point de rencontre de deux moyens de transports (autoroute et rocade d'une part., gare de métro d'autre part) lui permet enfin de devenir un point de rupture de charge et d'ajouter un rôle de parking d'intérêt régional.

La conception d'un tel centre urbain en zone dense ne peut être celle d'un centre commercial comme celui du Vélizy-Villacoublay. Il ne peut être question non plus de créer une nouvelle « Défense » avec un pôle tertiaire de plusieurs dizaines de milliers d'emplois tertiaires.

Le programme des fonctions essentielles de ce « centre urbain » pourrait être à terme :

- centre commercial de 40.000 m² (vente et réserves) ;
- ensemble de bureaux de 100.000 m² ;
- centre culturel et de services intercommunal ;
- centre administratif ;
- P.I.R. de 2.000 places environ.

Le gros intérêt de ce centre pour le secteur étudié est qu'il peut être opérationnel pour moitié au moins dans les 5 ans à venir (si tout au moins on ne gâche pas les terrains libres avec des activités qui n'y ont pas leur place). L'ensemble de la zone devrait être déclaré « Zone d'Aménagement Concerté ».

Le deuxième pôle retenu serait :

Le Centre « universitaire » de Châtenay-Malabry

Là aussi, le prolongement de la voie ferrée au-delà de la gare de Sceaux-Robinson vers Verrières va dynamiser des terrains qui sont libres au centre d'une zone d'équipements d'enseignement supérieur : à moins de 1 km du centre choisi, existent ou existeront dans deux ans, l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, la Faculté de Pharmacie

de Châtenay-Malabry, l'Ecole Nationale Supérieure d'Education Physique de Jeanes Filles, des résidences universitaires.

L'Education Nationale, depuis 20 ans, a réservé en outre des terrains sur lesquels au moins un I.U.T. pourrait voir le jour.

Des implantations d'activités liées à la recherche pharmaceutique ou équivalent, quelques bureaux et un petit centre commercial permettraient, avec des logements nouveaux, de créer là, même avant l'arrivée du prolongement de la voie ferrée, un centre urbain vivant qui manque totalement dans cette zone.

Restructuration des centres communaux

a) Les communes de la première couronne

L'analyse des éléments dynamiques de chaque commune montre que seules les opérations de rénovation, forcément restreintes, peuvent transformer leurs centres. La fonction de distribution du Chemin départemental n° 50 qui les irrigue sera accrue, et ce dernier devra être aménagé.

Les centres de ces communes n'ont pas reçu depuis longtemps les adaptations qui leur étaient nécessaires. Mais l'absence de terrains libres, l'imbrication de l'industrie et de l'habitat, et la vétusté du patrimoine immobilier amènent toujours à envisager des opérations de

rénovation. Celles-ci sont forcément lentes, limitées, et leur bilan financier est lourd. Il faut donc pour les équilibrer admettre des densités très élevées sans négliger pour autant les problèmes des équipements.

— **A Issy-les-Moulineaux**, la mise en place d'une gare de métro dans la plaine « Balard » et l'existence d'îlots vétustes entre cette gare nouvelle et la station de métro actuelle permettront d'étendre le centre urbain.

— **A Vanves**, le centre-ville actuel peut encore se transformer et s'étendre en coordonnant l'aménagement du C.D. 50 et deux opérations : marché-centre administratif et transformation d'îlots mal occupés. Le secteur des îlots vétustes du plateau jouxtant le boulevard périphérique pourra être rénové et profiter de la mise en place future d'une station de métro sur le prolongement de la ligne n° 14.

— **A Malakoff**, si la rénovation des abords du boulevard périphérique est commencée, l'avenir sera surtout axé sur les aménagements de centre administratif et des abords de la future gare de métro.

— **A Montrouge**, la densité très forte de l'occupation des terrains a amené à préconiser la restructuration d'une zone de faible surface et de forte densité qui pourrait plus tard accepter une gare de métro sur le prolongement de la ligne n° 4. →

Perspectives de population

COMMUNES	1968	1975	1992-2000
Antony	56.878	70.000	77.000
Bagneux	42.021	47.000	48.000
Bourg-la-Reine	18.990	22.000	24.000
Châtenay-Malabry	27.666	34.000	41.000
Châtillon-sous-Bagneux	24.742	29.000	39.000
Clamart	55.299	59.000	64.000
Fontenay-aux-Roses	23.700	29.000	29.000
Issy-les-Moulineaux	51.666	52.000	56.000
Malakoff	36.297	43.000	46.000
Meudon	51.481	57.000	58.000
Montrouge	44.943	48.000	50.000
Le Plessis-Robinson	22.825	26.000	26.000
Sceaux	20.342	22.500	23.000
Vanves	25.499	28.500	31.000
TOTAL	502.349	567.000	612.000

b) Au Sud du secteur

L'influence de l'axe de la rocade de banlieue A.86, on l'a vu, joue un grand rôle dans cette zone.

— **Antony** apparaît comme une entité à part dans cet ensemble, car au-delà de Massy ou de Verrières, des coupures dans l'agglomération parisienne apparaissent. Antony, déjà influencé par Orly-Rungis-Thiais, ne peut devenir un grand pôle intercommunal. Mais la présence d'un centre urbain dynamique, situé entre la R.N. 20 et la gare d'Antony, permet de prévoir une restructuration qui peut être opérationnelle dans les prochains mois.

— **Bourg-la-Reine** est aussi placée sur la ligne de Massy et sur la ligne de Sceaux. Le départ d'un dépôt de charbon auprès de la gare et la présence d'un petit îlot insalubre, peuvent être l'occasion d'une restructuration très localisée dont la commune a besoin.

— **A Sceaux**, entourée par les courants de circulation, en contiguïté avec le parc départemental, la vétusté du centre-ville doit faire place à un centre urbain modernisé, conservant la même zone d'influence.

— **Au Plessis-Robinson**, l'effort porte actuellement sur l'aménagement d'un centre administratif à proximité de la mairie.

c) Au centre du secteur

Enfin Meudon, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Bagneux peuvent recevoir des aménagements très différents.

Meudon et Bagneux possèdent chacun, sur leur territoire communal, au moins trois centres d'influence. Le choix d'un centre prépondérant n'est pas une option évidente.

— **A Bagneux**, l'aménagement du centre administratif et d'un parc des sports qui sera desservi par la rocade intercommunale, peut être l'occasion d'une restructuration localisée.

— **A Meudon**, le passage de la voie de liaison intercommunale en rocade peut fournir l'occasion de l'aménagement d'un ou deux des centres. La préservation du site est prépondérante.

— **A Clamart et Fontenay**, la rénovation du centre ancien est le facteur essentiel de transformation.

Pour Fontenay, la rénovation engagée doit permettre de moderniser le centre. Certains toutefois regretteront que le caractère de l'ancien bourg et de son site n'aient pas pu être conservés.

Pour Clamart, la proximité de Vélizy-Villacoublay, à la limite de la commune, implique de choisir le secteur de la mairie, qui est un secteur d'îlots insalubres, comme centre urbain futur. Il faut souhaiter que le prolongement de la ligne de métro n° 14 puisse irriguer au mieux ce centre qui sera heureusement placé sur la rocade intercommunale.

Avant projet de Plan d'Occupation des Sols de Sceaux

Rapport justificatif-1969 (*)

Procédure d'établissement du Plan d'Occupation des Sols

Conformément aux dispositions de la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967, toutes les communes du département des Hauts-de-Seine devront être dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) opposable aux tiers. C'est dans cette perspective qu'est présentée cette édition du Plan d'Occupation des Sols de Sceaux datée de décembre 1969.

Ce document a été établi en liaison avec M. le Maire de Sceaux, ses services et M. KLEIN, Architecte Urbaniste, qui est chargé par le Ministère de l'Équipement d'une mission en vue de l'étude du Plan d'Occupation des Sols de Sceaux. Il constitue une première proposition qu'il conviendra éventuellement de mettre au point et de compléter dans les mois qui viennent avant d'entamer la procédure officielle du plan.

Celle-ci pourrait intervenir dans les premiers mois de 1970 et conduire cette même année à la publication du Plan d'Occupation des Sols. Ce plan qui sera alors opposable aux tiers devra ensuite être approuvé dans un délai de 3 ans.

Il convient de noter le caractère évolutif de cette procédure qui permet des mises au point successives que l'expérience et les études plus poussées permettent de dégager. Certaines options ont encore besoin d'être approfondies et, sans retarder l'ensemble du plan, on peut y substituer des mesures conservatoires qui permettront par la suite de les inscrire sous leur forme définitive avant l'approbation du plan.

C'est notamment le cas du règlement du quartier des Imbergères dont la conservation mérite une étude de détail particulière.

Ce plan présente également l'intérêt de constituer un document de base commun à tous les services chargés de son application (Direction Départementale de l'Équipement, services municipaux, services de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports, des Affaires sociales, etc.).

Ce plan s'inscrit dans le contexte des études intercommunales concrétisées par le projet de schéma de structure du sud du Département des Hauts-de-Seine. Ce schéma dont les études sont terminées est en cours d'instruction à la Préfecture de Région.

Caractère, environnement de la commune

Parmi toutes les communes situées à moins de 10 km des Portes de Paris, Sceaux occupe une situation tout à fait privilégiée. Une grande partie de la commune est constituée par le Parc de Sceaux, espace vert classé de grande renommée.

Cette présence ainsi que la proximité de la Vallée aux Loups et du Parc Henri-Sellier expliquent en grande partie le caractère résidentiel de l'urbanisation de ce secteur où dominent les villas entourées de parcs ou de grands jardins.

Sceaux est en outre situé sur deux axes de pénétration dans Paris qui ont renforcé ce caractère résidentiel :

— la ligne de Sceaux qui est un accès rapide aux stations de métro de Denfert-Rochereau et Luxembourg et donc au Quartier Latin ;

— la Route Nationale 20 qui, passant à l'extérieur de l'agglomération, n'en a pas troublé le caractère.

L'organisation de la ville qui découle en partie du type d'habitat résidentiel et peu dense qu'on y trouve, s'explique également par sa situation géographique.

Dans ce secteur sud de Paris en effet, les bourgs occupent soit les crêtes, soit les points de source. Sceaux est sur une crête où s'est installé tout entier le vieux bourg.

La zone d'influence est limitée à cette crête et explique l'évasion des quartiers périphériques situés en contrebas vers d'autres pôles. Avec la mise en place du chemin de fer, la gare de Robinson a attiré l'extrémité ouest de la commune. Dans le même temps les gares de Bourg-la-Reine ou du Parc de Sceaux ont joué un rôle analogue sur la partie est.

Au nord, c'est beaucoup plus récemment qu'un autre pôle s'est concrétisé autour de l'église des Blagis.

Sceaux est ainsi écartelé entre des influences diverses et malgré son renom, le vieux noyau de la ville n'a qu'un rayonnement limité. Encore lui faudra-t-il s'adapter, s'il désire, tout en conservant son caractère, conserver cette zone d'influence.

(*) Les cinq années passées, et les décisions prises en 1972 et 1973 par la Municipalité, ont rendu caducs certains points de ce document.

Parti d'aménagement

L'étude générale du secteur où se trouve Sceaux a été entreprise dans le cadre du schéma de Secteur du Sud des Hauts-de-Seine. Ce dossier fait ressortir que la seule grande opération à échelle intercommunale capable d'équilibrer le centre de Paris ou les centres régionaux de Vélizy ou de Rungis devra se trouver à Châtillon sur l'échangeur de l'autoroute A.10 où passera également la ligne de métro n° 14 prolongée au-delà de la porte de Vanves.

Le centre de Sceaux dans ce contexte doit constituer un relais à l'échelle communale.

C'est donc dans ce cadre que doit être conçue sa restructuration autour de la place Voltaire et de la partie commerçante de la rue Houdan.

Quelle que soit la forme juridique sous laquelle sera menée cette opération (zone d'aménagement concertée, rénovation, etc.), celle-ci doit avoir pour but d'améliorer le fonctionnement du centre actuel du point de vue des accès, des possibilités de stationnement ou du cheminement des piétons sans entraîner une surdensification ou un accroissement des surfaces commerciales excessifs.

Deux partis sont en présence. Le premier conserve autour d'un grand mail une organisation classique cadrant bien avec le site de Sceaux. L'autre proposé par le G.E.P. (1) apporte une meilleure réponse du point de vue des accès et de la circulation et réserve la possibilité d'établir ultérieurement une trémie sous la place Voltaire. Mais il conduit probablement à un parti plus dynamique et plus urbain dont l'intégration dans le cadre de Sceaux est probablement plus difficile. Il appartiendra à la Municipalité de Sceaux de dire si finalement elle retient ce parti (2).

La présence sous peu de deux I.U.T. (3) à Sceaux lui donne par ailleurs une vocation universitaire.

C'est à travers la restructuration du Centre, dans l'organisation des équipements qui vont être implantés sur la dalle de l'autoroute A.10 et des abords de la gare de Sceaux-Robinson à l'occasion de l'aménagement du Parking d'Intérêt Régional qui y est prévu que l'intégration de ces I.U.T. dans la vie urbaine de Sceaux devra être trouvée. L'agencement des liaisons piétonnières semble être, en dehors du programme de chacune de ces trois opérations, l'élément prépondérant.

Sur le plan des liaisons, la confirmation du caractère résidentiel de Sceaux et la poursuite de son urbanisation suppose que l'amélioration de la capacité de la ligne de Sceaux préconisée dans le schéma Sud soit réalisée.

L'autoroute A.10, passant en tranchée, affecte peu l'urbanisation de Sceaux. Par contre l'échangeur de Sceaux, exclusivement orienté vers Paris, facilitera encore

les liaisons avec le boulevard Périphérique et Montparnasse.

Dernier élément majeur, le Parc de Sceaux doit recevoir les aménagements nécessaires pour améliorer l'accueil des nombreux visiteurs qui le fréquentent. Un parking pourrait y être aménagé à proximité de l'échangeur de l'autoroute A.10. Il faut également éviter surtout dans sa bordure Nord que les voies qui le bordent ne constituent une coupure entre la ville et le Parc. L'étude sur l'îlot Imbergères permettra de trouver des solutions à ce problème.

Tels sont donc les différents aspects du parti d'aménagement de Sceaux. A l'exception de la restructuration du Centre, les problèmes posés ne mettent pas en cause le droit d'occupation des sols et doivent trouver leur solution dans les emprises des voies ou des équipements existants ou déjà prévus.

Zonage

Vieux centre

La formule qui sera adoptée pour mener à bien la restructuration du Centre actuel autour de la place Voltaire n'est pas encore arrêtée. Elle prendra la forme d'une opération immobilière ordinaire ou plus probablement d'une Z.A.C. — Rénovation dans la conjoncture actuelle, cette opération devra obligatoirement être équilibrée sur le plan financier.

L'ensemble du vieux centre a été placé en secteur d'habitation et commerce au C.O.S. de 1,30. Mais pour permettre de réaliser même en dehors du cadre exceptionnel d'une Z.A.C., les opérations de restructuration souhaitables, un C.O.S. d'îlot a été prévu sur les parties qui doivent être rénovées. Ce C.O.S. d'îlot doit permettre d'équilibrer des opérations de restructuration en élevant le C.O.S. à 1,60 pour des opérations portant sur l'ensemble d'un îlot ou un groupe de parcelles réunissant au moins 5.000 m² ; la longueur des façades de ces terrains ainsi réunis devra en outre être supérieure aux 2/3 de son périmètre.

Le quartier des Imbergères est par contre la partie du vieux Sceaux dont le cachet mérite d'être conservé. Aussi le P.O.S. doit-il être complété pour cette partie par une étude architecturale qui permettra de définir un règlement particulier.

Au Sud et au Nord du centre ont été inscrits deux secteurs d'habitation collective avec espaces verts qui tiennent compte de l'évolution de ces zones autour du centre.

Gare de Robinson

Un centre qui a également une influence sur Chatenay-Malabry s'est créé autour de cette gare. Il a été ins-

crit en secteur d'habitation et commerce, concrétisant cet état de fait.

Un élément important pour ce quartier sera l'aménagement du Parking d'Intérêt Régional qui y est prévu.

La liaison entre ce quartier et le vieux centre de Sceaux ainsi qu'entre les deux I.U.T. n'est pas aisée à réaliser. Il faudra utiliser à cet effet la possibilité qui est offerte d'aménager la dalle de l'autoroute A.10 et d'y implanter des équipements publics.

Secteur des Blagis

Cette partie nord de Sceaux contiguë à Fontenay-aux-Roses et Bagneux s'est urbanisée récemment et constitue un centre de quartier important ; elle a été inscrite en secteur d'habitation collective avec espaces verts.

Un C.O.S. d'îlot a été mentionné sur la partie Est de ce secteur non encore aménagée, ce qui permettra à des opérations intéressantes tout ou partie d'un îlot regroupant un terrain ayant une superficie d'au moins 5.000 m² et une longueur de façade supérieure aux 2/3 de son périmètre total de bénéficier d'un C.O.S. de 1,30 alors que le C.O.S. d'une parcelle est de 1,00. Cela doit, en incitant au regroupement des parcelles, achever l'aménagement de ce centre.

Lotissement du Parc de Sceaux

L'ensemble des lotissements, à l'exception de la partie en bordure de la R.N. 20 et qui en constitue la partie collective, a été inscrit en secteur résidentiel.

Le reste de la commune est inscrit en secteur d'habitation basse et petits collectifs.

On notera que la partie sud de la commune en bordure de Châtenay-Malabry est intéressée par la perspective du Château de Sceaux. Mais le zonage d'habitations basses qui limite la hauteur des bâtiments à R + 3, la topographie et la configuration même des plantations du Parc de Sceaux font qu'il n'y a pas lieu de rechercher au titre de la protection des perspectives du Château de Sceaux de mesures particulières.

(1) Groupe d'Etude et de Programmation, au sein de la Direction Départementale de l'Équipement.

(2) Il s'agissait alors d'orientations, et la Municipalité choisit à l'époque de ne prendre aucune initiative tant que l'imprimerie demeurerait en service.

(3) Ce furent finalement un I.U.T. et une Unité d'Enseignement et de Recherche (boulevard Desgranges).

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

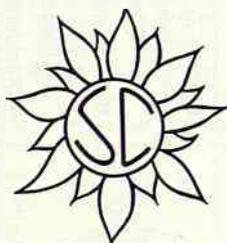
Quelques extraits du règlement d'urbanisme projeté

Secteurs	Habitation et Commerce	Habitation collective avec espaces verts	Habitations basses et petits collectifs	Habitation résidentielle
Nature des constructions	Habitat Commerce Bureaux Industries non classées Industries 3 ^e classe inférieures à 10 000 m ² Garages 2 ^e classe	Habitat Commerce Bureaux Industries non classées inférieures à 5 000 m ² Garages 3 ^e classe	Habitat Commerce Bureaux professions libérales Industries non classées inférieures à 2 000 m ² Garages 3 ^e classe	Habitat unifamilial Bureaux professions libérales
Dimensions minimales des terrains constructibles	150 m ² Façade : 6 m Profondeur : 11 m	250 m ² Façade : 10 m Profondeur : 20 m	200 m ² Façade : 8 m Profondeur : 20 m	
Implantation des constructions par rapport aux voies : a) Distances minimales par rapport à l'axe des voies b) Distances minimales par rapport à l'alignement (si aucun reculement)	6 m A l'alignement ou 2,50 m	12 m 6 m	8 m 4 m	5 m
Emprise maximale	50 %	30 % + annexes 10 %	30 % + annexes 10 %	33 % + annexes 10 %
Hauteur maximale (compte tenu des voies adjacentes et du plafond du secteur)	Distance alignement opposé (+ reculement)	Distance alignement opposé (+ reculement)	Distance alignement opposé (+ reculement) : — 9 m (R + 2) sur terrain inférieur à 2.000 m ² — 12 m (R + 3) sur terrain supérieur à 2 000 m ²	Distance alignement opposé 15 m
Espace vert minimal	25 %	50 %	50 %	50 %
C.O.S. maximal	1,3 Ilot 5 000 m ² = 1,6	1,0 Ilot 5 000 m ² = 1,3	0,7	0,4
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> ● 154 bis, rue Houdan 15 logements ; R + 7 ● Résidence Le Chambord 144 bis, av. Général-Leclerc 85 logements ; R + 9 ● Résidence Florian 106, rue Houdan et avenue de Camberwell 13 logements + 13 chambres ; R + 2, R + 3, R + 4 	<ul style="list-style-type: none"> ● Squares d'Alsace-Bretagne rue des Pépinières 153 logements ; R + 4 ● Résidence Penthièvre 17, rue de Penthièvre 340 logements ; R + 4, R + 5 ● Résidence Trévisé 42 et 44, avenue de Fontenay 26 logements ; R + 4, R + 5 	<ul style="list-style-type: none"> ● Résidence Carlina 5, boulevard Colbert 27 logements ; R + 3 ● Résidence Alexia Rue de Penthièvre et rue du Lycée 60 logements ; R + 3 ● 87-89, rue Houdan et rue Gaston Lévy 30 logements ; R + 5, R + 2 	Pavillons : — avenue Lulli, — avenue Diderot, — avenue Fontenelle, — avenue Le-Nôtre, etc.

le meilleur au meilleur prix

suma

Carrefour des Blagis
SCEAUX



Sauna Club



50, rue Vincent-Fayo
92290 CHATENAY-MALABRY
Téléphone : 350-65-82

- SAUNA
- MASSAGES
- BRONZAGE
- CULTURE PHYSIQUE

Un centre de détente dans un cadre agréable et accueillant

Ouvert tous les jours et durant les vacances, de 9 h à 20 h; le dimanche de 8 h à 13 h
Nocturne le lundi et le vendredi jusqu'à 22 heures

Les prix (pour 10 séances) : Sauna : 120 F Massages : 150 F Bronzage : 120 F Culture physique : 120 F

TRANSPORTS - DÉMÉNAGEMENTS

S.T.S. Sud Transport Service



M. BUREAU et fils

Fourgons capitonnés — Entrepôts

7, avenue Jules-Guesde — 92330 SCEAUX

☎ 350-33-53 et 660-89-37

Location avec chauffeur tous véhicules

AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 1974

Au cours de sa réunion publique du 27 février 1974, le Conseil Municipal de Sceaux :

- A approuvé la convention passée avec l'O.C.C.A.J. pour le séjour au village de vacances des Essarts à Pelvoux, des classes de neige de février 1974.
 - A décidé de divers relèvements de rémunération de certaines catégories du personnel municipal.
 - A approuvé le projet d'aménagement d'une canalisation pour les eaux pluviales de 230 mètres de longueur (boulevard Colbert) se montant à 110.000 F. Le promoteur concerné acquittera 70.508 F de taxe d'équipement.
 - A approuvé divers contrats de location de logements communaux et divers contrats d'assurance.
 - A décidé d'une modification au cahier des charges du Service extérieur des Pompes funèbres.
 - A voté le budget primitif 1974 de la Ville de Sceaux, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :
 - Section d'investissement : 2.663.729 F.
 - Section de fonctionnement :
 - 16.058.286 F pour les services directs ;
 - 29.526.623 F pour le total des services directs et des services indirects.
- Une étude détaillée de ce budget sera publiée dans un prochain numéro du Bulletin Municipal.
- A donné un avis favorable au budget primitif 1974 de la Caisse des Ecoles, qui s'élève à 1.294.135 F.
 - A donné un avis favorable au budget supplémentaire 1973 de la Caisse des Ecoles. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 160.133 F. Le volume brut pour l'Exercice 1973 de la Caisse des Ecoles (budget primitif + budget supplémentaire) a donc atteint 1.458.183 F.
 - A donné un avis favorable au budget supplémentaire 1973 du Bureau d'Aide Sociale, qui s'élève à 124.635 F.
 - A donné un avis favorable au budget primitif 1974 du Bureau d'Aide Sociale qui s'élève à 339.000 F.
 - A décidé de la publication d'un dossier informant les habitants de la Ville de la manière dont se posent pratiquement les problèmes que le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) aura à traiter.
 - A décidé la constitution de commissions extra-municipales ayant compétence pour donner un avis sur les diverses affaires d'urbanisme.
 - A adopté une motion demandant une nouvelle fois que la plate-forme aménagée jadis pour une voie ferrée de Paris à Chartres, ne soit pas utilisée pour une autoroute, mais pour un moyen de transports collectifs en site propre, de préférence une voie ferrée. Le texte complet de cette délibération est publié dans le présent numéro du Bulletin Municipal.
 - A approuvé le projet d'installation de signalisation lumineuse de trafic au carrefour Clemenceau-Marne-Coudrais, qui se monte à 170.000 F.
 - A retenu la proposition des Ets Jaeger pour l'installation d'environ 180 compteurs pour le stationnement payant des voitures automobiles des diverses voies du centre de Sceaux.
 - A adopté un avenant au contrat de location de terrains par la S.N.C.F.
 - A désigné M. Jantzen, Architecte, pour procéder à une étude d'urbanisme dans le cadre de la restructuration de l'îlot E (passage Benoit).
 - A décidé de réserver une partie des parcelles X. 27 et X. 31 du cadastre pour désenclaver le terrain de sports du Groupe scolaire des Blagis, en y aménageant une seconde issue à l'extrémité sud de l'avenue Jean-Jaurès.
 - A approuvé le plan d'alignement du Sentier de la Tour, rendu nécessaire par la décision de construction d'une école maternelle sur les fonds de parcelles situées au nord de ce sentier.



Prenez
le temps
d'aimer
la vieille ville

Prenez le temps d'aimer
les objets de

LA GLORIETTE

4, rue Florian, à SCEAUX

Les cadeaux de qualité
les plus variés...

Les objets insolites
ou modernes...

Les abat-jour...

Les encadrements personnalisés...

Prenez le temps d'aimer

LA GLORIETTE

4, rue Florian
92330 - SCEAUX
☎ 350-46-10



Dans la maison
de
Florian

ORNIS

DÉCORATION

TOUS TRAVAUX
DE TAPISSERIE

SIÈGES

PAPIERS PEINTS

TISSUS

19, rue des Ecoles
92330 SCEAUX

☎ 350-08-16

PIANOS ANDERS

3 magasins d'exposition
PIANOS NEUFS TOUTES MARQUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

OCCASIONS GARANTIES

ACHAT - ECHANGE - ACCORDS - LOCATION

LOCATION-VENTE A PARTIR DE 150 F PAR MOIS

Orgues électroniques : PHILICORDA, FARFISA, YAMAHA
Instruments à vent : BUFFET-CRAMPON, SELMER, etc...

STUDIOS A L'HEURE - ECOLE D'ORGUE ET GUITARE

17-21, rue Monge - Paris-5° ☎ 325-56-79 - 033-59-87
Fournisseurs de nombreux conservatoires et écoles de musique
Magasins ouverts tous les jours, de 9 heures à 19 h 30
PARKING ASSURE

Jacques LÉVY

Libraire-Expert près les Douanes Françaises

ACHAT permanent de livres
et de bibliothèques
CATALOGUE gratuit de livres rares ou
épuisés sur simple demande
46, rue d'Alésia - 75014 PARIS - Tél.: 331-68-79

Galathée 2000

PRET A PORTER JEUNES FEMMES
STYLE 20 ANS

Place de l'Eglise - SCEAUX ☎ 660-82-10
ENTREE LIBRE

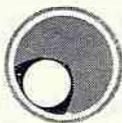
PLOMBERIE - COUVERTURE - CHAUFFAGE
SERVICE DÉPANNAGE RAPIDE



Qualification

O.P.Q.C.B. 321, 317, 524

Agréé Gaz de France



entreprise PRIEZ

22, 24, rue d'Estienne-d'Orves
92260 FONTENAY-AUX-ROSES
☎ 350-24-40 et 24-41

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉMININE D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SUPÉRIEUR

ECOLE DES FEMMES INGENIEURS

Reconnue par l'Etat (décret du 12 février 1943)

3 bis, rue Lakanal — 92330 SCEAUX

☎ 660-33-31

Une seule section

INGENIEURS (4 options en 4^e année)

ELECTRONIQUE — AERO-SPATIALE
INFORMATIQUE — PHYSIQUE SUPERIEURE

Durée des études : 4 ans

Sanction des études :

diplôme d'ingénieur reconnu par l'Etat
(14 juin 1938)

Le concours a lieu en mai pour les élèves de terminales, C, E ou D. L'école admet sur titre en 1^{re} année les étudiantes ayant suivi 1 an de math. physique à la faculté (dans la limite des places disponibles).

CHARCUTERIE DES BLAGIS **B. GUÉNÉE**

Centre commercial des Bas-Coudrais
92330 SCEAUX ☎ 350.04.19

BOULANGERIE — PATISSERIE
Salon de thé — Cadeaux

J. BON

Spécialités Maison
Centre Commercial des Blagis
92330 SCEAUX ☎ 350-00-23

j'apprécie la qualité...
j'achète à Sceaux,
naturellement !

Ginestet

CHEMISERIE-NOUVEAUTÉS

47, rue Houdan 92330 SCEAUX ☎ 350.00.03

CAROLINE - bis

prêt à porter...

ville...

sport...

TED LAPIDUS — TIKTINER - CARDIN
HENRY A LA PENSÉE — Mc DOUGLAS
FOUKS — PISANTI

33, rue Houdan 92330 SCEAUX
☎ 702-70-81

FORMATION PERMANENTE

Une source d'information

Du 25 janvier au 3 février 1974 s'est déroulée, pour la huitième fois, dans la Salle Municipale de Bourg-la-Reine, la « Semaine de l'Orientation Scolaire, de la Formation Professionnelle et de l'Éducation Permanente ». Comme les années précédentes, elle a obtenu un très vif succès, attirant 6.700 visiteurs, auxquels on doit ajouter 1.300 participants aux colloques.

Outre les élèves des lycées et collèges de notre banlieue, ainsi que leurs familles, désireux de s'informer sur les carrières et les études qu'elles nécessitent, comme sur les ressources scolaires du secteur, les adultes intéressés par la formation permanente pouvaient y trouver des informations utiles, grâce à la documentation offerte au public et aux indications complémentaires données par les personnes qui, à tous les stands, se tenaient à sa disposition.

Du compte rendu de cette manifestation, paru dans le Bulletin Municipal de Bourg-la-Reine, nous avons extrait, à l'intention de nos lecteurs, les passages suivants, où l'importance de l'éducation permanente est à bon droit soulignée.

M. SAUZEAU, Maire Adjoint, Président du C.E.L.E.R.S., s'adressant aux personnalités qui assistaient à l'inauguration, a

déclaré notamment : « Cette semaine apparaît aux yeux du public, comme essentiellement consacrée à la jeunesse. Or, elle ne s'adresse pas qu'à cette couche de la population, mais, par l'aspect formation permanente, à des âges plus diversifiés. Toute personne à la recherche d'un emploi peut être concernée.

M. RICOT, Directeur départemental du Travail et de la Main-d'Œuvre, n'a-t-il pas dit avoir encore vu dernièrement des cadres sans travail pleurer dans son bureau ? Et puis, il y a les veuves. La France compte environ trois millions de veuves. Elles dirigent un foyer sur cinq ; les veuves sont de plus en plus jeunes. Près d'un tiers d'entre elles ont moins de 30 ans et les enfants des veuves de moins de 60 ans représentent près d'un demi-million d'enfants. La disparition de la structure familiale oblige la veuve à élever ses enfants pratiquement seule. Trouver un travail s'avère difficile, à cause soit du manque de débouchés dans certaines régions, soit de l'âge et surtout, pour 73 % d'entre elles, de l'absence de formation professionnelle. Nos initiatives peuvent probablement contribuer à en aider plusieurs. »

Dans sa réponse, M. le Préfet assura la Ville de Bourg-la-Reine de son appui, la félicita chaleureusement d'avoir été

à l'initiative d'une telle manifestation qui heureusement fait école, puisque désormais d'autres villes organisent ou se préparent à mettre sur pied de semblables rencontres.

Il retraça l'évolution de la législation relative à la formation, et rappela l'importance des lois de 1971. Il évoqua le rôle que peut jouer la formation permanente quant à l'adaptation de l'industrie française à la situation nouvelle créée par le problème de l'énergie.

Il se réjouit de voir réunis dans une même exposition le secteur public ou semi-public et le secteur privé, la Faculté et les métiers artisanaux.

M. le Préfet confirma qu'il emportait le meilleur souvenir de cette exposition particulièrement réussie. La tâche est malaisée de bâtir avec du disparate un ensemble cohérent et harmonieux. Il semble pourtant qu'en 1974 cela a été fait, puisque les avis, sur ce point, ont été unanimes.

Que ceux de nos lecteurs qui, l'année prochaine, chercheront à s'informer sur la formation permanente, n'hésitent donc pas à visiter l'exposition organisée par le C.E.L.E.R.S. H. W.

La parole aux associations de parents d'élèves...

Associations Autonomes de parents d'élèves LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La réforme de l'enseignement public du second degré a été le thème d'une réunion organisée à Sceaux le 9 avril 1974 par les associations autonomes des lycées Lakanal et Marie-Curie. Des représentants des syndicats d'enseignants y participaient.

Nul ne sait aujourd'hui si le « projet de loi Fontanet » sera discuté par le Parlement. Le sujet n'a cependant rien perdu de son importance et de son actualité car le Ministre de l'Éducation nationale du prochain Gouvernement, quel qu'il soit, à quelque majorité qu'il appartienne, devra lui aussi s'attacher à réformer un système éducatif en crise. Dans le précédent numéro du Bulletin Municipal, une association de parents d'élèves posait la question : « Que faire ? Changer la société ? Changer l'école ? Les deux en même temps ? »

Les associations autonomes ne croient pas que le problème doive être posé en ces termes. Changer la société est une option politique, elle ne nous intéresse pas dans notre activité de parents. Changer l'école, non, mais mieux l'adapter à sa mission, oui.

Adapter l'école, pourquoi ?

L'enseignement du second degré est devenu un enseignement de masse. La quasi-totalité de chaque classe d'âge est désormais concernée : 290.000 élèves en 1925, 692.000 en 1945, 1.375.000 en 1958, 3.900.000 à la dernière rentrée.

La mission du lycée n'est plus de favoriser la préparation de l'élite de la nation, mais d'assurer la démocratisation de l'enseignement et la promotion sociale et professionnelle de tous. Un tel changement de dimension et de nature implique une adaptation des méthodes et du contenu de l'enseignement et une modification des critères d'orientation.

Si l'on y joint l'influence des mass media et l'évolution technologique qui conduit chacun, dans l'exercice de sa profession, à une perpétuelle remise en cause, on comprend l'inquiétude des jeunes devant leur avenir et l'angoisse des parents qui ne retrouvent plus les valeurs de l'école d'autrefois. Enfin les enseignants ont le sentiment que « leur place dans la société — et la considération dont ils jouissent — ne sont pas

à la mesure de leur dévouement et de l'importance de leur fonction ».

Adapter l'école, comment ?

Les mesures envisagées dans le premier cycle (formation commune assurée à tous les élèves par suppression des filières actuelles de type I - C.E.S., II - C.E.G., III - classes de transition ; constitution de groupes de niveau dans les matières principales ; suppression des redoublements ; création d'un corps unique de professeurs ; allègement des programmes et des horaires...), peuvent être appréciés différemment. Nous en acceptons les principes mais faisons des réserves sur les modalités de leur mise en œuvre.

Par contre, dans le second cycle, nous approuvons la réforme dans la mesure où elle tend à restituer au baccalauréat son rôle d'orientation.

Rappelons que la moyenne des notes n'ouvrirait plus automatiquement les portes de l'Université. Le candidat à l'enseignement supérieur devrait avoir démontré une aptitude réelle dans les

Bilan de la Gendarmerie pour 1973

matières reconnues comme dominantes pour le premier cycle d'études supérieures postulé. L'accident à l'examen étant toujours possible, des mesures de rattrapage seraient prévues. A la sélection par l'échec ou l'abandon, qui est d'autant plus cruelle qu'elle est inavouée et tardive, le projet substitue une orientation vers une formation professionnelle des élèves non autorisés à entrer dans l'enseignement supérieur. Le problème, le seul, est celui de la valorisation de ces formations destinées aux élèves qui, à l'issue des différents paliers d'orientation (5^e, 3^e et terminale), se sont montrés moins doués pour l'abstraction que leurs camarades admis à poursuivre des études générales.

Enfin, les parents autonomes estiment que le texte du projet de loi, compromis réalisé entre des thèses souvent opposées, présente certaines lacunes quant aux finalités et aux méthodes de l'enseignement. Sur ce plan, trois idées essentielles ont été dégagées lors de la réunion du 9 avril.

1. L'école trahit sa mission lorsque, parallèlement au développement du savoir, elle n'inculque pas aux élèves le goût du travail et de l'effort. Si, comme on le dit trop souvent, les élèves s'ennuient dans les lycées, n'est-ce pas parce que l'enseignement a été dévalué par rapport à l'éducation informelle, celle de la télévision mais celle aussi du bavardage inutile ou néfaste ?

2. La réforme de l'enseignement secondaire demeurera stérile si elle ne s'accompagne pas d'un relèvement du niveau de l'enseignement élémentaire. L'école primaire ne joue plus le rôle qui était le sien et trop d'élèves arrivent en 6^e sans posséder un acquit suffisant dans les disciplines fondamentales du français et du calcul. Le retard pris ne se rattrape plus.

Toutes les réformes faites depuis 1968 sans aucun plan cohérent ont abouti à la destruction d'un système d'enseignement qui avait pourtant fait la preuve de son efficacité.

3. L'ouverture de l'école sur le monde extérieur ne doit pas enfreindre les règles déontologiques et, jusqu'à une période récente, traditionnelle du respect de la famille et de la neutralité en matière politique, idéologique et religieuse.

Associations autonomes des parents d'élèves

Lycée Lakanal

B.P. n° 3 - Sceaux

Lycée Marie-Curie

B.P. n° 11 - Sceaux

Ecoles publiques du premier degré

B.P. n° 11 - Sceaux

1973 a encore été une année bien remplie pour les gendarmes de la Brigade de Sceaux, qui exercent leur activité tant sur la commune de Sceaux que sur celle de Fontenay-aux-Roses. C'est avec un maximum de dynamisme et de dévouement que le personnel de la Brigade s'est attaché à veiller à la sécurité publique de ces deux communes, réprimant certes les fautes, mais bien plus souvent encore en faisant œuvre de prévention en les empêchant de se commettre.

Mais cette forme de leur action est difficile à comptabiliser, la paix et la tranquillité des populations ne sont guère choses mesurables, sinon a contrario d'après les chiffres des méfaits constatés.

Dans le domaine judiciaire, on note une progression modérée de la délinquance, correspondant à peu près au taux d'augmentation de la population. Numériquement, cela se traduit par :

— 7 crimes (il ne faut pas entendre par là les seuls « crimes de sang » ; cette rubrique comporte principalement les vols qualifiés) ;

— 277 délits ;

— 353 contraventions, près de la moitié étant constituées par des émissions de chèques sans provision ;

— 289 arrestations ont été opérées, 120 en flagrant délit et 169 sous mandat de justice.

Les recherches effectuées ont donné lieu à de très nombreux contrôles : 3.198 personnes ont fait l'objet de vérifications : 48 d'entre elles étaient recherchées ; de même, 36 véhicules volés ont été retrouvés.

Les tendances dominantes de la délinquance n'ont guère varié ; l'appropriation frauduleuse du bien d'autrui sous toutes ses formes, vols et escroqueries notamment, demeure la forme largement dominante. Il est un domaine cependant où l'inflation est galopante : il concerne l'émission des chèques volés. Il faut malheureusement reconnaître que la soustraction des chèquiers est souvent facilitée par l'insouciance, pour ne pas dire l'inconscience, de leur titulaire. Il n'est pas rare de voir certains de ceux-ci les laisser à demeure dans leur voiture pas toujours fermée à clé...

A l'activité judiciaire s'ajoutent les très nombreux concours apportés aux administrations civiles ou militaires et à des organismes divers : quelque 5.315 pour 1973.

Ces résultats, comme le soulignent nos représentants de l'ordre, ont été obtenus en partie grâce à la confiance et à la collaboration des populations. Chacun doit prendre conscience que la sécurité publique n'est pas seulement affaire de services officiels, mais dépend aussi beaucoup du concours de tous.

Rectificatif :

HALTE - GARDERIE D'ENFANTS

Tarif

2 F la première heure,

1 F par heure suivante.

Communiqué

Le Docteur Jean GANTÈS, 14, rue du Docteur-Roux, à Sceaux, informe sa clientèle qu'à compter du 1^{er} mai 1974, son cabinet de radiologie est transféré Clinique de l'Assomption, 24, avenue Victor-Hugo, à Bourg-la-Reine. Téléphone inchangé : 702-90-84.

PERMANENCES

M. Pierre MAZEAUD

Secrétaire d'État

A la Mairie, de 17 h à 19 h 30

Vendredi 10 mai

Vendredi 14 juin

M. Paul VAUCLAIR

Député

Aux baraquements, de 10 h à 12 h

Samedi 20 avril

Samedi 25 mai

LE LOUVOIS à Sceaux

Du studio
au 5 pièces



efimo 108, rue Houdan (Place Général-de-Gaulle) SCEAUX

660-45-96

Pourquoi des trous dans nos rues ?

La Compagnie Générale des Eaux construit actuellement un réservoir à Chatillon-sous-Bagneux; il sera alimenté par l'usine de Choisy-le-Roi. C'est la Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique — filiale de la C.G. des Eaux — qui assure la pose des canalisations entre l'usine et le réservoir.

Les travaux de pose ont déjà été effectués entre Choisy-le-Roi et Antony, à hauteur de la Cité universitaire; ils sont poursuivis actuellement à Sceaux et leur importance ne les fait pas passer inaperçus.

La canalisation — de 1,50 m. de diamètre — passe ou va passer par la route de l'Orangerie (dans le Parc), l'avenue Claude-Perrault, une partie du boulevard Colbert, la rue Michel-Voisin, la rue du Lycée et la rue de Fontenay; elle doit traverser ensuite Fontenay-aux-Roses jusqu'à Chatillon.

Pour la rue Michel-Voisin et la rue du Lycée, le réseau d'eaux usées sera refait à cette occasion; à la fin des travaux, les chaussées seront refaites entièrement.

Coup d'œil sur les techniques employées

Les techniques employées pour la pose de la canalisation méritent qu'on s'y arrête brièvement.

La fouille ouverte

C'est la technique utilisée actuellement route de l'Orangerie, avenue Claude-Perrault et rue du Lycée (entre la rue Michel-Voisin et l'avenue Carnot); elle le sera également rue Michel-Voisin et rue du Lycée (entre l'avenue Carnot et l'avenue de Verdun) à l'achèvement de la première section de la rue du Lycée et lorsqu'aura été réalisée la pose d'une conduite de distribution de 100 mm de diamètre rue Michel-Voisin.

Cette technique consiste à ouvrir une tranchée: à son début, on fortifie un puits qui sert à faire descendre les tuyaux; ceux-ci sont posés sur un wagonnet qui les transporte dans la tranchée pour être emboîtés les uns dans les autres.

Le fonçage

Cette deuxième technique est utilisée rue du Lycée (entre l'avenue de Verdun et la rue de Fontenay) et rue de Fontenay.

Elle consiste à faire seulement un puits dans lequel on descend un premier tuyau (puis un deuxième, un troisième, etc...) pour le pousser sous la terre avec des vérins: deux hommes prennent place dans le premier tuyau et creusent devant eux avec des marteaux-piqueurs; la terre est évacuée par

un wagonnet et une poussée est effectuée tous les 20 cm.

La durée des travaux

Sauf imprévu, les travaux de la rue du Lycée (entre la rue Michel-Voisin et l'avenue Carnot) doivent être terminés vers le 15 avril. Ceux de la rue Michel-Voisin et du deuxième tronçon de la rue du Lycée (entre l'avenue Carnot et l'avenue de Verdun) devraient commencer à cette date pour s'achever trois ou quatre mois plus tard.

Les travaux du troisième tronçon de la rue du Lycée (entre la rue de Penhièvre et la rue de Fontenay) seront, en principe, terminés vers le 15 mai; ceux de la rue de Fontenay devraient être achevés dans la deuxième quinzaine de mai.



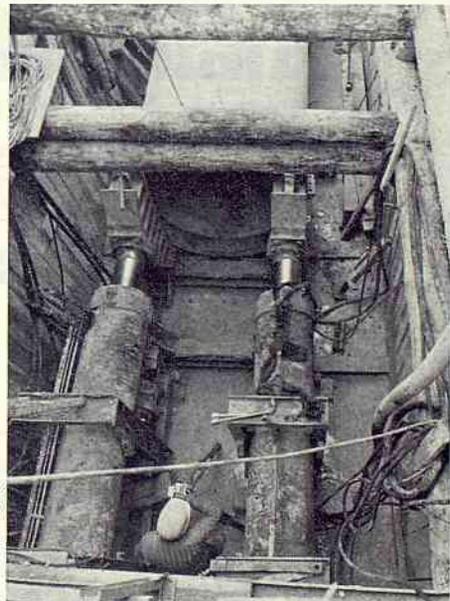
Studio Sud

Ci-dessus la descente des tuyaux dans le puits



Ci-contre leur mise en place dans la tranchée

Dans la technique du fonçage, le creusement à l'intérieur du tuyau...



...et la poussée sous terre par les vérins

MIROITERIE 102

Raymond
DJIAN

ANTONY

Ateliers et bureaux
102, avenue Aristide-Briand
Vitrerie : demi-gros - détail
Dépositaire ISOLFOR - BSN - Saint-Gobain

Tél. : 666.09.66 - 237.23.10

ENCADREMENTS

Magasin d'exposition
29, avenue Aristide-Briand
Grand choix de cadeaux
Dépositaire CHRISTOFLE

CREATIONS - COUTURE

Dina L

12, rue des Ecoles - 92330 SCEAUX ☎ 350.21.19

Au zève d'Éliane

COIFFURE

Soins Esthétiques - Epilation - Manucure
106, rue Houdan (Résidence Florian), 92330 SCEAUX
☎ 660-50-29 - 660-52-24

AU DOMAINE ROYAL
TOUTE L'ALIMENTATION

*
*
*

L'OCEAN
POISSONS ET CRUSTACES
ARRIVAGES DIRECTS

☎ 702.02.09

à votre service...

61, rue Houdan

92330 SCEAUX

PARQUETS - RÉPARATION - VITRIFICATION

MARIETTE

TAPIS - SOLS PLASTIQUE - MOQUETTE

16, rue des Pierrelais
92260 - FONTENAY-AUX-ROSES ☎ 350-07-20
702-94-86

E. BARBANCE

Chantiers et bureau :
9, pl. Général-de-Gaulle
Fontenay-aux-Roses ☎ 702-11-45
Bureau de commandes :
35, rue Houdan
Sceaux ☎ 702-14-34

BOIS
CHARBON
MAZOUT
Jerricans - Bidons
Camions citernes
(Volucompteurs)

OPTIQUE - PHOTO

C. BONOT

OPTIQUE - PHOTO

Opticien adaptateur de lentilles (souples et dures)

Agréé S.S.

SCEAUX

86, rue Houdan
☎ 702-16-26

151, rue Houdan
☎ 350-29-38

ENTREPRISE GENERALE
TOUS TRAVAUX DE BATIMENT - ENTRETIEN ET NEUF

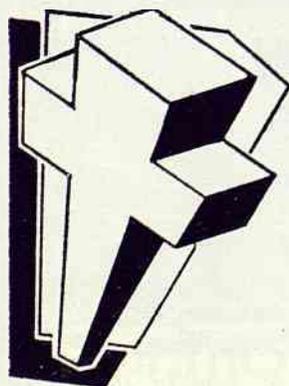
Alalinarde

4, avenue Jules-Guesde
92330 SCEAUX ☎ 702-11-76
350-44-17

Abattage et arrachage mécaniques
ENTREPRISE D'ELAGAGES DE PARCS ET JARDINS

Robert ANDREOLI

38, rue des Aulnes — 92330 SCEAUX
☎ 702-96-47 et 41-15



CHAMPION FILS

MARBRERIE D'ART FUNÉRAIRE

FLEURISTE "TÉLÉFLEURS"

125, rue Houdan — 92330 SCEAUX ☎ 702-01-52

10, rue de la Bièvre — 92340 BOURG-LA-REINE

Spécialiste des granits français et étrangers

Services de garde

Médecins

Du mercredi 1^{er} mai au dimanche 30 juin 1974

Pharmaciens

Mai

Mercredi 1^{er} mai :
Dr BESNARD, 46, av. du Président-Roosevelt 702-02-45

Dimanche 5 mai :
Dr BLANC, 81, rue Houdan 702-17-28

Dimanche 12 mai :
Dr BOUIN, 101, rue Houdan 702-40-46

Dimanche 19 mai :
Dr GALVIN, 53, avenue Georges-Clemenceau 702-38-38

Jeudi 23 mai :
Dr LE VAN GUYEN, 31, rue du Docteur-Roux 660-81-31

Dimanche 26 mai :
Dr LOUIS, 31, rue des Pépinières 702-65-48

Mercredi 1^{er} mai :
M. VARIN, 45, rue Houdan 702-00-91

Dimanche 5 mai :
Mme KUNTZ, 144, avenue du Général-Leclerc 350-03-00

Dimanche 12 mai :
Mlle LACOUR, 127, rue Houdan 702-00-76

Dimanche 19 mai :
Mme LAVERDET, 106, rue Houdan 702-00-62

Jeudi 23 mai :
Mme MOUIEL, 43, rue des Coudrais 702-40-44

Dimanche 26 mai :
Mlle WEBER, 7, avenue des Quatre-Chemins 702-16-12

Juin

Dimanche 2 juin :
Dr MOUROT, 7, avenue des Quatre-Chemins 350-17-36

Lundi 3 juin :
Dr PERIE, 31, rue des Pépinières 702-65-48

Dimanche 9 juin :
Dr RENAULT, 112 bis, rue Houdan 702-19-93

Dimanche 16 juin :
Dr BESNARD, 46, av. du Président-Roosevelt 702-02-45

Dimanche 23 juin :
Dr BLANC, 81, rue Houdan 702-17-28

Dimanche 30 juin :
Dr BOUIN, 101, rue Houdan 702-40-46

Dimanche 2 juin :
M. VARIN, 45, rue Houdan 702-00-91

Lundi 3 juin :
M. VARIN, 45, rue Houdan 702-00-91

Dimanche 9 juin :
M. LEBLANC, 51, rue de Bagneux 702-10-59

Dimanche 16 juin :
Mme KUNTZ, 144, avenue du Général-Leclerc 350-03-00

Dimanche 23 juin :
Mlle LACOUR, 127, rue Houdan 702-00-76

Dimanche 30 juin :
Mme LAVERDET, 106, rue Houdan 702-00-62

Clinique des Vallées

6, rue des Vallées 92290-CHATENAY-MALABRY

- maternité
- chirurgie gynécologique
- radiologie
- laboratoire d'analyses
- kinésithérapie

☎ 702-63-77 +

METRO : Ligne de Sceaux, Stations : Robinson ou Sceaux
 AUTOBUS : 194-198. Stations - Petit-Châtenay ou Mairie
 de Châtenay.
 179. Station : Les Vallées.

Clinique du Bois de Verrières

66, rue du Colonel-Fabien 92160-ANTONY

- chirurgie générale
- chirurgie des enfants
- chirurgie digestive
- urologie
- orthopédie
- gynécologie
- service d'urgences
- radiologie
- laboratoire d'analyses

☎ 666-04-72

METRO : Ligne de Sceaux. Station : Antony
 AUTOBUS : 196. Stations : F.-Molé ou J.-Périn.
 179. Station : Sully-Prud'homme.

Cliniques placées sous la même Direction, conventionnées avec S.S. et principales Mutuelles

AMBULANCES MUNICIPALES

TOUTES DISTANCES

175, rue de la Porte-de-Trivaux
 92140 CLAMART

SANTE — CONFORT — SERVICE

Vente et location de cannes et béquilles — Matériel médical

NUIT
 et
JOUR

631.69.22



Seule société
 agréée pour
 les transports
 des malades,
 indigents, relevant
 des bureaux
 d'aide sociale
 des communes

Clinique Chirurgicale de l'Assomption

Chirurgie générale - Urologie - Gynécologie - Traumatologie - Radiologie
 Chirurgie des artères - Maladies de l'appareil digestif - O.R.L. - Laboratoire d'analyses
 24, avenue Victor-Hugo - 92340 BOURG-LA-REINE ☎ 702-07-99
 Face le Lycée Lakanal 350-18-40 +

Conventionnée Sécurité Sociale - S.N.C.F. - R.A.T.P. - Mutuelles



office régional de l'habitat

AGENT IMMOBILIER AGRÉÉ

153, av. du Gal-Leclerc - 92340 BOURG-LA-REINE

☎ 660-44-66

Ouvert de 9 h 30 à 19 h, sauf dimanche sur rendez-vous

VENTES

LOCATIONS

CONSTRUCTIONS

NEUVES



SCEAUX CHATEAU

Dans parc, près métro, beau séjour, balc., 4 ch., hall, cuis., bns + toil., imm. nf gd stg, asc. park. 298 000 F.

ANTONY près métro

Beau 3 pièces, balc., gde entrée, belle cuis., bns, ch. cent., radiat., pt imm. récent bon stg sur jdns. EXCEPT. : 129 000 F.

SCEAUX CHATEAU

GD SEJOUR, BALCON, hall, 2 ch, vaste cuis., s. de bns, nbreux placards, jdns d'enfants. 177 000 F.

SCEAUX METRO

Beau LIV DBLE, balc., 3 ch. gd cft, park., très pt imm. récent, gd stg sur jardins, calme. 260 000 F.

SCEAUX CENTRE

Beau LIV. DBLE, balcon sud, 2-3 ch., gd cft, vue magn., imm. récent, gd stg, asc. 235 000 F.

BOURG-LA-REINE

Coquet 2 pièces, entrée, gde cuis., salle d'eau, w.-c., ch. cent. radiat., pt imm briques, bon stg. 92 000 F.

ANTONY près métro

Pt imm. pierre de taille gd stg, très beau LIV. DBLE, balc. sur verdure, 3 ch, cuis., s. de bns + toil, ch. cent. radiat. 254 000 F.

L'HAY-LES-ROSES calme

B. LIV DBLE, balc., 2 ch, entrée, cuis., bns, ch. cent. radiat., pt imm. récent tout à neuf, verdure. EXCEPT. : 124 000 F.

ANTONY METRO

Dans magn. parc, petit imm. récent, gd stg, très beau LIV DBLE, 2 balcons E/O, 4 ch., cuis, s. de bns avec fen. + toil., séchoir. EXCEPT. : 215 000 F + box facultatif.

SCEAUX METRO

Magn. villa récente pierre, plain-pied : LIV. DBLE, 2 ch, cuis., s. de bns + 80 m2 de rez-de-jdin, ch. cent. maz., garage, beau jdin. 425 000 F.

SCEAUX PARC

Belle villa moderne, hall, LIV. DBLE E/O, cheminée, gde cuis., 3 ch. +1 petite ch, s. de bns + s. d'eau ss-sol, garage, très agréable jdin. 525 000 F.

PARC DE SCEAUX

Belle VILLA crépie, hall, LIV. DBLE, N/S terrasse sur jardin magn., 3-4 ch., ss-sol, garage, chauff. cent. mazout. 435 000 F.

PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES — SCEAUX

OFFRES D'EMPLOI

Electricité générale, LERELEC S.A.R.L. (Le Plessis-Robinson), cherche P1, P2, P3. Tél. : 660.51.67.

Le Conservateur en chef du Musée de l'Île-de-France recherche une personne habitant Sceaux ou sa région qui accepterait de venir travailler bénévolement au Musée pendant une après-midi par semaine afin d'effectuer un travail de classement au Centre de documentation. Ce travail est intéressant et varié et permet d'acquérir une connaissance approfondie de la région parisienne et des transformations qui s'y opèrent. Elle rendrait grand service au Musée qui manque actuellement de personnel dans ce secteur.

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune femme, 29 ans, secrétaire, cherche emploi stable dans la région. Libre de suite. Ecrire à Mme LUCCIONI Annie, « Esterel 13 », rue des Jockos, 92330 Sceaux.

Secrétaire sténodactylo expérimentée, ayant connaissances procédure, cherche place intéressante à Sceaux ou proches environs. Tél. : 660.77.42.

Ferais retouches à domicile. Mme CLEMENT Renée. Tél. : 350.69.58 aux heures des repas.

Leçons de mathématiques par professeur expérimentée. Mme Hannebert. Tél. : 660.28.00.

IMMOBILIER

Particulier vend à Joigny (Yonne), 160 km par autoroute. Maison 3 pièces. Possibilité d'agrandissement. Terrain 500 m². Tél. : 660.30.45.

Particulier vend 5-6 pièces, 120 m² + terrasse 20 m² + 2 bns + 2 w.-c. Nombreux placards. Fontenay, limite Sceaux. Tél. : 702.82.50.

Particulier à particulier, vend 3 pièces (60 m²). Séjour double + 1 ch. 135.000 F. (Grand garage en plus 20.000 F). Tél. : 350.48.54.

Particulier achète grand living + ch., cuisine, s. de b., Seaux ou limitrophe. Tél. : 660.30.45.

Particulier vend (cause mutation) à Antony, villa 1971 sur 1.000 m², tout confort. 5 pièces + combles aménageables + pièce annexe + garage 2 voitures. 530.000 F. Tél. 237-94-38.

A louer dans résidence grand standing, Studio, kitchenette, salle de bains, 600 F mensuels. Tél. : 222.41.50.

Studio à louer, 50 km de Paris (autoroute du Sud), dans ensemble résidentiel avec parc 20 hectares et service complet (entretien de l'appartement et du linge assuré). Téléphoner avant 10 heures au 524-46-07.

Jeune couple cherche studio ou F1, F2 à louer à partir de septembre. Maximum 500 F TCC, à Sceaux ou proximité. Tél. : 555.95.60, poste 426.

Jeune couple cadre, 1 enfant, cherche à louer à partir de juillet, 3 pièces tout confort à Sceaux, 1.000 F mensuels environ. Tél. : 660.11.52.

DIVERS

« 504 » automatique, janvier 1973, bleu métallisé, intérieur cuir havane. T.O. 1.400 km. Options : anti-brouillard, antenne électrique radio FM lect. K7. Prix à débattre. Tél. : 660. 78.36, après 19 heures.

A vendre très beau salon trois pièces (canapé trois places non convertible, et deux fauteuils). Etat impeccable. Prix à débattre. Tél. : 702.92.89.

Les annonces de la rubrique « Offres d'emploi » sont seules payantes à raison de 3 F H.T. la ligne de 38 signes ou espaces. Toutes les autres annonces sont gratuites; elles ne peuvent toutefois dépasser 5 lignes de texte (la ligne : 38 signes ou espaces).

B.M.I. — SCEAUX

Insertion gratuite - Insertion payante (Rayer la mention qui ne convient pas)

ANNONCE

Texte :

Nom : Prénom :

Adresse : Téléphone :

A découper et à adresser à la SEBMISS
122, rue Houdan, 92330 Sceaux

Date :

Signature

elf

STATION SERVICE "LA RESIDENCE"

Gérant : J. GROLIER

SPECIALISTE PEUGEOT

Lavage — Graissage - Pulvérisation

Avenue Paul-Langevin - SCEAUX ☎ ROB. 85-23

Votre moteur chauffe, faites-le détartre avec la machine spéciale LAV'RA'MON

Sud Auto Radio sur RN 20

66, avenue de la Division-Leclerc - 92290 ANTONY

☎ 237-69-07

VENTE
INSTALLATION

Auto-Radio - Antennes
Accessoires-Radio-Téléphone

Tous les jours, de 8 à 20 heures, et dimanche matin

La Hutte

31, avenue de la
Division - Leclerc
92 - ANTONY

☎ 666-02-13

VETEMENTS — SPORTS — CAMPING

Tennis - Equitation - Location Skis et Chaussures



U.N.A. SERVICE Sté A. SERRON

SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE 155, rue Houdan ~ 92330 SCEAUX ☎ 702-03-55

Livraisons à domicile — Parking privé — Ouvert le dimanche matin

**Faites confiance
aux annonceurs
de ce bulletin**

ISOLANTITE

Société anonyme au capital de 2 100 000 F

CÉRAMIQUES — MICRO ÉLECTRONIQUES

26, avenue de Plessis

☎ 702.33.52

92330 SCEAUX Robinson

ROCHE BOBOIS

"un nouvel art de vivre" 72 & 81 Bd du M^{al} Joffre

BOURG-LA-REINE

et *"la boutique"* 78, Bd du M^{al} Joffre

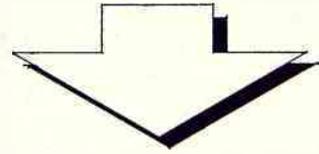
cadeaux - gadgets - listes de mariages

Tél. : Ameublement 660.34.88 - *"la boutique"* 702.67.80





MULTI-SCEAUX



PARKING

Rue Eugène Maison à SCEAUX



du rayon au coffre de votre auto!

MULTI

SCEAUX

153, RUE HOUDAN
(GARE SCEAUX-ROBINSON)



PLESSIS ROBINSON

PLACE DE LA LIBERATION



BAGNEUX

16 AV. LOUIS PASTEUR

